

République Algérienne Démocratique et Populaire

*Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique*

*Université Mohamed Seddik Ben Yahia – Jijel
Faculté des Sciences et de la Technologie*

Département d'Architecture



Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de :

MASTER ACADÉMIQUE

Filière :

ARCHITECTURE

Spécialité :

ARCHITECTURE

Présenté par :

Zina BELKESSOUR

THÈME :

**POUR UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE DU CITOYEN DANS LA
GESTION INTÉGRÉE DE LA VILLE
CAS DE LA VILLE DE JIJEL**

Composition du Jury :

Saïd SAFRI

Hassina BOUCHEFRA

Fateh NEDJAR

M.A.A, département d'architecture, université de Jijel, Président Jury

M.C.B, département d'architecture, université de Jijel, Encadreur

M.A.A, département d'architecture, université de Jijel, Examineur

Année universitaire 2019/2020

REMERCIEMENT

En préambule à ce mémoire, je remercie ALLAH le tout puissant et miséricordieux qui m'a aidée et qui m'a donnée l'énergie, la force et le courage durant ces longues années d'étude, et m'a permis d'accomplir ce travail.,

*Je remercie mon encadreur « **Madame Hassina BOUCHEFRA** », d'avoir accepté de diriger et de suivre ce travail. Je tiens avant tout d'exprimer ma reconnaissance pour sa méthodologie et sa stratégie de développement du sujet qu'elle m'a transmises. Je veux également témoigner de mes gratitude pour sa patience, son soutien, sa grande disponibilité et ses nombreux conseils afin de mener mon travail à bon port.*

*J'exprime tous mes remerciements à l'ensemble des membres du jury composé de :
Monsieurs **SAFRI Saïd** et **NEDJAR Fateh** pour l'intérêt qu'ils ont porté à ma recherche en acceptant d'examiner mon travail et de l'enrichir par leurs suggestions.*

*Je tiens à remercier également toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail. À **tous mes enseignants** pour leurs efforts fournis durant toute la période d'étude dans le département d'architecture de l'Université de Jijel.*

À tous, un grand merci.

ZINA B.

DÉDICACE

Je remercie Dieu tout puissant de m'avoir donnée la force et le courage de finir ce modeste travail.

Avec joie et plaisir, fierté et respect, je dédie ce travail, fruit de mes études :

À Mes très chers parents pour leur : amour, sacrifices, patiences, soutien moral et matériel depuis mon enfance jusqu'à ce jour.

*À la lumière de ma vie qui a cru en moi, qui m'a encouragée et m'a soutenue, qui a su être avec moi dans toutes les circonstances, à ma chère maman **FATIMA**. Merci pour ton écoute, ton soutien et ton amour inconditionnels, sans quoi, il m'aurait été difficile d'atteindre ce stade.*

*À mon adorable papa **NOUREDDINE** que je considère comme mon exemple, qui me donne la foi de continuer mon chemin. Qui peut être fier et trouver ici le résultat de longues années de sacrifices et de privations pour m'aider à avancer dans la vie. Rien au monde ne vaut les efforts fournis jour et nuit pour mon éducation et mon bien être, il m'a toujours poussé et motivé dans mes études. Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour et l'admiration que je porte au grand homme que vous êtes.*

*À mes très chers frère et sœurs **AMIR, MESSOUAD, MOHAMMED, WISSAM ZAHRA, SARA, IHCENE, MANEL, CHOUROUK, SELMA, AMINA, ROMAÏSSA, AMANI, FERIEL** à qui je souhaite tout le bonheur du monde, la réussite et la santé.*

*À mes chères amies **MAHA et AFFAF et ILHEM** avec qui j'ai passé des moments agréables*

ZINA B.

Table des matières.....	i
Liste des figures.....	vii
Liste des tableaux.....	ix
Sigles et abréviations	x
Introduction Générale	01
Introduction.....	01
Problématique	02
Hypothèses de la recherche.....	03
Objectifs généraux de la recherche.....	03
Démarche méthodologique	03
Structure du mémoire	04

PARTIE 01 : CADRE THÉORIQUE

Chapitre I : La politique de la ville et la société civile en Algérie : vers une gouvernance urbaine

Introduction.....	05
I.1 Vers une vraie politique de la ville en Algérie.....	05
I.1.1 De la ville système à la ville écosystème.....	07
I.1.1.1 Le développement durable.....	07
a. Définition	07
b. Les principes de développement durable.....	08
I.1.1.2 Ville durable.....	09
a. Les concepts de la ville durable.....	09
b. Les caractéristiques de la ville durable.....	09
I.1.2 Du développement urbain au développement urbain durable.....	10
I.1.2.1 Définition	10
I.1.2.2 Les défis et les enjeux du développement urbain durable.....	10
I.1.2.3 Les principes du développement urbain durable.....	11
I.1.2.4 Projet Urbain outil de la mise en œuvre du développement urbain durable.....	12
a. Le projet urbain et le développement urbain durable.....	12
I.1.3 De la régulation de l'espace urbain à la maîtrise du métabolisme urbain.....	12
I.1.3.1 Les objectifs de la politique de la ville.....	13
I.1.3.2 Les principes de la politique de la ville.....	13
I.1.3.3 Les nouveaux projets et actions envisagées.....	15

a-Le volet structural : la création des villes nouvelles.....	16
b- Le volet urbain : le recours au renouvellement urbain.....	17
I.1.4 Le projet de loi « Cohésion territoriale et développement urbain durable ».....	17
I.1.4.1 Objectifs de la nouvelle politique de la ville.....	18
I.2 La gouvernance urbaine et l'avènement du multilatéralisme.....	19
I.2.1 Définition.....	19
I.2.2 Les acteurs de la gouvernance urbaine.....	19
I.2.2.1 L'État.....	20
I.2.2.2 L'acteur privé.....	20
I.2.2.3 La société civile.....	21
I.2.3 Les enjeux de la gouvernance urbaine.....	21
I.2.3.1 Les enjeux politiques.....	21
I.2.3.2 Les enjeux sociaux	22
I.2.4 Les changements apportés à la gestion de l'espace urbain en Algérie.....	22
I.2.4.1 Les changements aux organismes de tutelle.....	22
I.2.4.2 La création de l'observatoire nationale de la ville.....	23
I.2.4.3 Le nouveau modèle de relation entre les acteurs : modèle négocié.....	23
a.« TOP – DOWN »	24
b. « BOTTOM-UP »	24
I.3 La société civile en Algérie.....	24
I.3.1 Définition.....	24
I.3.2 Acteurs de la société civile en Algérie	25
I.3.2.1 Les citoyens	25
a.La citoyenneté.....	25
b. L'écocitoyenneté.....	26
I.3.2.2 Les associations	26
I.3.2.3 La mosquée	26
I.3.2.4 Les partis politiques.....	26
I.3.3 Reconnaissance du rôle de l'acteur social.....	27
Conclusion.....	27

Chapitre II: Le développement local et la démocratie participative : pour une gestion intégrée de la ville

Introduction	28
II.1 Le processus de décentralisation et le développement local.....	28
II.1.1 Définition.....	28
II.1.2 Les dimensions du développement local	29
II.1.2 .1 La dimension économique.....	29
II.1.2 .2 La dimension locale.....	29
II.1.2 .3 La dimension sociale et politique.....	29
II.1.2 .4 La dimension communautaire.....	29
II.1.3 Les outils du développement local.....	29
II.1.3.1 L'aménagement du territoire.....	29
II.1.3.2 La décentralisation.....	29
II.1.3.3 La gouvernance locale.....	30
II.1.3.4 La participation citoyenne.....	30
II.1.3.5 La fiscalité nationale et locale.....	30
II.1.4 Les composantes du développement local.....	30
II.1.4.1 La partie structurelle	30
II.1.4.2 La partie socio-économique.....	30
II.1.5 Les Acteurs de développement local.....	31
II.1.5.1 Les secteurs publics.....	31
a. L'état.....	31
b. Les collectivités locales.....	31
II.1.5.2 Le secteur privé.....	32
II.1.5.3 Le tiers secteur.....	32
a. Les associations.....	32
b. La société civile (les habitants)	32
II.1.5.4 L'agent de développement local.....	32
II.1.6 Les caractéristiques de développement local en Algérie.....	33
II.2 La démocratie participative et la participation des citoyens.....	33
II.2.1 la démocratie.....	33
II.2.1.1 Les types de la démocratie.....	33
a. La démocratie directe.....	33
b. La démocratie représentative.....	34

II.2.2 La démocratie participative.....	34
II.2.3 Les étapes de la participation.....	34
II.2.3.1 L'information.....	34
II.2.3.2 La consultation.....	34
II.2.3.3 La concertation.....	35
II.2.3.4 La participation.....	35
II.2.4. Les formes de la démocratie participative.....	35
II.2.4.1 La démocratie participative et l'internet (E-démocratie).....	35
II.2.4.2 Le sondage délibératif.....	35
II.2.4.3 Le budget participatif.....	36
II.2.4.4 Le jury citoyen.....	36
II.2.5 Le développement durable et la démocratie participative.....	36
II.2.6. Les caractéristiques de la démocratie participative.....	36
II.2.7 La pratique participative en Algérie.....	37
II.2.8 La participation des citoyens dans la gestion urbaine en Algérie.....	37
II.3 La gestion intégrée de la ville.....	38
II.3.1 La gestion de proximité.....	38
II.3.2 Les nouveaux thèmes de la gestion urbaine.....	38
II.3.2.1 La rénovation urbaine.....	38
II.3.2.2 La réhabilitation urbaine.....	39
II.3.2.3 la requalification urbaine.....	39
II.3.3 Les modes de la gestion intégrée.....	39
II.3.3.1 La gestion intégrée de l'environnement.....	39
II.3.3.2 La gestion intégrée de l'eau.....	39
II.3.3.3 La gestion intégrée des déchets.....	39
II.4 Les exemples de la gestion intégrée des villes.....	40
II.4.1 La participation des citoyens « Top Down » : Le projet de quartier Mayenne.....	40
II.4.1.1 La présentation du projet.....	40
II.4.1.2 Les objectifs du projet.....	41
II.4.1.3 Les mécanismes de participation dans ce projet.....	41
II.4.2 La participation des citoyens « Bottom up » : le projet Espoir du quartier Molenbeek de la région de Bruxelles-Capitale.....	42
II.4.2.1 La présentation du projet.....	42
II.4.2.2 Les mécanisme de participation dans ce projet.....	43

II.4.3. La participation des citoyens « Bottom up » en Algérie : le projet de réhabilitation du centre historique de Sidi El Houari à Oran.....	43
II.4.3.1 Le quartier Sidi El houari.....	44
II.4.3.2 Le projet ARCHIMEDES.....	44
a. Budget du projet.....	45
b. Les objectifs du projet.....	45
c. Les acteurs intervenant dans ce projet et leurs rôles.....	45
Synthèse.....	47
Conclusion.....	48

PARTIE 02 : CADRE OPERATIONNEL

Chapitre III : La pratique participative dans la gestion intégrée de la ville de Jijel

Introduction.....	50
III.1 La présentation du cas d'étude : ville de Jijel.....	50
III.1.1 La situation.....	50
III.1.2 L'évolution historico-urbaine de la ville de Jijel.....	51
III.1.3 La population.....	52
III.2 la participation citoyenne dans la ville de Jijel.....	53
III.2.1 Le rôle des associations dans la gestion de la ville.....	53
III.2.1.1 Les associations actives de la wilaya de Jijel.....	53
III.2.1.2 Les associations et comités de quartier actifs dans la commune de Jijel.....	54
a. L'association Ecologie Sans Frontière (بيئة بلا حدود).....	55
b. L'association Essalem village Moussa.....	56
c. L'association vision pour le développement et les cultures des jeunes et d'enfance.....	57
III.2.2 Le Hirak algérien : un laboratoire de citoyenneté.....	59
III.2.3 Le projet de partenariat algéro-allemand GIZ : contribution des citoyens.....	61
III.2.3.1 La présentation du projet.....	61
III.2.3.2 Les axe du projet.....	61
III.2.3.3 Les objectifs du projet.....	62
III.2.3.4 le GIZ dans la commune de Jijel.....	62
a. Le diagnostic du statut de la commune de Jijel.....	62
b. Les résultats les plus importants de l'étude.....	62

c. Les opérations programmées pour la réalisation.....	62
d. La Prise de conscience et sensibilisation.....	62
e. Les obstacles du projet.....	63
III.3 Les méthodes d'investigations.....	64
III.3.1 L'enquête par questionnaire.....	64
III.3.1.1 Le formulaire des questions.....	64
III.3.1.2 La taille de l'échantillon sélectionné.....	65
III.3.2 L'interprétation des résultats.....	66
III.3.2.1 Les données sur l'enquêté.....	66
III.3.2.2 La participation du citoyen dans la gestion de la ville.....	67
Synthèse.....	71
Conclusion.....	72
Conclusion générale.....	73
Références bibliographiques.....	75
Annexes.....	I
Abstract.....	xxv
ملخص.....	xxvi
Résumé.....	xxvii

Liste des figures :

Figure [I.1] : L'émergence de la politique de la ville.....	06
Figure [I.2] : Trois dimensions du développement durable.....	08
Figure [I.3] : Principes de développement urbain durable.....	11
Figure [I.4] : Schéma des enjeux de la gouvernance urbaine.....	21
Figure [I.5] : Schéma des ministères de la ville en Algérie.....	22
Figure [II.1] : Cadre stratégique du développement local.....	30
Figure [II.2] : les acteurs du développement local.....	31
Figure [II.3] : la carte de la situation de la quartier durable Mayenne.....	40
Figure [II.4] : le plan du projet de quartier durable Mayenne.....	41
Figure [II.5] : la carte de situation du quartier Molenbeek.....	42
Figure [II.6] : Le projet Espoir du quartier Molenbeek de la région de Bruxelles-Capitale...42	
Figure [II.7] : La carte de situation du quartier Sid El houari à Oran.....	44
Figure [II.8] : le quartier Sid El houari à Oran.....	44
Figure [III.1] : La carte de la situation de la wilaya de Jijel et ses limites.....	50
Figure [III.2] : La carte de la situation de la ville de Jijel.....	51
Figure [III.3] : Les extensions de la ville de Jijel.....	52
Figure [III.4] : L'opération de la plantation par l'association Essalem.....	57
Figure [III.5] : l'embellissement des murs par les citoyens jijéliens.....	59
Figure [III.6] : Les créations de la jeunesse de Jijel pour soutenir le Hirak.....	60
Figure [III.7] : Le nettoyage des plages par les citoyens jijéliens.....	60
Figure [III.8] : L'aménagement d'un espace public par les citoyens de quartier.....	60
Figure [III.9] : Distribution électronique du questionnaire.....	65
Figure [III.10] : La participation dans l'enquête par sexe.....	66
Figure [III.11] : Les classes d'âge des répondants.....	66
Figure [III.12] : Le niveau d'instruction des répondants.....	66
Figure [III.13] : Le niveau d'instruction des répondants.....	67
Figure [III.14] : La vision des citoyens sur la démocratie participative.....	67
Figure [III.15] : La vision de la population aux projets de la ville.	67
Figure [III.16] : Le mode d'information.....	67
Figure [III.17] : Le moment idéale pour donner l'avis sur les projets.....	68
Figure [III.18] : Le taux de la participation citoyenne à La démarche de concertation.....	68
Figure [III.19] : Les moyens pour donner l'avis des citoyens sur les projets.....	68

Figure [III.20] : les thèmes pour donner l’avis des citoyens sur les projets.....	68
Figure [III.21] : L’avis des citoyens sur les mécanismes de participation.....	69
Figure [III.22] : La vision du citoyen sur l’importance de son avis.....	69
Figure [III.23] : L’avis des citoyens sur la participation dans l’impact des décisions prises..	69
Figure [III.24] : L’état de la gestion de la ville de Jijel.....	70
Figure [III.25] : le gérant de la ville.....	70
Figure [III.26] : L’avis des citoyens sur les associations des quartiers.....	70
Figure [III.27] : Taux de participation dans les activités des quartiers.....	71

Liste des tableaux :

Tableau [I.1] : Les objectifs et le programme d'action de la politique de la ville.....	15
Tableau [I.2] : Les acteurs de la gouvernance urbaine	20
Tableau [II.1] : Les acteurs impliqués dans le projet de réhabilitation du centre historique de Sidi El Houari.....	45
Tableau [II.2] : Les la comparaison entre les trois exemples : Le projet de quartier Mayenne, Le projet Espoir du quartier Molenbeek, Le projet de réhabilitation du centre historique de Sidi El Houari.....	48
Tableau [III.1] : Liste des associations actives de la wilaya de Jijel.....	53
Tableau [III.2] : Le bilan des associations et les comités de quartier.....	54
Tableau [III.3] : La liste des associations a caractère environnemental les plus dynamique.....	55

Sigles et abréviations :

APC : Assemblée Populaire Communale

Art : Article

CERTU : Centre d'Etude sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques

MATE : Ministère de l'Aménagement de Territoire et de l'Environnement

MATEV : Ministère de l'Aménagement de Territoire, de l'Environnement et de la Ville

MdV : Ministère délégué de la Ville

MHUV : Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville

MIPMEPI : Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPGI : Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire

ZET : Zones d'Expansion Touristiques

ZHUN : Zones d'Habitat Urbain Nouvelles

DUC : Direction de l'urbanisme et de la construction

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction :

La ville n'est plus considérée comme un espace hétérogène où se regroupe et se concentre la population uniquement , ou bien un simple espace pour vivre ensemble ; Elle se présente comme un territoire où coexistent diverses réalités, où se manifestent les transformations sociales et s'accélèrent posant sans cesse des nouveaux défis aux citoyens comme aux décideurs ; En outre, la façon de faire et de vivre la ville a changé, la qualité de vie est désormais demandée et exigée, nous cherchons aujourd'hui « à vivre ensemble une vie agréable » .

A cet effet, aujourd'hui la ville se définit comme une ville durable , capable d'offrir une qualité de vie en tous lieux et des différentiels moins forts entre les cadres de vie, qui met en jeu un projet environnemental, économique et social en s'appuyant sur les trois piliers du développement durable, mais qui se réapproprie également un projet politique collectif , puisque la gouvernance locale fait partie aussi des enjeux de la ville durable.

C'est en 1992, et au sommet de la Terre à Rio de Janeiro, que les 173 chefs d'État ont adopté un plan d'action pour le XXI^e siècle sous l'appellation de « l'agenda 21 », par lequel les collectivités locales travaillent avec tous les acteurs de la communauté (citoyen, association, groupes divers) pour élaborer un nouveau plan d'actions visant le développement durable de leur territoire. C'est un outil concret de mise en cohérence des politiques publiques, permettant de concilier les intérêts économiques, sociaux et environnementaux.

La politique de la ville durable est intersectorielle et multilatérale, son élaboration implique la participation des experts pluridisciplinaires, des représentants des habitants et des usagers, des acteurs de terrain et des responsables des politiques publiques aux différents niveaux. C'est une politique intégrée, qui prend en compte l'ensemble des aspects, leurs interactions et leurs liens avec les différentes activités, tant pour la démarche d'élaboration que pour la participation du public, qui repose sur un certain nombre des décisions intégrées. Une décision intégrée implique ainsi dès le départ l'ensemble des acteurs au processus décisionnel (JOBERT et DAMMAME.1995).

Par ailleurs, La gouvernance urbaine désigne les modes ou la manière de gouverner, c'est une nouvelle forme de gestion qui vise l'épanouissement des communautés et le développement durable des villes. Elle repose sur trois institutions : le pouvoir central, le secteur privé et la société civile, la bonne gouvernance nécessite l'implication multilatérale des tous les acteurs au processus de gestion.

Problématique :

L'Algérie a connu depuis l'indépendance jusqu'à ce jour des changements radicaux dans sa stratégie politique, économique et urbaine, engendrant de multiples transformations dans la production et la régulation des espaces urbains, ainsi que des conséquences sur ses villes et l'apparition de nouvelles configurations spatiales et de divers problèmes d'urbanisation, ce qui l'a poussée à adopter une nouvelle politique de gestion décentralisée, démocratique et participatif pour faire face aux nouveaux enjeux.

À partir des années 90 et avec l'avènement à l'économie de marché et au multilatéralisme, que le changement commençait, l'action étatique a été marquée par une nouvelle orientation, commençant d'abord par la libération du foncier, le retour à la planification spatiale et à la participation des citoyens et des différents acteurs.

Vers les années 2000, le pays prenait une nouvelle tournure ; l'Algérie s'est engagée dans d'une nouvelle réflexion relative à la mise en œuvre d'une vraie politique de la ville (la loi 06-06 du 20 février portant la loi d'orientation de la ville) capable de mettre en place les principes fondamentaux du développement durable territorial à une échelle locale, caractérisée par une approche globale des programmes, élaborée suivant un processus concerté et coordonné, qui a pour but la réduction des inégalités spatiales et sociales, et le renforcement des liens entre le citoyen et son espace de vivre d'une part, et entre l'administration et le citoyen d'autre part.

A cet égard, et dans le cadre de la gouvernance urbaine, de nombreux règlements et dispositifs ont introduit la pratique participative, de ce fait, le citoyen est devenu le maître de son espace « acteur à part entière », il est considéré comme bénéficiaire et acteur en même temps.

Questionnements :

Entre l'incitation à l'implication des citoyens édictée par les différents règlements en vigueur, et l'ignorance ou la négligence des citoyens de ce droit :

1. Comment peut-on faire du citoyen et dans le cadre d'une démocratie participative, un acteur effectif et performant dans le processus décisionnel que dans la pratique publique?
2. L'implication des citoyens dans la gestion de leurs espaces de vie, est-elle réelle et active ou juste formelle ?

Hypothèses de la recherche :

Pour tenter d'atteindre les objectifs visés et répondre aux questions soulevées dans la problématique, certaines pistes de recherche seront explorées à travers quelques hypothèses :

- **Une première hypothèse** : la participation citoyenne dans la gestion intégrée de la ville peut être complémentaire, pour atteindre les objectifs d'amélioration du cadre de vie et de l'image de ville.

- **Une deuxième hypothèse** : La gestion intégrée de la ville ne peut se faire sans les habitants et sans l'implication de tous les acteurs réellement.

Objectif général de la recherche :

Cette recherche a pour objectif, d'un côté, de mettre en lumière la politique de la ville et de déterminer les changements apportés à cette dernière, de définir la démarche participative d'un autre côté, à travers :

- La détermination du rôle de chaque intervenant dans le processus décisionnel et dans l'action publique ;
- L'évaluation de la pratique participative des citoyens ;
- L'identification des lacunes, contraintes et difficultés qui entravent l'implication des acteurs.

Démarche méthodologique :

Afin de mener à bien notre travail, nous avons suivi la démarche méthodologique suivante :

- **Une approche théorique** : Elle consiste à collecter le maximum d'informations relatives à notre thème de recherche à travers :
 - Une recherche bibliographique : ouvrages, mémoires, revues, articles...etc.
 - Une recherche électronique qui nous a été très bénéfique : articles, documentaires...etc.
- **Une approche opérationnelle** : Elle comprend essentiellement un travail de terrain, dont l'objectif est l'élaboration d'un diagnostic détaillé sur l'état de la participation citoyenne et de la contribution des habitants de la ville Jijel dans la gestion de leur espace de vie, à travers les entretiens directs avec les acteurs de la ville, et l'enquête par le biais d'un questionnaire auprès des habitants de la ville.

Structure du Mémoire :

Le présent mémoire se structure comme suit :

- La partie introductive : contient les éléments de la problématique à savoir : les hypothèses de recherche, les questionnements et les objectifs de recherche, la démarche suivie ainsi que la structure du mémoire.
- La partie théorique : elle comporte le cadre théorique de la recherche, développée en deux chapitres :

Chapitre 1 : La politique de la ville et la société civile en Algérie : vers une gouvernance urbaine

Ce chapitre s'étendra sur les différentes thématiques de la politique de la ville en Algérie, la société civile et la gouvernance urbaine.

Chapitre 2 : Le développement local et la démocratie participative : pour une gestion intégrée de la ville

Ce chapitre exposera les différentes notions du développement local, de la démocratie participative et de la gestion intégrée, et aussi l'étude de quelques exemples en Europe et en Algérie en matière de la gestion intégrée.

- La partie pratique : elle porte sur l'étude opérationnelle et cas d'étude :

Chapitre 3 : La pratique participative dans la gestion intégrée de la ville de Jijel

Portera sur l'étude opérationnelle et cas d'étude. Dans ce chapitre nous allons présenter l'aire d'étude, les méthodes d'investigation ainsi que l'interprétation des résultats.

- Une conclusion générale : présente les résultats de la recherche.

CHAPITRE I :
LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ
CIVILE EN ALGERIE : VERS UNE GOUVERNANCE
URBAINE

Introduction :

La ville algérienne qui a toujours subi les conséquences de l'hétérogénéité de l'espace algérien et les lacunes des différentes politiques appliquées pour résoudre les multiples problèmes qu'elle confronte, se trouve aujourd'hui face à une crise multidimensionnelle nécessitant l'adoption d'une nouvelle approche multisectorielle qui convient avec l'avènement de la mondialisation, les enjeux du développement durable et les innovations technologiques

À cet égard, l'État algérien s'est orienté dans ces dernières années vers un nouveau mode de développement, de planification et de gestion en étroite relation avec le développement durable, dont le but principal est de rééquilibrer l'espace algérien, de créer une ville algérienne durable, attractive et compétitive, et d'offrir aux habitants un cadre de vie de qualité, convenable et appropriable.

Cependant, de nombreux changements ont été apportés à la politique urbaine en Algérie, pour mettre en œuvre cette nouvelle vision et ses orientations ambitieuses ; La gouvernance urbaine s'est imposée comme la bonne et la meilleure manière de gérer les affaires de la ville, manière souple et flexible, concertée et partagée, qui intègre tous les partenaires et les acteurs intervenants dans le champ urbain, et qui s'applique à l'échelle locale qu'à l'échelle global ou national.

Ce chapitre vise à mettre en lumière la politique de la ville en Algérie, à dévoiler et étudier tous les concepts liés à cette dernière, et décrypter toutes les modifications et mutations effectuées, notamment dans le cadre institutionnel, législatif ainsi que dans les politiques de gestion et d'administration (dirigeant, dirigé).

I.1 Vers une véritable politique de la ville en Algérie :

La politique urbaine en Algérie a changé de visions depuis l'indépendance jusqu'à ce jour, plusieurs modes d'urbanisme étaient mise en place dont l'objectif principal est le rétablissement de l'équilibre du territoire et la résolution des multiples problèmes : dysfonctionnement, croissance accélérée, urbanisation mal contrôlée...

Au début cette politique était caractérisée par des investissements importants au niveau des villes et des réalisations de programmes sectoriels (industrie lourde, réforme agraire, essaimage industriel, ZHUN ...), décidées par l'état, maître de tout planifié.

À partir des années 90 et avec l'avènement à l'économie de marché, l'action étatique a été marquée par une nouvelle orientation, commençant d'abord par la libération du foncier, le retour à la planification spatiale, et enfin le recours à un urbanisme de détail (prévisionnel et réglementaire) et de participation effective des citoyens.

En 2001 et suite à la promulgation de la loi 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable, qu'une nouvelle stratégie d'aménagement spatial était mise en place, elle est devenue l'outil d'orientation des actions et d'expression d'une politique de développement, adoptée pour faire face aux enjeux nationaux :

- Le rattrapage des retards du rural, tout en concentrant de grandes ressources pour la maîtrise de la croissance urbaine et du développement qualitatif des villes, afin de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale.
- Le rééquilibrage des principales composantes du territoire national et la conception d'une nouvelle géographie du territoire algérien, par le freinage de la littoralisation et le développement des hauts plateaux et du sud algérien.

Pour mettre en place cette démarche de développement durable territorial à l'échelle locale, la loi d'orientation de la ville (la loi 06-06 du 20 Février) a donné naissance en 2006 à une vraie politique de la ville caractérisée par une approche globale des programmes, élaborée suivant un processus concerté et coordonné (consensus), et qui a pour objectif principal la réduction des inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires.

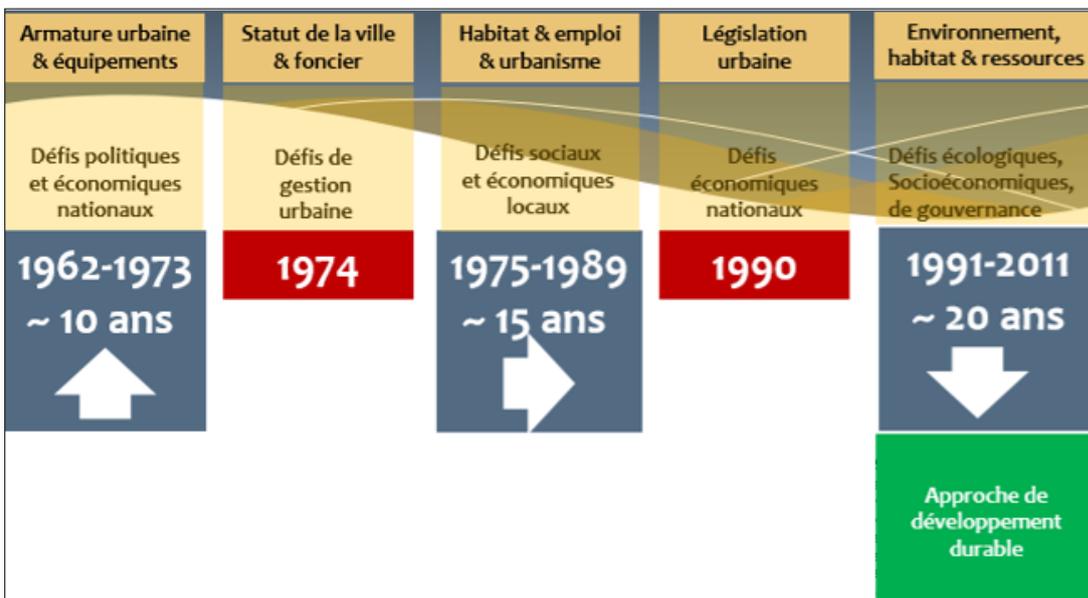


Figure [I.1] : L'émergence de la politique de la ville

Source : (BEREZOWSKA-AZZAG, 2014).

I.1.1: De la ville système à la ville écosystème :

Aujourd'hui, la ville n'est plus considérée comme un système, ou une simple interaction entre la production et la consommation au sein d'un espace bien déterminé, identifié par une population, des fonctions et des activités appropriées, et dirigé par un organisme politique,

Dans la logique du développement durable, la ville est désormais pensée comme un écosystème urbain résultat de la superposition d'un milieu biologique (patrimoine et capital naturel) et un milieu anthropique (patrimoine et capital culturel), elle est considérée comme un système d'interrelations entre les différentes entités politico-institutionnelles, spatio-fonctionnelles, socioéconomiques paysagères et écologiques, qui évoluent constamment et s'imbriquent de manière harmonieuse, cohérente, ou au contraire, conflictuelle . Ce système imbriqué et emboité est gouverné par des organismes multilatérales, son développement est pensé d'ans une vision d'avenir capable de l'orienter, et les implications de son existence et son évolution sont étudiées est estimées selon un processus de planification itératif et révisable (KHELLAF et BOUBEZARI.2019).

I.1.1.1 Le développement durable :

a. Définition :

L'expression « développement durable » a commencé à être largement acceptée à la fin des années 80, après son apparition dans le document « notre avenir à tous », appelé aussi rapport Brundtland, ce document utilisé comme base du sommet de la terre de 1992 a fait appel à l'urgence de repenser nos façons de vivre et de gouverner, et il lui a donné une définition :

« Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins » (STRANGE et BAYLEY, 2008).

Le traité de Maastricht de 1992 a affirmé que le développement durable est une méthode de contrôle et une stratégie pour assurer la continuité du développement social et économique dans le temps, et respecter l'environnement sans nuire aux activités humaines. (BEREZOWSKA-AZZAG, 2011).

Donc, la démarche du développement durable intègre trois dimensions qui sont :

- **Economique** : trouver un juste équilibre entre profit et gestion durable de l'environnement.
- **Sociale** : satisfaire les besoins essentiels des populations en réduisant les inégalités sociales dans le respect des différentes cultures.

- **Environnementale** : maintenir l'équilibre écologique sur le long terme en limitant les impacts sur l'environnement.

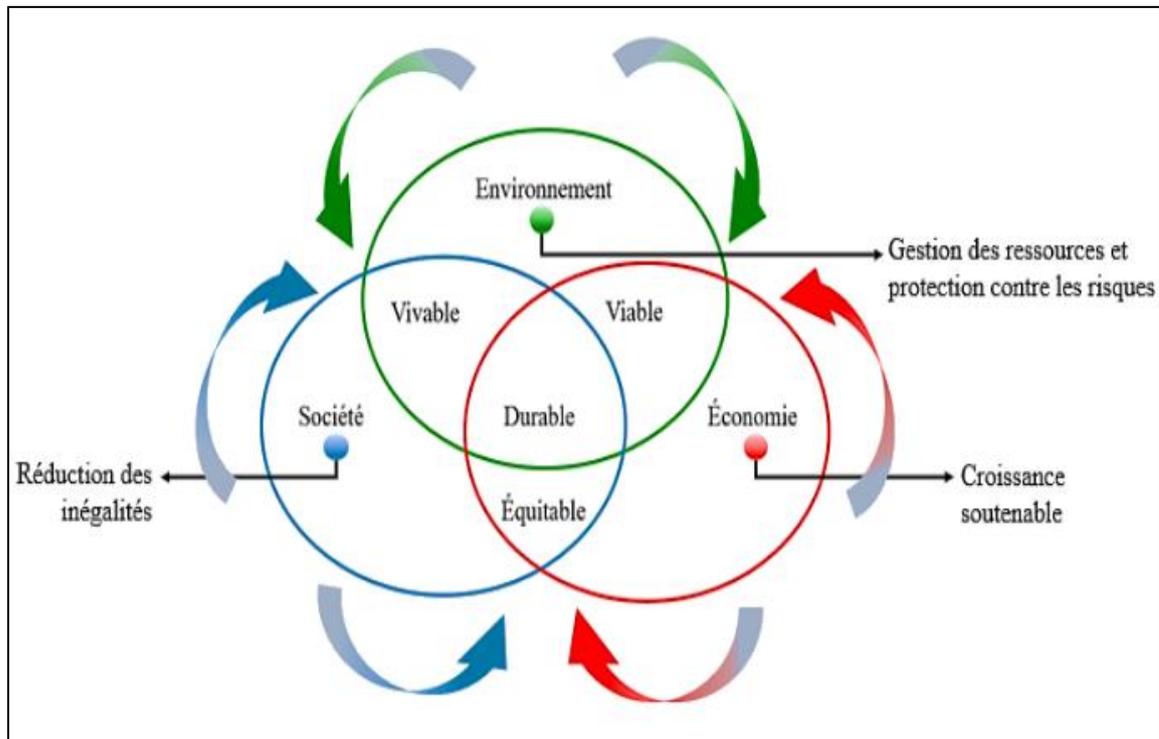


Figure [I.2] : Trois dimensions du développement durable.

Source : (BEREZOWSKA-AZZAG, 2011).

b. Les principes de développement durable :

Le développement durable vise à traduire dans des politiques et des pratiques un ensemble de 27 principes, énoncés à la Conférence de Rio en 1992. Parmi ces principes :

- Le principe de solidarité envers les générations futures (transmission du patrimoine énergétique, biotique, abiotique, et culturelle suffisant), ainsi qu'envers les générations présentes (réduction des inégalités nord-sud) ;
- Le principe de transversalité : considérer le système étudié (une ville ou un territoire par exemple) dans son ensemble et prendre en compte toutes les interactions existantes, sans se restreindre à un aspect spécifique ;
- Le principe de participation et de coopération : l'implication de tous les acteurs est nécessaire, elle requiert l'information de tous, la consultation du plus grand nombre de citoyens, et la concertation avec les tous participants ;
- Le principe de précaution : l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives. Il s'agit aussi de s'assurer au maximum de la réversibilité des choix ;

- Le principe de responsabilité : de nombreuses conséquences globales sont la cause de comportements individuels et il s'agit de transmettre cette responsabilité globale à l'échelle locale. (DAHMANI et MOUDJARI ,2013).

I.1.1.2 ville durable :

Une ville durable est une ville capable de se maintenir dans le temps en gardant son identité et son dynamisme, capable aussi d'offrir une qualité de vie dans tous les lieux dans une mixité sociale et fonctionnelle, capable enfin de se réapproprier un projet politique à la recherche d'un équilibre dans le plan écologique et social vis-à-vis du territoire et de la planète. (EMILIANOFF,2003).

Selon HAUGHTON et COLIN (1994), la ville durable est une ville dans laquelle les habitants et les activités économiques s'efforcent continuellement d'améliorer leur environnement naturel, bâti et culturel au niveau du voisinage et au niveau régional, tout en travaillant de manière à défendre toujours l'objectif d'un développement durable global.

La ville durable est « *L'application des principes du développement durable à la ville* ». Elle est désignée comme une « *ville compacte, citoyenne, solidaire, écogérée autour d'outils* ». (BARNIER et TUCOULET. 1999).

a. Les concepts de la ville durable :

D'après ROGERS et GUMUCHDJIAN (2008), la ville durable a de nombreux visages :

- **Une ville juste**, où la justice, la nourriture, l'hébergement, l'éducation et l'espoir sont distribués de manière équitable et où chacun participe au gouvernement ;
- **Une ville belle**, où l'art l'architecture et le paysage enflammant l'imagination et émeuvent l'esprit ;
- **Une ville créatrice**, où l'ouverture de l'esprit et l'expérimentation mobilisent tout le potentiel de ses ressources humaines et permettent une réaction rapide au changement ;
- **Une ville écologique**, qui minimise son impact sur l'environnement, où le paysage et la forme bâtie sont équilibrés et où les bâtiments et les infrastructures sont sûrs et efficaces dans leur utilisation des ressources ;
- **Une ville conviviale**, où le domaine public favorise le sentiment de communauté et la mobilité, et où l'information s'échange à la fois face à face et électroniquement ;
- **Une ville compacte et polycentrique**, qui protège la campagne, rassemble et intègre les communautés dans des quartiers et optimise la proximité ;
- **Une ville diversifiée**, où un large éventail d'activités qui s'entrecroisent crée de l'animation, de l'inspiration et donne naissance à une vie publique essentielle.

b. Les caractéristiques de la ville durable :

Selon CHARLOT-VALDIEU et OUTREQUIN (2009), les caractéristiques de la ville durable sont :

- La réponse apportée aux besoins fondamentaux des citoyens (eau, nourriture, logement, travail, sécurité...);
- La qualité de son environnement ;
- La force de sa structure sociale ;
- La richesse de la vie culturelle ;
- La force et la diversité de son économie ;
- L'utilisation optimale des ressources naturelles ;
- Les conditions d'accès aux services publics et privés ;
- Le degré de contrôle que les habitants exercent sur les décisions qui les concernent.

I.1.2: Du développement urbain au développement urbain durable :

I.1.2.1 Définition :

Le développement urbain durable est « *un processus d'intégration synergique et de coévolution entre les grands sous-systèmes urbains (économique, social, physique, environnemental) qui garantit un niveau non décroissant de bien-être à la population locale dans le long terme* ». (BUI TO, 2012).

Selon BOCHET et CUNHA (2002), « *l'approche durabilité établit [...] les politiques publiques permettant d'articuler le développement socioéconomique et l'aménagement spatial des agglomérations avec une gestion prudente de l'environnement* ».

D'après CHARLOT-VALDIEU et OUTREQUIN (2009), le développement urbain durable est défini comme une approche systémique mettant en œuvre simultanément des éléments pouvant être contradictoires entre trois sphères (économique, sociale et environnementale) et devant cordonner trois dimensions : long terme par rapport au court terme, global par rapport au local, participation des citoyens.

I.1.2.2 Les défis et les enjeux du développement urbain durable :

La mise en œuvre des principes du développement durable renvoie aux principaux enjeux auxquels sont désormais confrontées les agglomérations, qui sont :

- L'étalement urbain non maîtrisé qui dégrade la qualité de l'environnement urbain, des sites et espaces naturels périphériques, spécialise les territoires, éloigne les groupes sociaux les uns

des autres, crée des besoins nouveaux de déplacements motorisés et peut mettre en péril les budgets des collectivités locales ;

- La surconsommation des espaces naturels et ruraux, une dégradation des paysages, un renforcement des conflits d'usages, un gaspillage des ressources naturelles (eaux, forêts...etc.) ;
- La fracture physique et sociale qui s'accroît au sein des villes et agglomérations entre quartiers dégradés et d'autres devenus financièrement inaccessibles. Certains territoires sont pris dans une spirale de dégradation, d'autres vivent en « îlots protégés ». Le modèle de la ville à deux vitesses, de la ville agissant comme caisse de résonance des inégalités sociales les plus marquées, a gagné du territoire. (HAMEL, 2005).

I.1.2.3 Les principes du développement urbain durable :

Le développement urbain durable repose sur cinq principes qui sont :

- La densification ;
- La valorisation des espaces publics ;
- Le développement des équipements et des espaces publics ;
- L'intégration de la politique des transports et de la planification spatiales ;
- L'agencement des centralités et la favorisation de la mixité.

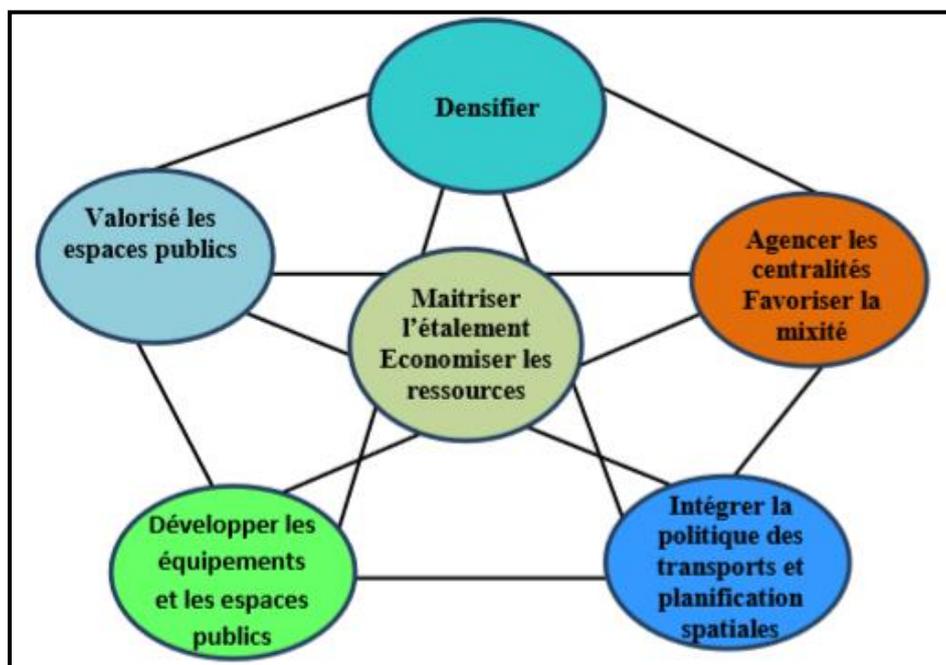


Figure [I.3] : Principes de développement urbain durable

Source : (BENYAGHOUB, 2011)

I.1.2.4 Projet Urbain outil de la mise en œuvre du développement urbain durable :

Le Projet Urbain est un outil qui réunit des compétences multiples, qui se réfère à une multiplicité des techniques d'analyse, de diagnostic, d'évaluation, il permet le débat et l'échange avec la population dont l'avis est déterminant. Le Projet Urbain dans sa conception, demande un savoir spécifique sur la ville, les processus de transformation, les lois qui régissent ses formes, les analyses à mener et les outils conceptuels à mettre au point afin d'établir une médiation entre les différentes échelles, de la parcelle à la ville. (INGALLINA, 2001).

a. Le projet urbain et le développement urbain durable :

Le Projet Urbain est un outil de la mise en œuvre de la politique de développement durable, qui s'exerce en milieu urbain compris comme un écosystème urbain.

Le but du projet est de compléter le cadre de planification réglementaire, opérationnelle, par une démarche stratégique de réflexion qui formule et caractérise le concept écosystémique de développement et d'aménagement d'un ensemble urbain comme expérience de la politique urbaine de développement durable. Il constitue un guide d'action pour :

- Adapter le milieu urbain à l'évolution des besoins de la société, c'est-à-dire pour améliorer la qualité de vie en ville.
- Servir d'un levier du développement économique et social c'est-à-dire pour améliorer le niveau de vie.
- Préserver l'environnement dans toutes ses dimensions c'est-à-dire pour améliorer la qualité du milieu de vie et du cadre de vie.
- Organiser ou réorganiser le système de gestion urbaine, pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action urbaine. (BEREZOWSKA-AZZAG ,2012).

I.1.3: De la régulation de l'espace urbain à la maîtrise du métabolisme urbain :

La croissance urbaine constitue un défi majeur pour l'humanité car, faute d'être maîtrisée, elle peut être à l'origine de dysfonctionnements et de crises considérables tant sur le plan social qu'environnemental.

Selon BOCHET et DA CUNHA (2003) « *La ville est représentée comme un écosystème qui gère ses entrants et ses sortants par la régulation, ainsi qu'une 'unité métabolique complexe avec un ensemble d'entrées (matières premières, produits semi-finis, produits alimentaires, etc.), de transformations (de ces matières, produits semi-finis, etc.) et de sorties (produits manufacturés, déchets gazeux, liquides et solides, etc.)*

A cet effet, la maîtrise du métabolisme urbain exige la surabondance des démarches sectorielles classiques de régulation, elle demande le recours à des analyses détaillées et interdisciplinaires des interactions sociétés –biosphères, une définition exacte de régimes, de trajectoires et transitions socio- écologiques, et un contrôle permanent des transformations des multiples processus (naturels, politiques, économiques et sociaux) au sein desquels s’insère la ville.

I.1.3.1 Les objectifs de la politique de la ville :

Selon la loi d'orientation de la ville, la politique de la ville vise à :

- Adopter une politique harmonieuse concernant la ville qui vise à améliorer le cadre de vie
- des citoyens et valoriser le rôle des communautés urbaines dans le développement.
- Atténuer les déséquilibres urbains, contrôler la croissance des villes et fournir les conditions du développement durable.
- Améliorer l'économie urbaine.
- Assurer l'équilibre de l'armature urbaine et promouvoir les fonctions régionales et nationales.
- Maintenir la cohésion sociale et améliorer la solidarité urbaine.
- Renforcer le rôle des communautés locales dans la gestion de la ville.
- Améliorer le côté culturel de la ville sous ses différentes dimensions.
- Mettre en place des mécanismes et des cadres appropriés permettant la participation des citoyens au développement, à la gestion de sa ville et à l'entretien du quartier.
- Améliorer l'image de la ville et institutionnaliser la citoyenneté urbaine.
- Déterminer les mécanismes permettant d'améliorer les formes contractuelles pour la gestion de la ville

I.1.3.2 Les principes de la politique de la ville

La politique de la ville est basée sur dix principes. (BEN ZEYANE.2018).

➤ La concertation et coordination :

Selon lesquelles, les différents secteurs et acteurs concernés contribuent à la réalisation de la politique de la ville de manière régulière, cohérente et efficace, sur la base d'options spécifiques de l'Etat et par arbitrage commun.

➤ La déconcentration :

Selon laquelle des missions et attributions sectorielles sont attribués aux représentants de l'État au niveau local, de sorte que les organes représentatifs, qu'ils soient régionaux ou

attachés, n'ont pas la personnalité morale et leur rôle se limite à représenter l'administration centrale au niveau local.

La déconcentration vise à réduire la charge de la gestion centralisée, à éliminer la lenteur de la gestion administrative et à répartir équitablement les dépenses publiques.

➤ **La décentralisation :**

Il s'agit d'un type de gestion administrative, selon laquelle les collectivités locales disposent de pouvoirs et d'attributions qui leur sont dévolues par la loi, où les collectivités locales jouissent d'une indépendance financière et morale, pour renforcer l'approche démocratique et consacrer le principe de la participation des citoyens à la conduite des affaires publiques, et qui vise à rendre les besoins locaux conformes aux intérêts des citoyens.

➤ **La gestion de proximité :**

Selon laquelle sont recherchés et mis en place les supports et procédés destinés à associer, directement ou à travers le mouvement associatif, le citoyen à la gestion des programmes et actions liés à son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés.

➤ **Le développement humain :**

L'être humain représente l'élément indispensable du développement humain, il est considéré comme la principale richesse et la finalité de tout développement.

➤ **Le développement durable :**

L'un des objectifs les plus importants de la politique de la ville est de parvenir à un développement qui satisfait les besoins actuels, sans compromettre les besoins des générations futures.

➤ **La bonne gouvernance :**

La politique de la ville accorde une grande attention à l'administration, sur la base qu'elle est l'outil efficace pour sa mise en œuvre, et pour cela elle exige que l'administration soit très efficace et adopte un modèle de gestion rationnelle qui se soucie des besoins des citoyens et travaille pour le public dans le cadre de la transparence et du respect des libertés des citoyens.

➤ **L'information :**

La politique de la ville est basée sur une démarche qui donne aux citoyens une chance de connaître les vérités, et obtenir les informations d'une façon très facile et quotidienne concernant la situation de leur ville, son évolution, et ses perspectives.

➤ **La culture :**

La ville est une entité culturelle qui représente tous les aspects de la vie, de la civilisation et de l'histoire, et sur cette base la politique de la ville vise à mettre en valeur l'identité culturelle des villes algériennes en promouvant l'aspect culturel de la ville, et en la mettant en valeur comme un espace de créativité et d'expression culturelle.

➤ **La préservation :**

Le patrimoine matériel et immatériel de la ville doit être sauvegardé, préservé, protégé et valorisé.

➤ **L'équité sociale :**

La politique de la ville vise à atteindre la cohérence et l'équité sociale, la solidarité et la cohésion sociale en éliminant tous les effets négatifs résultant de l'exclusion, de la marginalisation et de l'indifférence.

I.1.3.3 Les nouveaux projets et actions envisagées :

La politique de la ville est réaffirmée par le SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire), qui propose en plus des objectifs, une stratégie et un programme d'action.

Objectifs	Stratégie	Programme d'action
Mettre en place une ville algérienne qualitative, compétitive, attractive et durable, capable de répondre aux besoins de ses habitants et aux mutations productives, ainsi que contribuer à une véritable culture et identité urbaine.	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une ville durable. - Assurer la qualité et le renouvellement de la forme urbaine - Adapter la ville aux exigences des activités économiques. - Préserver et valoriser l'écosystème urbain. - Mettre la ville hors risques - Maitriser la gestion urbaine - Lutter contre les exclusions et les marginalisations et mettre à niveau les zones urbaines à handicapes (Z.U.H) 	<ul style="list-style-type: none"> - La rénovation urbaine. - Le rattrapage et la rénovation des zone urbaines à handicapes. - La réforme de la gestion et le mangement urbain.

Tableau [I.1] : Les objectifs et le programme d'action de la politique de la ville.

Source :(BACHAR,2016)

La stratégie générale d'intervention est conçue comme un ensemble pluridimensionnel, plurisectoriel et multilatéral, elle vise à réaliser le développement durable et se concrétise à travers plusieurs volets : le volet du développement durable, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel.

a- Le volet structural : la création des villes nouvelles

Les villes nouvelles constituent un moyen important d'équilibrage de l'armature urbaine et de l'organisation spatiale du territoire algérien, elles sont mises en place pour le desserrement des pressions autour des grandes villes du Nord, et le redéploiement du peuplement et des activités vers les Haut plateaux et le Sud algérien.

Selon la loi 02-08 du 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement : « *Sont considérées comme villes nouvelles toutes créations d'établissements humains à caractère urbain en sites vierges, ou s'appuyant sur un ou plusieurs noyaux d'habitat existants. Les villes nouvelles constituent des centres d'équilibre social, économique et humain, grâce aux possibilités d'emploi, de logement et d'équipement* »

Les Villes nouvelles sont mises en œuvre selon trois catégories distinctes :

➤ Les Villes nouvelles d'excellence :

Sont créées pour maîtriser l'expansion urbaine dans le Littoral et le Tell, ces villes sont mises en œuvre afin d'assurer un développement organisé autour des aires métropolitaines auxquelles elles seront connectées par les infrastructures matérielles et immatérielles de qualité comme les villes nouvelles de Sidi Abdellah et de Bouinan.

➤ Les Villes nouvelles de rééquilibrage du territoire :

Ces villes sont conçues de manière à inverser les tendances répulsives que connaît la région des Hauts Plateaux. Leur principe est de créer des pôles d'activités, de services et des établissements pour attirer les gens vers cette région. Parmi ces villes, on cite la nouvelle ville de Boughezoul.

➤ Les Villes nouvelles d'appui au développement durable :

Elles sont créées afin de répondre à des problèmes écologiques ou à des risques industriels et pour renforcer l'attractivité des villes du Sud comme la ville nouvelle de Hassi Messaoud. (BENYAGOUB, 2011)

b- Le volet urbain : le recours au renouvellement urbain :

Désormais on ne parle plus de « la rénovation urbaine » mais du « renouvellement urbain », celui-ci évoque l'évolution de la ville sur la ville et privilégie l'appréhension globale de la ville, et la compréhension de son fonctionnement compte tenu des problématiques économiques, sociales et urbaines.

Le renouvellement urbain est un phénomène permanent de la modernisation de la ville apparaît comme une nouvelle pratique d'aménagement pour favoriser des dynamiques nouveaux dans la ville par la mutation des tissus urbains existants et l'inscription des quartiers dans une démarche durable, appelée communément démarche d'écoquartier.

A cet égard, la politique de la ville prévoit un programme d'action et d'intervention sur les tissus urbains existants , à savoir :

- La rénovation urbaine : Assurer la qualité et le renouvellement de la forme urbaine.
- Le rattrapage et l'intégration des zones urbaines à handicaps :
 - Le relogement des foyers concernés par la démolition ;
 - La prise en compte l'enjeu de désenclavement par les équipements ;
 - Le renforcement de la présence des équipements commerciaux et services publics.
- La réforme de la gestion et du management urbains :
 - L'action en faveur de l'insertion ;
 - La gestion urbaine de proximité ;
 - La diversification de l'offre dans le cadre du renouvellement urbain.

I.1.4 Le projet de loi « Cohésion territoriale et développement urbain durable » :

Les lois actuelles relatives à l'urbanisme et la politique de la ville ont été dévoyés de leurs objectifs et de leur mission de régulation de la ville et des espaces urbains et périurbains. Parallèlement, elles ont perdu de leur impact et sont devenues obsolètes et anachronique au regard des évolutions qui ont marqué les modes d'organisation et de gestion des villes devenus plus globale et durable. Ces décalages ont imposé la réforme en profondeur des principes et des objectifs législatifs et règlementaires de l'urbanisme et de la politique de la ville (BELKHATIR ,2019).

L'avant projet de loi portant refonte du cadre juridique relatif à l'urbanisme et à la politique de la ville initié par le ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville , élaboré par l'Agence Nationale de l'Urbanisme , a bénéficié de larges concertations engagées avec les institutionnels, les acteurs politiques, les universitaires, les représentants de la société civile et

les professionnels de l'urbanisme, de la politique de la ville, de l'aménagement, de l'immobilier, du foncier, du notariat etc., le projet a enregistré des retards en raison de consultation et de concertation, il n'a pas été approuvé et la loi n'a pas encore vu le jour.

Avant d'être un projet de gestion et de régulation des espaces, du cadre de vie et du cadre bâti des territoires urbains et ruraux, la refonte des lois urbanisme et ville, se définit comme un objectif de politiques publiques porteuses d'un projet de société qui repose sur une vision de l'avenir qu'il importe de concrétiser.

Le projet de loi trace les champs d'application de ce qui relève de la politique de la ville et de l'urbanisme dans le cadre de la cohésion territoriale et du développement urbain durable: « *la capacité à intégrer l'équité socio-urbaine et la solidarité entre territoires, l'efficacité économique, la sobriété écologique et la performance environnementale, la cohérence dans l'utilisation et la production des espaces, l'équilibre, la mixité la diversité et l'intégration des usages et des fonctions urbaines, la prudence et la bonne gouvernance.* » .

I.1.4.1 Objectifs de la nouvelle politique de la ville :

Dans le cadre de la cohésion territoriale et du développement urbain durable, les objectifs poursuivis par les règles de politique urbaine sont :

- La restauration et la garantir de cohésion urbaine et sociale, des solidarités, d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers par :
 - L'accès pour tous à l'éducation, la formation, la culture, la santé publique et à l'ensemble des équipements et des services urbains ;
 - La mise à niveau des villes en encourageant la réhabilitation, le renouvellement urbain, la modernisation des tissus urbain, l'harmonie et la qualité architecturale, paysagère et urbaine des villes, des agglomérations urbaines, des quartiers et des ensembles d'habitat et en préservant l'hygiène et la salubrité ;
 - L'assurance aux différentes populations le droit au logement dans des conditions d'habitat décent et digne, , la mixité sociales et l'équilibre du peuplement, l'équité, la diversité et l'intégration des usages et des fonctions urbaines, l'accès pour tous aux services urbains et non urbains pour faire disparaître les inégalités et les disparités d'équipements et d'infrastructures au seins des villes et des agglomérations urbaines en général, entre les villes et entre les territoires urbains et ruraux ;
- Le développement de la mobilité et de l'aménagement numérique du territoire.
- La promotion de la démocratie locale et de la participation citoyenne au développement

urbain durable par la promotion de la bonne gouvernance locale, en organisant la transparence et la bonne circulation de l'information, la concertation publique et citoyenne, la coordination et le partenariat entre les différents acteurs privés et publics, ainsi que la participation des citoyens à la gestion des villes et notamment à l'élaboration des instruments d'urbanisme, et de la politique de la ville, des opérations et des actions d'aménagement et de gestion urbaine et sociale de proximité. (BELKHATIR ,2019).

I.2: La gouvernance urbaine et l'avènement du multilatéralisme :

La gouvernance urbaine renvoie aux différentes manières dont les institutions et les individus assurent la gestion quotidienne de la ville, ainsi qu'aux processus mis en œuvre pour atteindre efficacement les objectifs du développement urbain à court et à long terme.

On peut dire que la gouvernance urbaine est le logiciel qui permet à la ville de fonctionner.

I.2.1 Définition :

LE-GALES (1995), définit la gouvernance urbaine comme : « *...une plus grande diversité dans la manière d'organiser les services, une plus grande flexibilité, une variété des acteurs, voire une transformation des formes que peu prendre la démocratie locale* ».

La gouvernance urbaine est un processus de mobilisation et de coordination des acteurs, des groupes et des institutions cherchant à réaliser des projets urbains afin d'aménager et de développer durablement les territoires urbains. C'est la capacité et la co-responsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif pour une action unifiée, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique ; à chaque niveau, le partenariat doit pouvoir se concrétiser autour d'une stratégie commune, d'un cadre d'intervention collective qui donne du sens à l'action urbaine, d'un projet suffisamment mobilisateur pour motiver toutes les parties concernées. (CAVALIER,1999).

I.2.2 Les acteurs de la gouvernance urbaine :

Selon le Centre d'Etude sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme (2000), il existe trois grandes catégories d'acteurs de la Gouvernance urbaine :

- Ceux qui ont le pouvoir de décision ;
- Ceux qui interviennent en tant que professionnels dans un but économique ou non ;
- Ceux qui à un titre ou un autre sont concernés par le projet, qu'ils soient riverains, usagers, etc.

Les Acteurs de la Décision (l'Acteur Etatique ou Institutionnel) «Le Dialogue»	Les Acteurs Techniques. (l'Acteur Privé ou Economique) «Le Conseil»	La Société Civile (l'Acteur Civil) «La Concertation»
Représentants de l'Etat. Services technique de l'Etat. Elus des Différentes Collectivités. Services technique de la collectivité. Etc. ...	Agents de développement. Promoteurs économiques. Professionnels privés. Chercheurs Universitaires. Etc.....	Population, Usagers, Riverains. Acteurs clés (notable, politicien,) Association. Médias Etc.....

Tableau [I.2] : les acteurs de la gouvernance urbaine.

Source : (BOUAMAMA et BELABES.2018)

I.2.2.1 L'État :

L'État est une « *entité politique constituée d'un territoire délimité par des frontières, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé* » (Larousse,2017). Donc c'est un ensemble des pouvoirs publics.

Weber (2007), définit l'état comme « *une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque et en tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime, le tout à l'intérieur d'un territoire géographique déterminable* ».

Le pouvoir public est le premier responsable de la planification, l'aménagement et la gestion des ressources et des territoires en Algérie, en matière de gouvernance il :

- Arrête la stratégie et fixe les priorités de développement ;
- Oriente de développement économique sur les territoires ;
- Réunis les conditions de concertation, met en place la logique partenariale entre les différents acteurs ;
- Arrête les normes et les indicateurs urbains, ainsi que les éléments d'encadrement, d'évaluation et de correction des programmes et actions arrêtées ;
- Met en œuvre des politiques de sensibilisation et d'information destinées aux citoyens.

I.2.2.2 l'acteur privé :

Le secteur privé est désormais un acteur essentiel de la gouvernance urbaine, des partenariats équilibrés doivent être mis en œuvre pour garantir que le secteur public commande toujours les politiques locales. Des partenariats public-privé populaires sont mis en place pour gérer la dynamique de pouvoir au sein de telles collaborations.

I.2.2 3 La société civile :

La société civile est un acteur très important de la gouvernance urbaine parce que la relation entre la société civile et l'état, est une relation controversée qui se manifeste par une influence mutuelle ; et la société civile n'est autre qu'une conception de l'Etat moderne, et sont alors indissociables, parce qu'il n'y a pas d'Etat sans société, et pas de société sans Etat. (BOUAMAMA et BELABES.2018).

I.2.3 Les enjeux de la gouvernance urbaine :

La bonne gouvernance repose sur trois institutions, celles-ci doivent contribuer à soutenir le développement humain durable et établir une bonne gouvernance basée sur les caractéristiques suivantes : participation, la transparence, la réactivité, l'équité, l'efficacité et l'efficienne et la responsabilité.

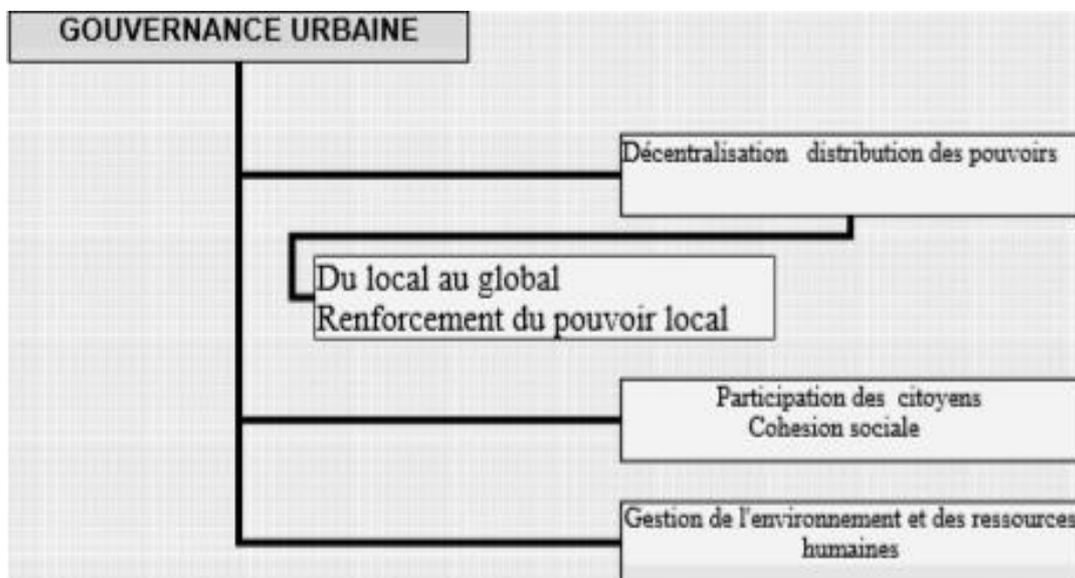


Figure [I.4] : Schéma des enjeux de la gouvernance urbaine

Source : (ZEHOOR, 2010)

I.2.3.1 Les enjeux politiques :

La décentralisation a établi une distinction entre les gouvernements urbains et ruraux, les villes sont devenues le lieu privilégié de l'innovation sociale et politique, en particulier dans le domaine de la gestion des affaires publiques.

Les mouvements de décentralisation et de mondialisation ont en effet conduit certaines villes et même certaines régions à se transformer en acteurs politiques et sociaux. Le concept de gouvernance permet d'expliquer ce renforcement de l'organisation politique et sociale des villes. Elle permet d'analyser les transformations du pouvoir local, l'organisation des intérêts et des élites, les mécanismes de création d'identité collective, les formes d'action publique

moderniste qui se développent en réponse aux défis qu'ont à relever les autorités politiques locales.

I.2.3.2 Les enjeux sociaux :

Nos sociétés sont marquées aujourd'hui par la montée de l'individualisme, par la crise du lien social et par la valorisation de la liberté et l'autonomie. Si la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, si elle signifie aussi un esprit de discipline un respect des valeurs et des normes communes, la gouvernance urbaine semble la seule issue pour y parvenir car le principe de gouvernance permet d'étudier les efforts qui sont faits pour tenter de contrer le mouvement d'éclatement par l'intégration des groupes sociaux et des acteurs publics et privés, la coordination entre les différents acteurs et la participation des citoyens.

Un des enjeux de la gouvernance urbaine pour les pouvoirs publics est bien de parvenir à reconstruire l'unité sociale de la ville, une identité collective par le biais de politiques publiques produisant des appartenances en favorisant les synergies des organisations et en agissant sur la qualité des relations sociales qui sont vécues positivement par les individus. Elle rétabli, en fait les cohérences sur un même territoire. (ZEHOOR, 2010).

I.2.4 Les changements apportés à la gestion de l'espace urbain en Algérie :

Dans le cadre du développement des villes algérienne et pour le but de l'amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants, l'Etat algérien et depuis l'adoption de la gouvernance urbaine comme mode le plus efficace de la gestion des affaires urbaines et publiques, n'a pas cessé d'essayer de changer son comportement gouvernemental envers ses citoyens, l'administration s'est rapprochée des habitants, et l'écoute sensible de la société est désormais forme une des responsabilités les plus prioritaires du pouvoir local.

I.2.4 .1 Les changements aux organismes de tutelle

Après que l'Etat algérien ait tenté d'améliorer l'état des villes, il les a incluses dans plusieurs ministères afin de leur donner plus d'importance et d'attention.

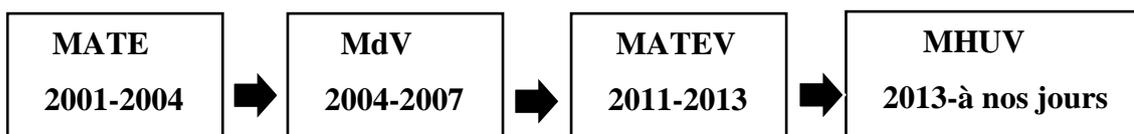


Figure [I.5] : Schéma des ministères de la ville en Algérie

- **2001-2004** : la ville est répertoriée au Ministère de l'Aménagement de Territoire de l'Environnement.
- **2004-2007** : la ville est répertoriée au Ministère de la Ville.
- **2011-2013** : la ville appartient au Ministère de l'Aménagement de Territoire de l'Environnement et de la ville.
- **2013-à nos jours** : la ville a été incluse dans le Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme sous le nom de Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la ville.

I.2.4.2 La création de l'observatoire nationale de la ville :

L'Observatoire National de la Ville a fait l'objet du décret exécutif n° 07-05 du 8 janvier 2007, ses missions sont :

- Développement de nouveaux modes de gestion pour permettre à l'Etat et aux collectivités territoriales d'améliorer le cadre de vie des citoyens et de renforcer le rôle des villes dans le développement durable ;
- Élaboration de toutes études, appréciations, indicateurs, statistiques et informations relatives à la ville en vue de proposer toute mesure de nature à promouvoir la politique nationale de la ville ;
- Proposition de toutes mesures pour prendre en charge les tendances d'évolution de la ville ;
- Orientation et coordination de toutes interventions pour assurer et promouvoir les fonctions de la ville ;
- Observation du développement et la structuration urbaine, la fonction et l'utilisation des espaces publics et l'utilisation du foncier urbain, d'en analyser les tendances et de proposer toutes mesures ou programmes pour améliorer les conditions de vie des citoyens à l'intérieur de la ville.

I.2.4.3 Le nouveau modèle de relation entre les acteurs : modèle négocié

L'idée d'interaction entre les acteurs induite par la gouvernance urbaine a perturbé complètement la vision classique de l'organisation pyramidale et descendante du pouvoir, un nouveau mode s'est imposé pour gérer les interventions, fondé sur des réseaux d'action publiques et des mécanismes de coopération et de régulation ascendants « BOTTOM-UP » au contraire de traditionnel modèle centralisé hiérarchisé descendante : « TOP – DOWN ».

a. « TOP – DOWN » :

L'approche « top-down » (descendante) peut être considérée comme un processus hiérarchisé qui renvoie à l'application de décisions émanant d'une autorité centrale : « *Le concepteur de politiques détermine centralement comment se fera la mise en œuvre qui sera réalisée par des metteurs en œuvre* ». (LAZIN, 1995).

b. « BOTTOM-UP » :

L'approche « Bottom-up » (ascendante) fut présentée comme une solution alternative à l'approche « top-down ». Il s'agit alors de diriger l'attention vers les individus au bas de la pyramide, les « bureaucrates sur le terrain », car ceux-ci jouent inévitablement un rôle actif et exercent une influence en apportant des modifications à la politique. Cette approche propose notamment aux acteurs gouvernementaux de formuler une politique simple qui doit servir d'outil d'information (grandes lignes), de laisser de la flexibilité et de la discrétion aux acteurs locaux dans les choix des stratégies de mise en œuvre et de mettre l'accent essentiellement sur les ressources pour soutenir les milieux (LINDER et PETERS, 1987).

I.3 La société civile en Algérie :

On parle de gouvernance urbaine comme « *une modalité de gouvernement de la ville mettant en jeu divers acteurs aussi bien publics que privés induisant une participation potentielle de chacun ainsi qu'une recherche de compromis* » (THOMAS, 2002). Et parmi ces acteurs il y'a la société civile.

Selon la loi 06-06 portant loi d'orientation de la ville le citoyen a une place très importante dans la pratique de la politique de la ville, quand on parle du citoyen, on parle directement de la société civile.

I.3.1 Définition :

UNESCO définit la société civile comme « *auto-organisation de la société en dehors du cadre étatique ou du cadre commercial, c'est-à-dire un ensemble d'organisations ou de groupes constitués de façon plus ou moins formelle et qui n'appartiennent ni à la sphère gouvernementale ni à la sphère commerciale* »

À la classe politique, la signification de la société civile « *renvoie à l'idée d'autonomie des sujets vis-à-vis du pouvoir central* » (ADDI, 2007).

La société civile est considérée comme « *un domaine au sein de la société, qui est apparu entre les sphères étatique, économique et privée. Ce domaine est considéré comme un espace public composé, de nos jours, par un grand nombre de groupements plus ou moins*

indépendants de l'Etat, plus ou moins bien organisés, dotés de différentes formes d'organisation telles que les groupes d'initiative, les clubs ou les associations ». (CVETEK, DAIBER, 2009).

I.3.2 Acteurs de la société civile en Algérie :

I.3.2.1 les citoyens

Le citoyen est le principal pilier de la société civile ; Selon la définition de Larousse, le citoyen est une personne jouissante, dans l'État dont il relève, des droits civils et politiques.

a.La citoyenneté

La citoyenneté signifie la jouissance de la chose publique avec la participation active aux affaires publiques. (BOUGUERRA,1999).

D'après WEINSTOCK (2000), La citoyenneté est une qualité reconnue par les personnes, les groupes ou les familles. Elle définit un membre actif avec un objectif commun et se caractérise, par exemple, par le vote.

La citoyenneté définie au moins trois aspects des liens sociaux et politiques.

- Un statut juridique : contrairement aux simples résidents, les citoyens sont porteurs de certain droits et responsabilités.
- Un certain nombre de pratiques : les citoyens participent à la vie des institutions politiques et au façonnement du bien commun.
- Un pôle identitaire : cette dimension est pleinement réalisée parce que le statut de citoyen a une importance subjective pour l'individu.

Donc on peut définir la citoyenneté qu'elle est la jouissance des droits et des devoirs qu'un citoyen doit remplir par sa participation active à l'intérêt public dans une société ou un pays.

Le but de la citoyenneté est de définir les relations entre l'individu et l'Etat, c'est à dire la place du citoyen au sein d'une démocratie. La citoyenneté porte des valeurs telles que la liberté, l'égalité, la fraternité, la morale, le civisme, la civilité et la solidarité sont l'expression de ces valeurs à travers le respect des autres, la tolérance mutuelle, la liberté de conscience qui traduisent une volonté à « s'engager et vivre ensemble ». Cet ensemble de valeurs contribue à la notion de citoyenneté. Ce qui constitue la force véritable de la citoyenneté réside avant tout dans la compréhension de ce qu'elle représente pour chaque individu dans le corps social. Ce n'est qu'après cette phase de compréhension bien établie qu'elle peut donner ce sentiment d'appartenance d'un individu à une collectivité, d'un citoyen à la Nation, d'un administré à l'Etat.

L'écocitoyenneté

La citoyenneté écologique n'est pas un concept idéologique, ni une idée simple, ni même une méthode simple, il s'agit plus d'actions concrètes. Le citoyen a des devoirs envers son environnement, l'environnement dans lequel il vit, il évolue quotidiennement, et de ce fait, il doit se comporter en acteur de la préservation de l'environnement, en effectuant des écogestes dans la vie de tous les jours. C'est pourquoi il est impérieux de responsabiliser chaque citoyen vis-à-vis de ces problèmes. (BOUKLI, 2015).

I.3.2.2 les associations :

Une association est un regroupement de personnes physiques ou de personnes morales basé sur des contrats à durée déterminée ou à durée indéterminée.

Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans tous les domaines, notamment les activités professionnelles, sociales, scientifiques, religieuses, éducatives, culturelles, sportives, environnementales, caritatives et humanitaires.

L'objet de l'association doit être défini avec précision et sa dénomination doit exprimer le lien avec cet objet. L'objet et les buts de ses activités doivent s'inscrire dans l'intérêt général et ne pas être contraires aux constantes et aux valeurs nationales ainsi qu'à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux dispositions des lois et règlements en vigueur.

I.3.2.3 la mosquée :

Les mosquées sont toujours étroitement liées à l'hygiène et à la sainteté, ce qui est confirmé dans le Coran ou la Sunna. Tout cela prouve que la religion islamique attache une grande importance à l'éducation environnementale que ce soit sur le plan théorique que sur le plan pratique. Le rôle de la mosquée dans ce domaine est important, par les différentes formes de communications. (MAHJOUBI, 2015).

I.3.2.4 Les partis politiques :

Les partis politiques jouent un rôle actif dans la gestion des espaces urbains, à travers des programmes politiques de sensibilisation environnementale, et l'ancrage de la culture environnementale chez le public, et encourager la tenue de séminaires et de conférences et la discussions des différents problèmes auxquelles confronté l'environnement. Il initie également des initiatives et ce avec les autres membres de la société civile (AAMER, 2015).

I.3.3 Reconnaissance du rôle de l'acteur social :

Le rôle de la société civile a évolué suite à l'émergence du concept de la bonne gouvernance et l'apparition du nouveau paysage qui se caractérise par la globalisation,

Elle se manifeste à travers les communautés locales, c'est-à-dire les groupes de proximité, les syndicats, associations d'usagers, les organisations non gouvernementales, les associations de quartier... qui prennent de plus en plus d'importance et qui demandent des ressources et un pouvoir de décision.

La société civile devient aujourd'hui un partenaire dans la mise en œuvre de la politique économique, dans la démocratisation du fonctionnement de l'Etat, Elle projeté une image de force, de solidarité, d'ouverture, de responsabilité

La société civile a un rôle d'investir massivement dans l'acquisition du savoir et de la qualification, la protection de l'environnement.

Conclusion

Depuis l'adoption de la nouvelle politique d'aménagement des territoires en Algérie, et l'émergence du concept de développement durable en force dans le discours politiques et dans l'action publique, et malgré les retards enregistrés dans l'application et la mise en œuvre de cette nouvelle démarche, les changements n'ont pas cessé de se produire : des lois ont été promulguées ,des nouveaux dispositifs ont été mis en place et des organismes ont été créées , l'objectif principale de ces transformations est de pouvoir faciliter et accompagner le passage souple et sûr vers une stratégie pluridisciplinaire, plurisectorielle et multilatérale .

Aujourd'hui, nous sommes dans une période comportant une nouvelle forme de gestion , une mutation des modes de représentation et de reformulation des rapports entre les différents acteurs qui participent à la gestion de la ville (pouvoir public, secteur privé et société civile).Ce mode de gestion appelé gouvernance urbaine a prouvé avec le temps qu'il représente le moyen le plus adéquat pour maîtriser les transformations ,cerner les problèmes , surmonter les difficultés et améliorer la relation entre les acteurs, le moyen assurant la participation active et réelle de chaque intervenant plus particulièrement le citoyen.

Donc, les citoyens deviennent désormais acteurs à part entière avec un pouvoir de participation, ils sont associés aux programmes relatifs à la gestion de leur cadre de vie, et ils peuvent même influencer les décisions prises par les acteurs publics.

L'utilisateur n'est plus seulement le récepteur, le consommateur, mais il est devenu aujourd'hui un acteur et un partenaire.

CHAPITRE II :
LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LA DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE :
POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DE LA VILLE

Introduction :

Le niveau local apparaît comme le niveau le plus pertinent pour mettre en œuvre les enjeux et les objectifs fondamentaux de la politique de l'aménagement des territoires et celle de la ville, l'échelle de la commune ou de la ville assure l'implication directe des acteurs locaux dans le développement de l'urbain. Le local aujourd'hui, représente le lieu propice de l'exercice de la démocratie participative.

La notion de la démocratie participative est souvent associée aux concepts de « décentralisation », « développement local » et « bonne gouvernance » ou « gouvernance ouverte », signifie une logique de proximité, fondée sur le renforcement du rôle et du pouvoir des acteurs locaux, elle donne aux différents intervenants plus de liberté à exercer leur pouvoir de prise de décision, en outre, elle considère le citoyen comme moteur et garant de toute action de développement, sa position est prépondérante, son rôle est pertinent et son implication est vraiment indispensable.

L'Algérie comme tous les pays du monde, a mis en place une nouvelle stratégie de gouvernance avec laquelle elle a poussé ses citoyens à participer à la vie politique et à l'action publique, l'objectif de cet engagement est de pouvoir arriver à prendre des décisions spécifiques en matière de développement local, en assurant l'implication de tous les acteurs : publics, privés et société civile.

Nous allons aborder dans ce chapitre et dans le cadre de la gouvernance locale le fait participatif des citoyens dans la prise des décisions et dans le développement et la gestion de leur cadre de vie, et nous exposerons les notions et les divers principes liés au développement local et la démocratie participative, et expliquerons ses expériences à partir de l'analyse de quelques exemples internationaux et locaux.

II.1 Le processus de décentralisation et le développement local :

II.1.1 Définition :

Selon, Greffe (1986), « *Le développement local est un processus qui diversifie et enrichit les activités économiques et sociales sur un territoire donné par la mobilisation et la coordination de ses ressources et de ses énergies. Résultat des effets d'une population, il passe par la mise en œuvre d'un projet de développement économique, social et culturel. Il fait d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active* ».

Le concept de développement local peut être défini comme étant la prise en compte, dans un projet de développement infra régional, de l'ensemble des dimensions économiques,

sociales, environnementales et de leurs interactions sur ce territoire. Un projet de développement local implique donc la participation des différents acteurs économiques, institutionnels, sociaux et des citoyens. (Eric,1971).

II.1.2 Les dimensions du développement local :

Au niveau terminologique, l'approche du développement local est également appelée développement économique communautaire (DÉC) dans sa version plus urbaine. (TREMBLAY et SCHENDEL ,1991).

Par conséquent, l'approche de développement économique communautaire peut être définie comme une approche globale de revitalisation économique et sociale de collectivités, qui combine quatre dimensions. (FAVREAU et BENOIT,1996) :

II.1.2 .1 La dimension économique :

Elle vise à diffuser un ensemble d'activités de production et de vente de biens et de services.

II.1.2 .2 La dimension locale :

Elle touche la mise en valeur des ressources locales d'un territoire donné, dans le cadre d'une démarche partenariale tripartite où s'engagent les principales composantes d'une communauté (secteur public, secteur privé et société civile).

II.1.2 .3 La dimension sociale et politique :

Elle vise la revitalisation économique et sociale d'un territoire par des interventions dans l'emploi, le logement, la formation, la santé et les services sociaux. Elle cherche à favoriser la réappropriation de son devenir économique et social par la population résidante.

II.1.2 .4 La dimension communautaire :

Où la communauté est le centre d'intérêt de l'intervention.

II.1.3 Les outils du développement local

D'après le Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement (2011), les cinq principaux outils du développement local sont :

II.1.3.1 L'aménagement du territoire :

Elle détermine les grandes orientations et définit le cadre de développement des zones.

II.1.3.2 La décentralisation :

Une politique de décentralisation appuyée par la déconcentration des structures de l'État.

II.1.3.3 La gouvernance locale :

Elle se définit comme un ensemble d'interactions entre les acteurs des communautés locales (secteur public, secteur privé et société civile) pour la définition d'un projet global commun et des projets spécifiques de développement communautaire.

II.1.3.4 La participation citoyenne :

Elle s'exprime au sein des structures de gouvernance locale.

II.1.3.5 La fiscalité nationale et locale :

Le financement se fait par la fiscalité nationale et locale et les agences internationales.

II.1.4 Les composantes du développement local :

Il y'a deux composantes fondamentales du développement local : une composante structurelle et une autre socio-économique. (MIPMEPI, 2011).

II.1.4.1. La partie structurelle :

Elle concerne les structures de gestion et de financement, c'est-à-dire les structures décentralisées. C'est une partie tangible du développement local.

II.1.4.2. La partie socio-économique :

Elle concerne l'interaction entre les individus et les différents acteurs qui participent au développement local.

La prise en compte des parties structurelles et socio-économiques est non seulement nécessaire, mais aussi extrêmement essentielle pour chaque processus de développement local.

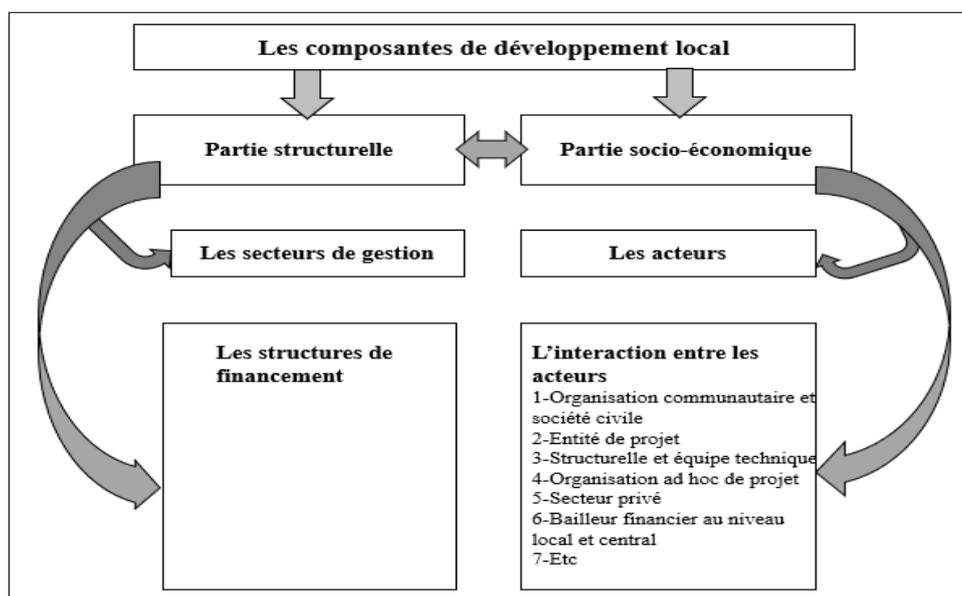


Figure [II.1] : Cadre stratégique du développement local. Source : (MIPMEPI, 2011)

II.1.5 Les Acteurs de développement local :

D'après le dictionnaire multilingue de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local (1997), les acteurs du développement local sont « *l'ensemble des personnes et des institutions intervenant à l'échelon local dans un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet de développement.* ».

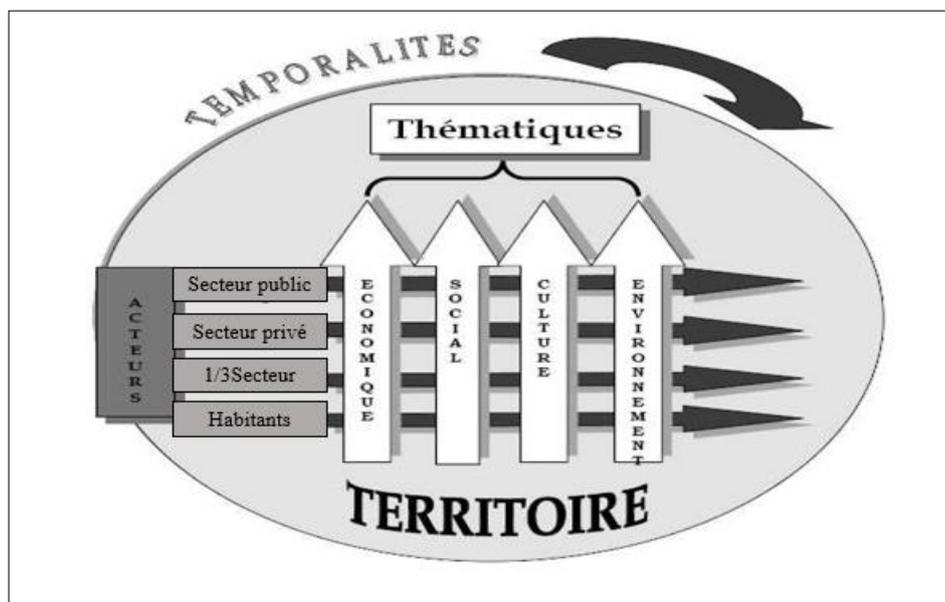


Figure [II.2] : les acteurs du développement local.

Source : (DECOSTER, 1999).

II.1.5.1 Les secteurs publics :

a. L'état :

L'Etat a le rôle de régulateur, Il établit l'environnement adéquat au fleurissement des initiatives locales. Il régit également les lois qui favorisent la réussite des efforts conjugués des différents acteurs locaux. Il coordonne les programmes et actions entrepris par les collectivités locales tout en leurs accordant des prérogatives leurs permettant d'assurer leur rôle dans l'insertion sociale et l'épanouissement économique à travers "une politique d'aide économique et non de gestion de la pénurie. (DENIEUIL,1999).

b. Les collectivités locales :

« *L'expression collectivité locale désigne dans le langage courant ce que la Constitution nomme (collectivité territoriale). Les collectivités territoriales sont des structures administratives, distinctes de l'administration de l'Etat qui ont à leur tête des représentants élus...* ».

II.1.5.2 Le secteur privé (L'entreprise) :

Le secteur privé permet de favoriser le développement local durable et de peser localement sur la maîtrise du lendemain (sédentarisation des entreprises autour de pôles d'intérêt et d'excellence ; renforcement de l'attractivité ; image de performance et de dynamisme ; regroupement autour d'un projet mobilisateur territoire). (GAFOUR.2010)

II.1.5.3 Le tiers secteur :

Entre la sphère de la puissance publique, étatique et administrative régulée par la représentation démocratique, et la sphère privée marchande, il y'a un lieu d'expression des intérêts individuels, dans un secteur non-lucratif, les institutions qui sont les plus significatives de ce domaine sont les associations et les syndicats, les organisation non gouvernementale (ONG) et tout mouvement communautaire. (GAFOUR.2010).

a. Les associations :

Les associations jouent un rôle de plus en plus important dans les différents programmes de développement local. Les fonctions assumées peuvent varier d'une simple fonction d'intermédiation avec l'extérieur à un véritable acteur au service de la population locale. (BEKKARI.2016).

b. La société civile (les habitants) :

Les habitants ne devraient plus se considérer ou être considérés comme des personnes "assistées" d'une part, car ils peuvent fournir des informations parfois très précieuses, qui peuvent aider à déterminer les besoins locaux, les opportunités à utiliser et même les initiatives intéressantes. Grâce à leur participation et coopération dans la mise en œuvre du projet, leur créativité et leur vitalité, il faut assurer un bon déroulement de la procédure et compter sur le soutien des populations pour éviter les problèmes de rejet ou d'opposition et pour créer un sentiment d'appartenance d'unité et de solidarité. (DECOSTER .2000).

II.1.5.4 L'agent de développement local :

Selon DECOSTER (1999), L'agent de développement local est un professionnel polyvalent chargé, en contrat avec les collectivités locales, l'Etat, les associations...etc, de l'opérationnalité des projets choisis : commande d'études de faisabilité, recherche de candidats-entrepreneurs, recherche de financements, communication, mise en réseau des acteurs, suivi du processus de développement local et la surveillance de ce dernier. Il ne remplace pas les acteurs, il organise leur première rencontre pour qu'ils puissent monter des

projets ensemble, il est un ensemblier, il réalisera rarement les projets lui-même, uniquement par défaut de porteurs.

II.1.6 Les caractéristiques de développement local en Algérie :

Le développement local en Algérie :

- Reflète les politiques sociales antérieures et résulte d'une gestion administrée dans laquelle la société civile avait peu d'espace d'expression.
- Acceptable et bénéfique au niveau local et il devrait être égalitaire, et efficace,
- Diversifié : diversité des attentes et des priorités ce qui entraîne dans le cadre des programmes de développement local une diversité de projets.
- Fonctionne de manière non durable. (BOUCHETATA.2008)

II.2 La démocratie participative et la participation des citoyens :

II.2.1 la démocratie :

Etymologiquement, le terme « démocratie » apparaît à Athènes, de la part de démos (le peuple) et de kratein (commander, exercice du pouvoir, gouverner). (N'GBANDA,1993).

Le président des États-Unis de 1860 à 1865 (Abraham Lincoln), avait déclaré un jour que la démocratie était " *le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* ". Suivant ce principe, la souveraineté appartient donc au peuple, qui choisit ceux qui le gouverneront. (BENOIT et ANDR 2000).

SEYMOUR (1960) définit la démocratie dans son livre « l'homme et la politique » comme " *un système politique qui, à l'intérieur d'un complexe social, permet le renouvellement légal du personnel dirigeant, et comme un mécanisme social qui permet à une très grande partie de la population d'exercer une influence sur les décisions importantes en choisissant les responsables* ".

II.2.1.1 Les types de la démocratie :

Les deux formes de la démocratie que distinguent les manuels et les dictionnaires de science politique sont : la démocratie directe et la démocratie représentative. (Chloé.2013).

a. La démocratie directe :

Elle se caractérise par l'absence de médiation entre le peuple et les pouvoirs politiques. La souveraineté du peuple est directement exercée par les citoyens.

b. La démocratie représentative :

Elle s'exerce indirectement, par l'intermédiaire de représentants élus. Cette définition semble incompatible avec la démocratie participative, dont les théories s'élaborent pour la plupart dans le cadre de la démocratie représentative.

Donc la démocratie participative se situe à mi-chemin entre la démocratie représentative et la démocratie directe : c'est à dire une articulation entre la forme classique de la démocratie représentative et des procédures démocratiques directe.

II.2.2. La démocratie participative :

La démocratie participative est un modèle d'exercice du pouvoir politique sur la base de la participation active du peuple à la prise des grandes décisions.

"La démocratie participative désigne l'ensemble des procédures, instruments et dispositifs qui favorisent l'implication directe des citoyens au gouvernement des affaires publiques, budgets participatifs, conseils de quartier et de développement, jurys citoyens, procédures de concertation et de débat public...". (SANDRINE,2013).

Selon les deux définitions précédentes on peut définir la démocratie participative comme un style de gestion participative où les citoyens jouent un rôle crucial au processus de prise des décisions d'intérêt au sein d'état.

II.2.3 Les étapes de la participation :

D'après l'article 17 de La loi n°06 – 06 portant loi d'orientation de la ville, les citoyens doivent participer aux programmes liés à la gestion de leur cadre de vie, en particulier de leur quartier. L'Etat veille à réunir les conditions et les mécanismes permettant aux citoyens de participer efficacement aux programmes et actions concernant la politique de la ville.

Il existe plusieurs formes de participation. (ADAD et al.2004).

II.2.3.1 L'information :

C'est la première étape vers la participation du public, elle est considérée comme une pédagogie de la participation entre les autorités qui apportent une réponse administrée et les citoyens qu'ils peuvent influencer le pouvoir et provoquer leur jugement et leur engagement.

II.2.3.2 La consultation :

La seconde étape vers la participation du public est la consultation comme les enquêtes publiques, par exemple, le pouvoir recueille un avis dont il tient compte ou pas, mais qui en

principe doit être pris en considération lors de la prise de décision. La consultation ou l'évaluation des réactions et demandes des populations peuvent se faire, par exemple, grâce à : des enquêtes publiques, des enquêtes de satisfaction, des consultations en ligne...etc.

II.2.3.3 La concertation :

La concertation constitue le troisième degré juste avant la participation. Elle implique l'intervention de populations ou de leurs représentants tout au long de la constitution d'un dossier, dans des structures pérennes, sectorielles ou territoriales dont des conseils et comités de quartier, les opérations de communication et de formation peuvent encore améliorer l'intervention des populations avec des outils plus ou moins simples et efficaces. Les agents de concertation favorisent les relations entre autorités et habitants et la mise en place d'un groupe local sur un projet par un animateur et des experts extérieurs qui facilite la concertation.

II.2.3.4 La participation :

La participation proprement dite arrive au bout du processus, sa réussite dépendant pour partie du bon suivi des trois étapes précédentes. La participation implique un partage du pouvoir, une codécision avec les habitants ou leurs représentants.

II.2.4. Les formes de la démocratie participative :

Dans le monde, il existe plusieurs outils de démocratie participative, qui varient en fonction des participants, du nombre de participants, de l'étendue de la participation, de la durée de la participation et de la forme de participation .

II.2.4.1 La démocratie participative et l'internet (E-démocratie) :

Les personnes qui utilisent l'internet peuvent discuter et participer à tout débat de leur choix. Les outils de réseau (messagerie instantanée, blogs, forums, etc.) facilitent encore cette participation et l'intervention de tous les citoyens. (CARTIER,2003).

II.2.4.2 Le sondage délibératif :

" *Le sondage d'opinion délibératif est une méthode de construction d'une opinion publique, qui consiste à soumettre un échantillon représentatif de la population à un processus assez intense d'information et de délibération puis de mesurer l'évolution des manières de voir des participants sur le thème abordé* ". (NURIA,1998).

II.2.4.3 Le budget participatif :

Le budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale à des projets d'investissement.

Cette innovation démocratique est née à Porto Alègre au Brésil en 1989 et s'est répandue dans le monde entier.

II.2.4.4 Le jury citoyen :

Le jury citoyen est un système démocratique participatif dans lequel un groupe de personnes est tiré au sort, et ils émettent des recommandations sur des sujets de politique publique au terme d'un processus d'information et de délibération qui dure plusieurs jours.

Le jury citoyen a été inventé parallèlement en Allemagne et aux États-Unis, respectivement en 1971 par Peter Dienel et 1973 par Ned Crosby. (ANTOINE,2013).

II.2.5 Le développement durable et la démocratie participative :

Le développement durable doit être participatif. Tous les acteurs du territoire, les habitants, les associations, doivent s'impliquer dans une action citoyenne afin de construire un cadre de vie commun dans une démarche de développement durable et pour atteindre cet objectif, il faut que chaque individu doive avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision.

Dans le domaine de l'environnement, un meilleur accès à l'information et la participation accrue du public au processus décisionnel permettent de prendre de meilleures décisions et de les appliquer plus efficacement. La démocratisation du dialogue environnemental est bénéfique à toutes les parties prenantes. Un public informé enrichit les connaissances disponibles. Pour les citoyens qui participent, c'est aussi le moyen de faire valoir concrètement leur vision, notamment des enjeux environnementaux. La démocratisation du dialogue environnemental doit renforcer la confiance dans les institutions et au bout du compte la légitimité des décisions prises.

II.2.6. Les caractéristiques de la démocratie participative :

En général, Les caractéristiques de la démocratie participative sont :

- L'extension des droits de vote et de sa fréquence, ainsi que les initiatives législatives (par exemple pétitions) ;
- La concertation dynamique sous forme de débats libres lié aux décisions locales et nationales (par exemple : comités consultatifs, comités de quartiers, etc.) ;

- La mise en place d'un système organisé pour garantir que les idées constructives et nouvelles de tous les citoyens sont effectivement prises en compte. Un système de la démocratie participative sera plus durable lorsque toutes les décisions pourront être acceptées par la grande majorité des parties prenantes et fonctionner dans le « bien commun ». (POUTHAS .2011).

II.2.7 La pratique participative en Algérie :

La pratique participative en Algérie est contenue dans plusieurs dispositifs, notamment :

- La réglementation relative aux instruments d'urbanisme (la loi 90-29 du 1 décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme complétée et modifiée par la loi 04-05 du 14 août 2004) ;
- La législation et la réglementation prévoyant l'enquête publique ou l'enquête d'utilité publique ;
- Le code communal (la loi 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune), notamment le titre 3 : La participation des citoyens à la gestion des affaires de la commune, articles 11 à 14 ;

Art. 13. " Le président de l'assemblée populaire communale peut, chaque fois que les affaires de la commune l'exigent, faire appel, à titre consultatif, à toute personnalité locale, à tout expert et/ou tout représentant d'association locale dûment agréée qui, en raison de ses compétences ou de la nature de ses activités, est susceptible d'apporter toutes contributions utiles aux travaux de l'assemblée ou de ses commissions. "

- La loi relative aux associations dotées de caractère d'utilité publique (la loi 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations).

II.2.8 La participation des citoyens dans la gestion urbaine en Algérie :

D'après Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du territoire, les formes de la participation citoyenne sont :

- La concertation légale sur les instruments d'urbanisme, de planification urbaine et d'aménagement du territoire (avant, pendant et après leur élaboration)
- Les débats publics sur les projets d'utilité publique, avant, pendant et après la réalisation du projet ;
- La consultation publique des citoyens (ex : plans de développement locaux, etc...) ;
- Les sondages et enquêtes d'opinion (après délibération de l'assemblée élue concernée).

- La réforme des procédures d'enquête publique, en améliorant le système de concertation avec le public concerné ;
- La contribution et la participation à l'accomplissement des missions de service public ;
- La réalisation de projets d'utilité publique à l'initiative des citoyens ou celle de l'autorité publique.

II.3 La gestion intégrée de la ville :

La gestion intégrée renvoie au principe de gouvernance territoriale en associant les acteurs locaux, usagers et élus, à la prise de décision, elle s'appuie sur une démocratie participative des acteurs locaux.

II.3.1 La gestion de proximité :

La gestion de proximité est un style de gestion participatif où les acteurs sont impliqués dans les décisions qui les concernent.

La gestion de proximité est l'occasion de mener une réflexion sur l'articulation entre la sphère privée de l'habitat et la sphère publique, sur l'intégration du quartier à la ville, sur la mutabilité droit communautaire et sur le retour dans le droit du fonctionnement et de la gestion du quartier. (MEDJITNA. 2012).

II.3.2 Les nouveaux thèmes de la gestion urbaine :

Réhabilitation, requalification, amélioration et rénovation, urbaine sont devenues, au cours des dernières décennies des éléments fondamentaux des politiques urbaines. Qu'il s'agisse de grands ensembles, d'opérations de réhabilitation en centre-ville, ou encore d'expériences centrées sur l'habitat précaire.

Depuis quelques années on constate un renversement des tendances dans les décisions de rénovation et de réhabilitation. Elles impliquent des analyses stratégiques tenant compte d'une combinaison des critères (économiques, financiers, techniques, environnementaux, sociaux). sur le moyen et le long terme. (MEDJITNA. 2012).

II.3.2.1 La rénovation urbaine :

La rénovation urbaine adapte une entité donnée à de nouvelles conditions d'hygiène, de confort, de fonctionnement, de qualité architecturale et urbanistique. Ce type d'intervention est de nature plus radicale que la précédente et est de nature beaucoup plus radicale que la

précédente et s'applique à des secteurs dont les caractères facilitent et justifient une intervention forte. (BENGHAZI, 2016).

II.3.2.2 La réhabilitation urbaine :

La réhabilitation urbaine est un mode d'aménagement du territoire qui consiste à rénover ou transformer un quartier ou bien une ville pour répondre aux besoins de la population et remédier aux effets du vieillissement des bâtiments et des infrastructures.

II.3.2.3 la requalification urbaine :

La requalification urbaine, quant à elle, consiste à modifier les qualités physiques d'un milieu afin de lui attribuer une nouvelle vocation. Généralement, elle s'accompagne de la consolidation du milieu visé, de la création de nouveaux espaces publics - incluant l'ouverture de nouvelles rues - et de projets de construction favorisant la diversification des activités.

II.3.3 Les modes de la gestion intégrée :

II.3.3.1 La gestion intégrée de l'environnement :

La gestion intégrée de l'environnement est un « *processus dynamique qui réunit gouvernement et société, science et décideur, intérêts publics et privés en vue de la préparation et de l'exécution d'un plan de protection et de développement des systèmes et ressources. Instrument privilégié du développement durable des éco-socio-systèmes complexes en liant les questions environnementales, économiques et sociales.* »

II.3.3.2 La gestion intégrée de l'eau :

La gestion intégrée de l'eau est l'application des principes du développement durable au secteur de l'eau. Dans un cadre territorial cohérent, elle vise à intégrer les multiples parties prenantes, usages et enjeux concurrents, dont la préservation environnementale, afin d'assurer la pérennité des ressources en eau. Pour prendre en compte les nombreuses interactions et interdépendances entre ces composantes, la gestion intégrée de l'eau prône une gouvernance participative. (LA PLAZA et al.2019).

II.3.3.3 La gestion intégrée des déchets :

La gestion intégrée des déchets est l'ensemble des politiques, des procédures ou des méthodes pour gérer l'ensemble du processus des déchets depuis leur production jusqu'à leur destination finale impliquant l'étape de la collecte, du transport, du traitement (recyclage ou élimination) jusqu'au la réutilisation des déchets, habituellement produites par

l'activité humaine, pour le but de réduire leurs effets sur la santé humaine et l'impact sur l'environnement.

II.4 Les exemples de la gestion intégrée des villes :

Pour mieux appréhender le cadre général de la démocratie participative ou plus particulièrement la gestion intégrée de la ville, nous avons essayé d'analyser quelques exemples internationaux et locaux, l'objectif principal est de déchiffrer les formes et le degré de participation dans chaque projet :

II.4.1 La participation des citoyens « Top Down » : Le projet de quartier Mayenne

La Ville d'Angers et le Syndicat mixte d'études et d'aménagement du plateau de la Mayenne engagent l'aménagement d'un nouveau morceau de ville, de 240 hectares. Sur ce terrain, la ville envisage de construire 10 000 logements pour environ 20 000 habitants à l'horizon de 2020. Il vit et évolue en permanence dans le but d'allier au mieux la qualité de vie, équité sociale et le dynamisme économique. (Hurard,2011).

II.4.1.1 La présentation du projet :

La ville d'Angers est une ville pionnière en France, elle est située au centre de la région Pays de la Loire, elle est la capitale historique de l'Anjou.



Figure [II.3] : La carte de la situation du quartier durable Mayenne

Source : <http://francegeo.free.fr>



Figure [II.4] : Le plan du projet de quartier durable Mayenne

Source : (Hurard,2011)

II.4.1.2 Les objectifs du projet :

Ce quartier est construit selon les principes du développement durable c'est-à-dire le développement du territoire dans le respect des équilibres sociaux, environnementaux et économiques, pour faire de cet ensemble un véritable quartier « durable ». Tels sont les objectifs fixés aux urbanistes candidats à la conception du projet :

- Développer la mixité entre habitat, activités économiques, commerces, services et loisirs. - Conserver l'identité du lieu, sa mémoire et les éléments paysagers structurants.
- Intégrer la qualité environnementale dans les bâtiments avec trois priorités : l'eau, l'énergie et le bruit.
- Diminuer la circulation automobile au profit de déplacements doux (vélos, piétons, tramway).
- Associer les habitants au déroulement du projet.
- Intégrer les grands projets structurants.
- Répondre aux besoins de logements avec une offre diversifiée et favoriser la mixité sociale.

II.4.1.3 Les mécanismes de participation dans ce projet :

Afin de développer le projet dans une logique véritablement durable, Angers a choisi une démarche de concertation décennale pour associer les habitants au projet. Ces derniers sont impliqués depuis la conception du projet jusqu'au démarrage des travaux par le biais de certains outils qui ont été mis en place, à savoir :

- Un site internet dédié aux projets « puzzle ».
- Une maison du projet, qui 'est le lieu qui fournit des ressources et des informations aux résidents et aux nouveaux résidents, avec entre autres une exposition permanente sur le

projet, son déroulement, les travaux, et l'impact sur le quotidien des habitants et des riverains.

- Un journal du projet est aussi disponible pour tous les habitants d'Angers. (Hurard,2011).

II.4.2 La participation des citoyens « Bottom up » : le projet Esprit du quartier Molenbeek de la région de Bruxelles-Capitale

II.4.2.1 La présentation du projet :

Le projet Esprit du quartier Molenbeek de la région de Bruxelles-Capitale est un exemplaire dans la mesure où il a permis d'impliquer un groupe d'habitants jusqu'à la conception de leur logement, dans le respect d'un standard écologique de construction et dans le cadre d'un système original d'épargne collective. (BEN MLOUKA, et al. 2015)

Le projet Esprit d, et al. 2015)



*Figure [II.5] : la carte de situation du quartier Molenbeek
Source : google Maps*



*Figure [II.6] : Le projet Esprit du quartier Molenbeek de la région de Bruxelles-Capitale
Source :<http://canal.brussels/fr>*

II.4.2.2 Les mécanisme de participation dans ce projet :

Cet exemple illustre une participation citoyenne ascendante, basée sur une initiative citoyenne relayée par les associations. Dans le quartier défavorisé de Molenbeek à Bruxelles, l'association CIRE (association d'aide aux réfugiés) et la maison de quartier Bonnevie sont les relais de la parole citoyenne. Ces deux structures ont accompagné les habitants dans leur projet. En 2004, la maison de quartier et l'association CIRE ont décidé d'aider de grandes familles défavorisées à trouver un logement. En 2006, ces 14 familles sélectionnées se sont regroupées dans une association « l'Espoir » et ont commencé à développer le projet. Ainsi, dès le départ les habitants se sont impliqués directement et ont initié le projet, entourés par la maison de quartier et l'association CIRE.

Afin de réaliser ce projet, les associations ont fait appel au fonds de logement de la région Bruxelles-Capitale qui l'a financé. Le fonds de logement a acheté le terrain et a organisé un concours pour sélectionner un architecte capable de concevoir et de construire 14 duplex en bois passif. En effet, le projet s'inscrit dans une logique forte de développement durable. Les familles ont fait le choix de ces duplex et de la méthode de construction passive afin de baisser leur consommation énergétique. La coopérative Espoir a pris de nombreuses décisions concernant la conception et la réalisation du projet. (Hurard,2011).

Ce projet a pris fin en 2010, après 5 années de mise en œuvre, les familles sont devenues propriétaires, et doivent rembourser le fonds de logement à un taux de 2% par an pendant 30 ans, ce qui correspond à un loyer mensuel d'environ 700 euros. Les habitants sont devenus de véritables ambassadeurs de leur quartier « Espoir ». Ils organisent régulièrement des réunions et ont l'ambition de dynamiser le quartier en proposant des activités au voisinage : fête du quartier Espoir, informations sur les maisons passives, tenue d'un blog du projet Espoir. (THIBAUT.2010).

II.4.3. La participation des citoyens « Bottom up » en Algérie : le projet de réhabilitation du centre historique de Sidi El Houari à Oran

Tant que l'objectif principal de la réhabilitation est d'améliorer le cadre de vie de la population locale, la participation citoyenne constituerait une dimension principale de la « régulation urbaine », permettant d'élever le degré d'acceptabilité du projet. En effet, le patrimoine est une construction sociale qui relève de valeurs multiples. Ses processus d'appropriation sont alors liés à la confrontation des décisions émanant d'une pluralité d'acteurs tant propriétaires, gestionnaires que citoyens. (Jacquot ,2009).

II.4.3.1 Le quartier Sid El houari

Le quartier Sid El houari à Oran, situé dans le centre historique d'Oran. Ce dernier présente une stratification historique urbaine d'onze siècles. Il est considéré comme étant le symbole de passage de plusieurs civilisations.



Figure [II.7] : La situation du quartier Sid El houari à Oran

Source : google



Figure [II.8] : le quartier Sid El houari à Oran

Source : <http://cnra.dz/atlas/secteur-sauvegarde-vieille-ville-de-sidi-el-houari>

II.4.3.2 Le projet ARCHIMEDES :

Le centre historique d'Oran a bénéficié du projet Euro-méditerranéen ARCHIMEDES « Actions to Regenerate Cities and Help Innovative Mediterranean Economic Development Enhancing Sustainability ». ARCHIMEDES est un projet de coopération décentralisée, qui a débuté le 1er Janvier 2007 jusqu'au 31 Décembre 2008. Ce projet regroupe trois villes de

l'Union Européenne Venise - chef de projet, Gênes et Bordeaux et quatre villes du programme MEDA (Istanbul - projet de co-leader, Beyrouth, Oran, Mina).

Le choix d'Oran s'est fait par le biais du jumelage signé en 2003 entre la ville française de Bordeaux et Oran.

a. Budget du projet

Ce projet à Oran est piloté par l'Assemblée populaire communale d'Oran et la coopération française bordelaise. Il couvre un montant global de 734 177 € est financé à hauteur de 580.000 € par l'Union Européenne. Grâce à la Ville de Bordeaux, Oran bénéficie de 55 148 € de subventions européennes (Communiqué de presse : Bordeaux - Oran .2009).

b. Les objectifs du projet :

Les objectifs du projet ARCHIMEDES sont :

- La création de nouveaux partenariats durables entre les entreprises européennes et les villes Méditerranéennes ;
- La promotion d'une approche stratégique participative ;
- La mise en œuvre de politiques urbaines pour la redynamisation urbaine et le développement économique fondée sur la promotion de l'artisanat local et l'exploitation du patrimoine culturel et touristique. (ZERARKA et MESSAOUDENE .2017).

c . Les acteurs intervenant dans ce projet et leurs rôles

Différents acteurs sont impliqués dans ce projet. Ces derniers forment une cellule mise en place par le Wali d'Oran.

Acteurs institutionnels	Acteurs techniques	Société civile
La wilaya d'Oran	Experts internationaux	Société civile
APC/Urbanisme	Experts universitaires: D'université d'Oran(USTO) Et d'université de Bordeaux	Association: Santé Sidi EL Houari et Bel Horizon
OPGI	Architecte de l'OPGI Architecte du bureau d'étude chargé du P.O.S	
Direction de la culture	Ingénieurs en génie civil	

Tableau [II.1] : acteurs impliqués dans le projet

- **La wilaya d'Oran**

- **Le service d'urbanisme de l'assemblée populaire communale d'Oran :**

Responsable d'approuver les décisions de construction ou de démolition liées au projet.

- **L'office de la promotion et de la gestion immobilière d'Oran (l'OPGI) :**

Son rôle est d'assurer une coordination des travaux, une cellule technique mixte composée d'experts internationaux qui est chargée de formulation des projets patrimoniaux pour le développement de la ville d'Oran.

- **La direction de la culture :**

Elle est le responsable de l'attribution des autorisations relatives au réhabilitation des monuments classés de la zone d'intervention.

- **Les experts universitaires :**

Les experts universitaires sont les enseignants et les étudiants du département d'architecture des universités de Mohamed Boudiaf (ex-Université des sciences et de la technologie d'Oran) et l'université de Bordeaux. Ce sont les responsables de la gestion et du suivi du projet.

- **Les experts techniques :**

Sont les experts techniques de bureau d'étude chargé du p.o.s. de Sidi El Houari.

- **La société civile :**

Elle est représentée par les deux associations ; Bel Horizon et Santé Sidi El Houari.

1/ Association Bel Horizon :

L'association Bel Horizon est située dans le quartier de Miramar au centre-ville d'Oran, elle a été créée en 2001 et sa principale vocation est la sauvegarde du patrimoine historique oranais ; Elle était supervisée par les experts universitaires du département architecture d'Oran. Elle avait pour mission d'identifier le patrimoine architectural et urbain du quartier Sidi El Houari.

L'association a mobilisé les membres de son équipe pour l'organisation des opérations liés au projet. Elle a mis en place un atelier d'architecture, dans le bureau du directeur d'urbanisme de l'APC.

L'association a également organisé plusieurs visites du centre historique pour déterminer les monuments qui peuvent constituer une menace de destruction, et les enregistrer ensuite dans les opérations de restauration prévues.

Ses membres ont participé avec la cellule technique pour effectuer le relevé des immeubles choisis par l'APC et la Wilaya. Ce relevé présenté sous forme de fiche de

recensement, constituée de trois rubriques d'informations liées à la qualité du cadre bâti, sa valeur patrimoniale et ses valeurs d'usage.

2/ Association Santé Sidi El Houari :

L'association Santé Sidi El Houari (SDH) a été créée en 1991, elle est située dans le quartier historique de Sidi El Houari. Son objectif principal est de réhabiliter le site historique de la ville d'Oran, l'association a créé une « école-chantier » agréée par l'état pour le même objectif.

Des stagiaires d'école de construction de cette association ont été formés par des artisans membres de l'association des compagnons bâtisseurs de bordeaux, cette formation s'est concrétisée sur terrain par un ravalement de façade d'immeuble de l'OPGI de 158m², traitement et réhabilitation de la porte de Canastel, monument historique emblématique de la place Kléber et plus largement du quartier.

L'association a tenté d'impliquer les habitants des « vieux bâtiments » du quartier dans des opérations d'auto-réparation, Et aussi les membres de l'association Santé Sidi El Houari ont mené une campagne de sensibilisation, cette implication vise l'amélioration des conditions de vie des occupants, ainsi que leur maintien dans leur quartier d'origine pour la sauvegarde de la mémoire du lieu. (ZERARKA et MESSAOUDENE .2017).

Synthèse :

D'après l'étude des trois exemples, on peut faire la comparaison suivante

Exemple	Le projet de quartier Mayenne	Le projet Espoir du quartier Molenbeek	Le projet de réhabilitation du centre historique de Sidi El Houari
Situation	La ville d'Angers en France	La ville de Bruxelles Capitale en Belgique	La ville d'Oran en Algérie
Objectif du projet	La construction d'un quartier écologique durable	La construction de 14 logements écologiques en bois pour accueillir les familles pauvres du quartier	La réhabilitation de quartier historique pour l'exploitation du patrimoine culturel et touristique.
Formes de participation	-l'information -la consultation -la concertation	-l'information -la consultation -la concertation -la participation	-l'information -la consultation -la concertation -la participation

Acteurs	-les habitants	-l'association (CIRE) -les habitants	-les deux associations (SDH, Bel Horizon) -les experts techniques -L'OPGI -les experts techniques -Les experts universitaires -la direction de culture
Participation	Limité et restreinte	Réelle et large	Réelle et large
Mode de gestion	Top Down	Bottom up	Bottom up

Tableau [II.2] : la comparaison entre les trois exemples : Le projet de quartier Mayenne, Le projet Espoir du quartier Molenbeek, Le projet de réhabilitation du centre historique de Sidi El Houari

Conclusion :

L'Algérie a essayé et à travers la promulgation des lois et règlements relatifs au développement « durable », « local » et « participatif », et la mise en place des nouveaux dispositifs et mécanismes appropriés, d'améliorer la pratique participative des citoyens, par la sensibilisation, l'incitation à la participation et l'implication large des différentes couches sociales dans la gestion des affaires urbaines, selon des formes et des modes de participation diversifiés : de la simple information classique ou électronique à la participation réelle et concrète dans la conception et la réalisation des projets, passant par la consultation et la concertation.

Les efforts sont ressentis, les mutations s'affirment aujourd'hui à travers les pratiques exercées par l'État et les collectivités locales, à savoir :

- Aller du national au local en termes de la planification stratégique et l'aménagement des territoires à travers le développement local;
- Passer du central au local en termes de gestion multilatérale et intégrée des ressources et espaces à travers l'exercice de la démocratie participative;
- Se détacher des procédures classiques et hiérarchiques de la gestion et s'orienter vers la coordination, la concertation et la transversalité, à travers l'adoption et l'application des méthodes ascendantes « Bottom up ».

La réforme continue, des textes et des codes relatifs à la démocratie participative et à la participation des citoyens sont en voie d'approbation, dont objectif principal est d'assurer une participation large de la société civile dans le processus décisionnel que dans la mise œuvre des actions.

CHAPITRE III :
LA PRATIQUE PARTICIPATIVE DANS LA GESTION
INTEGREE DE LA VILLE DE
JIJEL

Introduction :

À fin d'appréhender la démarche participative, et d'en vérifier la présence des conditions favorables pour l'implication réelle des citoyens dans la gestion de la ville, un travail sur terrain a été effectué aux niveaux de la ville de Jijel notre cas d'étude, ce travail nous a permis d'établir un état des lieux de la participation citoyenne dans la gestion intégrée de la ville.

Pour ce faire, nous avons opté pour le questionnaire auprès des habitants comme outil principal d'investigation, plusieurs questionnements qui s'articulent autour de la participation citoyenne dans la ville ont été posées dont l'objectif est de pouvoir évaluer la pratique participative, particulièrement en ce qui concerne les formes de participation et le degré d'implication, le rôle de citoyen et la gestion intégrée de la ville, en outre, nous avons effectué des entretiens auprès des responsables locaux, et dirigeants de quelques associations.

Nous tenterons de répondre à toutes ces questions à travers ce chapitre dans lequel nous présentons la synthèse des résultats récoltés, et leurs interprétations.

III.1 La présentation du cas d'étude : ville de Jijel

III.1.1 La situation :

La Wilaya de Jijel se situe au Nord-Est sur la côte de l'Algérie, à 350 Km de la capitale s'étend sur 2400 km². Elle est délimitée au Nord par la mer Méditerranée, au Sud par la Wilaya de MILA, au Sud - Est par la Wilaya de Constantine et au Sud - Ouest par la Wilaya de Sétif. La Wilaya de Skikda délimite la partie Est, tandis que celle de Bejaia borde la partie Ouest.



Figure [III. 1] : Carte de la situation de la wilaya de Jijel et ses limites

Source : <http://www.mismis.nl>

La commune de Jijel se situe au nord-est de la wilaya de Jijel, elle est limitée au nord par la mer méditerranée, au sud par la commune de Kaous, à l'est par la commune de l'Emir Abdelkader et à l'ouest par la commune d'El-Aouana.



Figure [III. 2] : Carte de la situation de la ville de Jijel
Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Jijel>

III.1.2 L'évolution historico-urbaine de la ville de Jijel :

La politique coloniale en Algérie en matière d'aménagement du territoire a comme priorité le développement des infrastructures portuaires, d'où se fait l'acheminement des matières premières et autres produits agricoles vers la Métropole française. Cette période a connu la construction des premiers équipements, l'église en 1875, le port en 1885, le marché couvert, et le palais de justice. Ainsi que le raz marais de 1856, a mené à la création du premier plan d'urbanisme de Jijel en 1861 sous forme d'un triangle. (SAFRI, 2008)

En 1987, l'état a commencé à prendre des mesures qui visaient à faire participer les citoyens et leur laisser le choix de prendre en charge une partie de l'habitat. Dans cette période la ville est nettement distinguée par l'habitat individuel souvent illicite et parfois sous forme de lotissement planifié.

A partir de 1990, l'urbanisation est devenue plus rapide, les extensions urbaines spontanées ont connu une régression considérable à cause de l'exode rural vers les zones périphériques de la ville. Des habitats précaires ont été installés en occupant les ZET aussi. Selon les services de la DUC, la taille de la ville s'est multipliée par cinq, durant cette période.

Durant la période de 1995-2005, l'extension urbaine et la densification des quartiers a continué spontanément sur le plateau Ayouf, El Akabi, Village Moussa, Rabta, El Haddada, Bourmel, Berkouka, etc. sous forme de lotissements, de constructions individuelles

illicites, et d'habitats précaires en entourant ces zones dans toutes les directions, d'une façon circulaire, ainsi les zones éparses ont commencé à s'agglutiner. De ce fait l'extension qui était au début en tache d'huile dans les années 1990, devient presque un corps unique.

A partir de 2006, l'extension urbaine s'est dirigée linéairement en parallèle à la RN43 près de la mer et des zones d'expansion touristiques « ZET ». Donc un nouveau mode est apparu : de la tache d'huile au circulaire par la suite et vu l'indisponibilité du foncier urbanisable, la ville s'est dirigée vers l'extension linéaire le long de la RN 43 sur le site Harratène à l'Est et le site Mezghitane à l'Ouest. Ces extensions urbaines sont planifiées et les habitats collectifs sont les plus dominants, vu la pénurie du foncier urbain, également pour répondre aux besoins de la population locale en logements et éliminer les habitats précaires en ville. (GUESSOUM, 2012)

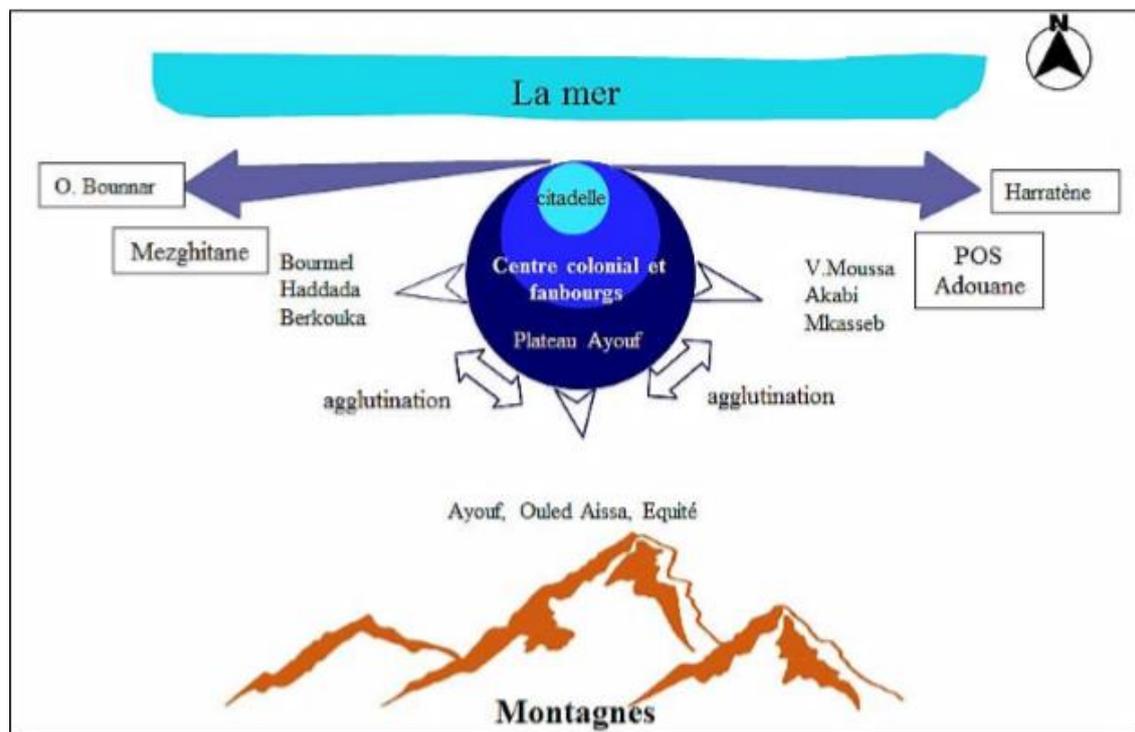


Figure [III. 3] : Les extensions de la ville de Jijel

Source : (GUESSOUM, 2012)

III.1.3 La population :

La ville de Jijel compte 158940 habitants selon la dernière estimation de la population élaborée par les services techniques de la wilaya. (KECITA et BOUCHEMAL.2019). Elle est la commune la plus peuplée de la wilaya.

III.2 la participation citoyenne dans la ville de Jijel

III.2.1 Le rôle des associations dans la gestion de la ville

Les associations de la ville jouent un rôle de plus en plus important dans les différents programmes de développement local.

III.2.1.1 Les associations actives de la wilaya de Jijel :

Le nombre d'associations actives dans la wilaya de Jijel est d'environ 14 associations. (Direction de l'environnement.2020)

L'association :	Le siège de l'association :	Le Secteur :	L'année d'agrément
Association الرؤية للتنمية و رعاية الشباب	Jijel	Social- Environnement	2016
Association جمعية بيئة بلا حدود	Jijel	Environnement	2018
Association احباب البيئة	El chehna	Environnement et tourisme	2018
Association جوهرة الساحل	Wilaya de Jijel	Social	2016
Association حماية البيئة	El kennar	Environnement	2019
الجمعية الولائية لتطوير وترقية الرياضة النسوية	Wilaya de Jijel	Sport	1997
Association الوفاء للتضامن الوطني	El Taher	Social	2012
Association حماية البيئة و التنمية المستدامة	El jemaabeni hebibi	Environnement culture et social	2014
Club des jeunes cité 18 février	Jijel	Éducation et loisir	2018
Association السياحة الجبلية وتبادل الاسفار للطفولة والشباب الجبلي	Jijel	Social	2016
Association المستقبل لترقية الشباب وحماية البيئة والتراث	El Milia	Environnement	2008
Club raie Manta	Jijel	Sport	2017
Club barracuda	Jijel	Sport-écologie	1998
Club actopus	Jijel	Sport-écologie	2015

*Tableau [III. 1] : Liste des associations actives de la wilaya de Jijel
Source : (Direction de l'environnement.2020)*

On remarque que :

- La majorité des associations se situent à la commune de Jijel, soit 65% des associations actives dans la wilaya de Jijel.
- La plupart des associations (58%) ont une nature environnementale.
- La majorité des associations (78.5%) ont commencé l'exercice de leur activité après l'année 2012, dont 73% de ces associations ont été créées récemment (après l'année 2016).

III.2.1.2 Les associations et comités de quartier actifs dans la commune de Jijel :

Le nombre des associations et des comités de quartier dans la commune de Jijel est important, elles sont réparties dans toute la ville comme suit :

La situation	Le nombre	Le pourcentage (%)
Quartiers centraux	25	65
Quartiers périphérique	14	35
Quartiers centraux+ Quartiers périphérique	39	100

Tableau [III. 2] : Le bilan des associations et les comités de quartier

Source :(Direction de l'environnement .2020)

Les deux tiers des associations et comités de quartier actifs dans la commune de Jijel se trouvent dans les quartiers centraux de la ville, la représentation de la société civile auprès des collectivités locales de ces quartier est prise en charge par ces associations au détriment des quartiers périphériques qui connaissent une représentation limitée.

III.2.1.3 Les associations à caractère environnemental les plus dynamiques dans la ville de Jijel :

Les associations les plus dynamique dans le domaine d'environnement dans la ville de Jijel sont : L'association Ecologie Sans Frontière (بيئة بلا حدود), l'association Essalem village Moussa, l'association vision pour le développement et les cultures des jeunes et d'enfance ; Ces associations ont participé à des activités de sensibilisation, des ateliers de concertation initiés par les collectivités locales relative à la conception et la réalisation des projets locaux notamment dans le domaine de l'environnement.

N°	Nom de l'association	Coordonnées de l'association
01	« الأمل »	Téléphone : 07 79 43 26 28 E-mail : bounail18@gmail.com
02	« السلام لحي موسى »	Téléphone : 05 40 18 76 63
03	« السفير السياحة »	Téléphone : 05 60 38 19 95
04	« الستار الثقافية »	Téléphone : 07 72 63 72 52 E-mail : associationsitar@gmail.com
05	« نادي الشباب حي 18 فيفري » -Ikity-	Président de l'Association : Boutaghou Abdel Ghani
06	Jijélienne de l'Ecotourisme	Président de l'Association : Bouchemella Imane
07	"الجمعية الولائية للسياحة الجبلية"	Téléphone : 06 98 22 39 22
08	" الرؤية للتنمية ورعاية الشباب "	Président de l'Association : Abed Abd Rahim
09	"المنبر الوطني لصوت الشباب"	Président de l'Association : Belhadef Adel
10	« Barracuda »	Téléphone : 0773.67.82.81
11	"نيس البحر"	Président de l'association : Boubzari Fares
12	« Raie monta »	Téléphone : 07.75.22.36.51
13	بيئة بلا حدود	Téléphone : 0 550 50 14 64
14	" جوهرة الساحل "	Représentant de l'association : Boutaleb ahcen

Tableau [III.3] : La liste des associations a caractère environnemental les plus dynamique

Source : (Direction de l'environnement.2020)

a. L'association Ecologie Sans Frontière (بيئة بلا حدود)

➤ Les informations générales d'association

- Le nombre d'adhérents : 15
- L'agrément : N°18 / 2018
- Le rayonnement : Local
- Le domaine d'activité : Environnement

➤ Les objets et les buts d'association :

L'association vise à :

- Participer aux études et au suivi des espèces animales et végétales terrestres et marines et leurs habitats ;
- Développer et soutenir des projets liés à la conservation de la biodiversité et œuvrer à la préservation de l'environnement et à la protection de la nature ;

- Contribuer aux travaux de recherche scientifique sur la biodiversité terrestre et marine ;
- Contribuer aux inventaires et recensement d'espèces animales et végétales sauvages et marines ;
- Œuvrer dans le sens de la promotion des valeurs de citoyenneté, de solidarité, de coopération et d'action humanitaire ;
- Entreprendre des actions vouées au développement, qu'il soit économique, social, culturel, environnemental ou éducatif ;
- Participer à la création d'une dynamique de sensibilisation de la population à la préservation de l'environnement et à la protection de la nature.

➤ **Les principales Activités menées depuis la création :**

- La participation à une réunion à la DPRH - Jijel pour la création de récifs artificiels (L'association est porteuse d'un projet test de création d'un récif artificiel à El Aouana) ;
- La participation à la dernière session de la campagne d'échantillonnage des déchets marins organisé par la direction de l'environnement de la Wilaya de Jijel ;
- L'adhésion au Réseau National des Observateurs Ornithologues Algériens (R.N.O.O.A) ;
- L'organisation d'une opération de plantation ornementale au niveau de l'école primaire " SOUADI TAIB à Ouled Aissa, Jijel (Classe Verte) ;
- L'adhésion à l'ONG international (initiative pour les petites îles). (Direction de l'environnement.2020).

b. L'association Essalem village Moussa

➤ **Les informations générales de l'association**

- Le nombre d'adhérents : 286
- L'agrément : N'52 / 2005
- Le rayonnement : Local
- Le domaine d'activité : Environnement

➤ **Les buts de l'association**

- L'aménagement des espaces verts au niveau de la commune ;
- La plantation et protection d'arbres ;
- Le nettoyage des sites et points noirs des déchets ;
- L'organisation de sorties d'exploration au profit des enfants et jeunes ;
- La participation à des forums et sessions de formation relatifs à l'environnement.

➤ **Les principales activités prévues depuis la création :**

- La plantation au niveau de la commune ;
- La création de schémas d'aménagement des espaces verts ;
- Le nettoyage dans les différents quartiers, cités, plages et rivages de la ville de Jijel.
(Direction de l'environnement.2020).



*Figure [III. 4] : l'opération de la plantation par la 'association Essalem
Source : <https://web.facebook.com/envjijel>*

c. L'association vision pour le développement et les cultures des jeunes et d'enfance

➤ **Les informations générales d'association**

- Nombre d'adhérents : 100 ;
- Agrément : N'12 / 2016 ;
- Le rayonnement : wilaya ;
- Le domaine d'activité : Environnement et social.

➤ **Principales activités envisagées depuis la création :**

- Les caravanes de sensibilisation à l'environnement et à la sécurité routière au profit des élèves des écoles primaires 2017/2018 ;
- La caravane de citoyenneté environnementale sur la propreté des plages ;
- La manifestation environnementale à l' occasion des vacances d'hiver ;
- L'aménagement des espaces verts au niveau de la commune ;
- La plantation au niveau de la commune. (Direction de l'environnement.2020).

La participation des associations dans la gestion de l'espace est restreinte , leur rôle se limite à la contribution à la réalisation des petits projets , tels que : l'implantation des

arbres ,l'aménagement des espaces verts, ce qui a été confirmé par le responsable d'association écologie sans frontière qu'il a dit :« *Nous contribuons à des activités simples : L'implantation des arbres, le nettoyage ,la peinture, la collecte des dons pour les malades, Koufat ramadan, la participation aux évènements politiques...etc.* ». Le responsable d'association Essalem de village moussa n'était pas satisfait de la participation de son association dans les actions menées par les collectivités locales aux niveau de la commune , il a dit que son «*association n'a pas un rôle important dans la gestion de la ville (la prise de décision) a cause de la bureaucratie, l'État nous ne donne pas la chance pour participer aux activités ou mettre des décisions mais juste elle demande notre contribution aux évènements politiques uniquement* » il a ajouté : « *nous rencontrons des difficultés concernant le financement de nos programmes envisagés (excursion, Koufat ramadan en quartier, les évènements culturelles , implantation des arbres etc.) , nous avons essayé de demander l'aide auprès des services de l'APC mais malheureusement nous n'avons rien reçu de leur part* »

Le manque de la couverture financière est considéré comme l'une des causes les plus importantes de la participation limitée de ces associations ; Parce qu'il n'y a pas d'aide financière de la part de l'État, le budget de l'association se fait à partir de la collecte des dons des membres, des citoyens et des entreprises privées, d'après le responsable d'association écologie sans frontière « *notre budget se compose de dons des citoyens, des entreprises privés et des membres d'association* » , le responsable d'association Essalem de village moussa nous 'a confirmé cette situation en disant « *nous sommes une association communale , la contribution de l'état est assurée uniquement pour les associations qui ont des activités à l'échelle de la totalité de la wilaya , ou pour celles qui participent à des grands projets de coopération , au début , et pour commencer son activité, l'association a bénéficie des dons de la part de son gérant , ensuite et pour la collecte de l'argents on a proposé de faire des dons par le renouvellement de l'abonnement de chaque membre qui coute 2000 da, les entreprises privées participent des fois au financement, mais la couverture financière s'avère toujours insuffisante* ».

Concernant le rôle des associations dans la gestion de la ville, le responsable d'association écologie sans frontière nous a dit que « *Il n'y a pas de démarches, il n'y a pas d'information, ni de consultation. Nous contribuons qu'à la phase de participation, et juste aux évènements politiques, l'état ne nous invite pas aux réunions, tous simplement on n'a pas de rôle dans la gestion ou la prise de décision* ».

III.2.2 Le Hirak algérien : un laboratoire de citoyenneté

Le Hirak du 22 février, que l'Algérie connaissait, avait un impact positif sur les citoyens, il les a poussés à reconstruire de nouveaux liens et rapports d'appartenance avec le Pays, et de ressentir des valeurs nationales, il a également alimenté leur volonté de changement et d'amélioration de l'état et de conditions de vie dans les villes, plus particulièrement dans leurs quartiers.

La ville de Jijel a connu plusieurs initiatives individuelles durant le Hirak, dans le but de changer l'image de la ville et de l'améliorer, par des opérations de nettoyage dans les différents quartiers, cités, plages et rivages de la ville, la création des espaces de jeux, l'ornementation des murs publics et la décoration des quartiers, les réaménagements des places public et les espaces verts.

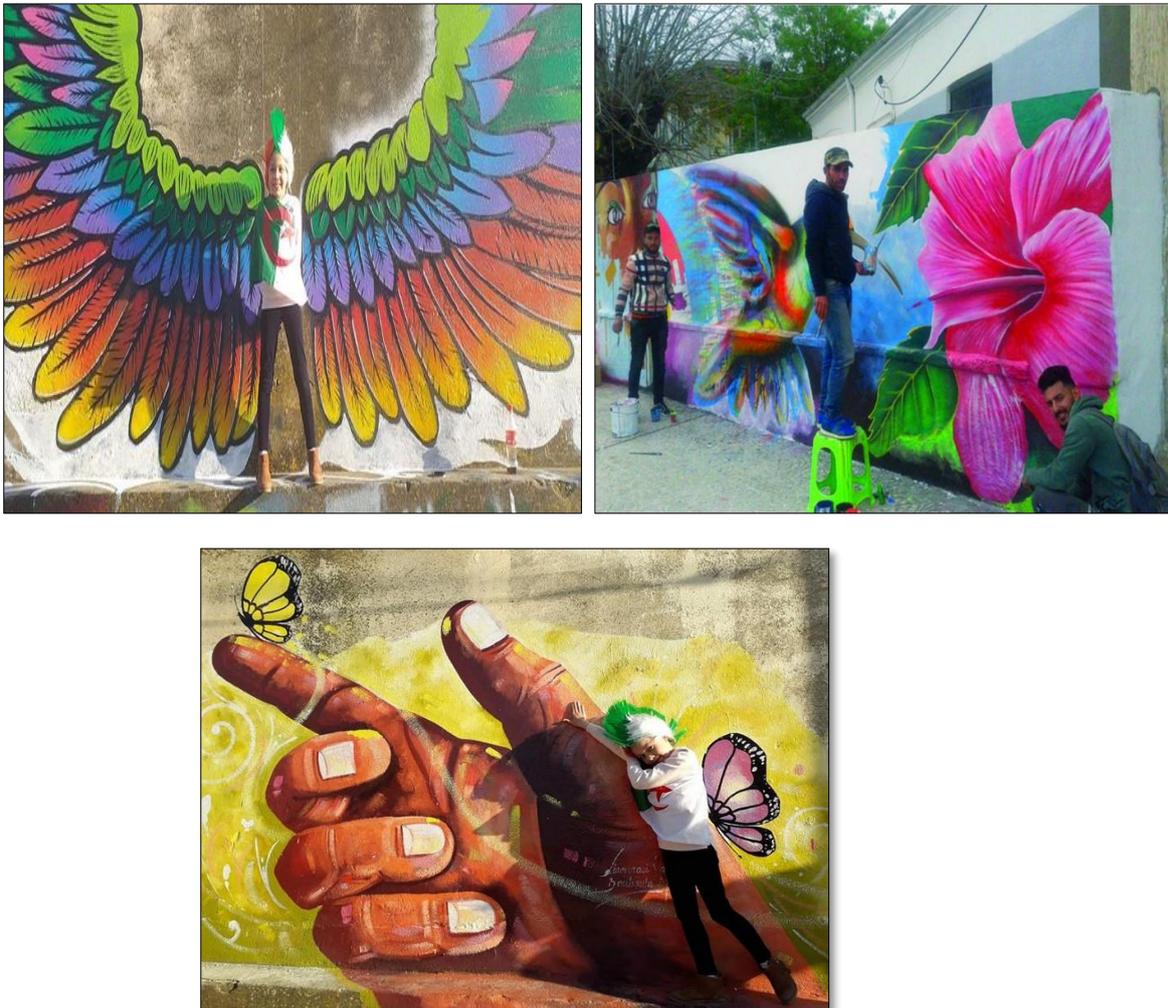


Figure [III. 5] : L'embellissement des murs par les citoyens jijéliens
Source : <http://www.jijel-echo.com/Plusieurs-actions-citoyennes>



Figure [III. 6] : Les créations de la jeunesse de Jijel pour soutenir le Hirak
Source : <https://www.pinterest.com/pin>



Figure [III. 7] : Le nettoyage des plages par les citoyens jijéliens
Source : <https://www.facebook.com/envjjjel>



Figure [III. 8] : L'aménagement d'un espace public par les citoyens de quartier
Source : <https://www.facebook.com/envjjjel>

Les initiatives des citoyens durant el Hirak étaient individuelles, non encadrées ni par les collectivités locales, ni par les associations, il s'agissait des opérations volontaires non planifiée, leur financement s'est basé sur les dons collectés par les habitants des quartiers, les citoyens à cette période se sentaient d'une responsabilité directe envers leur espace de vie, ils avaient une vraie envie de changer la situation et d'améliorer les conditions de vie, cela a conduit à une concurrence officieuse entre les quartiers : Les habitants à travers leurs interventions visant l'amélioration de la qualité de leur cadre de vie et l'amélioration de l'image de leur quartier, cherchaient d'emporter le titre du quartier le plus beau de la ville.

III.2.3 Le projet de partenariat algéro-allemand GIZ : contribution des citoyens

III.2.3.1 La présentation du projet :

La réhabilitation devenue parmi les nouvelles interventions urbaines, plusieurs wilayas ont bénéficiées de cette opération dans le cadre de la démocratie participative comme la wilaya d'Oran et Skikda.

La ville de Jijel n'a pas bénéficié des projets importants dans le domaine d'urbanisme, la participation citoyenne concerne uniquement les petits projets de gestion (gestion d'environnement, gestion des déchets).

Dans le cadre du partenariat Algéro-Allemand, GIZ, les deux communes de la wilaya Jijel (Jijel et El Milia) ont bénéficié d'un projet sur "l'amélioration du service public dans le domaine de la gestion des déchets", visant à mettre en place un système efficace de gestion des déchets ménagers, dans le but d'élever le niveau de service public dans ce domaine, d'améliorer le cadre de vie des citoyens et de préserver l'environnement.

III.2.3.2 Les axes du projet :

- L'élaboration d'un diagnostic approfondi du processus de gestion des déchets au niveau de Jijel ;
- L'établissement d'un plan modèle pour la gestion efficace des déchets ménagers ;
- La mise en place d'un programme de formation et de renforcement des capacités pour les différents acteurs impliqués dans le processus de collecte, de transport et de manutention des déchets.
- L'accompagnement de jeunes porteurs de projets pour créer des petites et moyennes entreprises dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets.

III.2.3.3 Les objectifs du projet :

Le projet de GIZ vise à :

- Entretien des camions en réduisant les heures de travail ;
- Améliorer et mettre à niveau du cadre de vie au niveau de ces quartiers dans le domaine de la propreté et de la pureté ;
- Éliminer les points noirs dans les quartiers de Jijel.

III.2.3.4 le GIZ dans la commune de Jijel

a. Le diagnostic du statut de la commune de Jijel :

Cette étape a été présentée le 30 décembre 2018, dans le cadre d'une journée d'information, pour différents acteurs locaux et représentants de la société civile. Cette présentation a été encadrée par les experts de l'Agence technique allemande et de l'Agence nationale des déchets, après une série de réunions périodiques qui ont été organisées pour l'évaluation et le suivi.

b. Les résultats les plus importants de l'étude :

La commune de Jijel connaît une augmentation significative de la quantité de déchets produits de 41% pendant la saison estivale, en particulier les mois de juillet et août de chaque année.

c. Les opérations programmées pour la réalisation :

Après la dernière évaluation de l'avancement du projet a été réalisée par le comité technique en charge du suivi lors de la réunion tenue le 30 octobre 2019, où il est apparu clairement qu'il était difficile d'évaluer la phase transitoire en raison du grand manque de moyens matériels et humains que la mise en place de la direction des centres techniques de remblayage connaissait dans la gestion des secteurs qu'elle supervise Cela est dû à :

- Le retard dans la conclusion des contrats de manutention programmés avec les institutions spécialisées dans la collecte des déchets.
- Le retard dans l'approvisionnement des camions acquis par l'État.

d. La Prise de conscience et sensibilisation :

Ce projet s'est accompagné d'un processus de sensibilisation et d'éducation environnementale, à travers les activités suivantes :

- Le 14 janvier 2019, tenue de réunions collectives et individuelles avec les associations et les comités de quartier actifs dans la commune de Jijel au siège de la direction de l'environnement sous la supervision d'un expert allemand, afin de contribuer efficacement

au mouvement associatif et aux différentes organisations de la société civile à la réussite de ce projet.

- Par ailleurs, de nombreuses réunions de coordination ont été organisées entre l'Agence Allemande de coopération (GIZ) en coordination avec la direction de l'environnement et tous les acteurs impliqués dans la réalisation de ce projet sur le terrain pour développer un programme de communication, de sensibilisation, et d'implication de la société civile (associations locales, comités de quartier, éléments influents ... etc.) ;
- Une large sensibilisation a été lancée au profit des citoyens et commerçants des quartiers pour convaincre les habitants de s'engager dans le processus d'intégration du nouveau système de gestion des déchets.

e. Les obstacles du projet :

- La grande pénurie de moyens matériels, tels que les camions et les équipements de collecte des déchets, dans les granges des deux communes.
- La faiblesse des budgets des deux communes ne permet pas de couvrir les besoins et l'acquisition de tous les moyens.
- Le retard dans la fourniture et la distribution des conteneurs par les autorités municipales.
- Les ressources humaines sont disponibles en nombre suffisant, mais ne sont pas qualifiées pour assurer ce service, car la plupart des travailleurs sont considérés comme des cas sociaux et la plupart d'entre eux ont des certificats pour maladies chroniques.
- La difficulté de transfert les travailleurs de la commune vers l'établissement pour ramasser les déchets car ils n'ont pas accepté le schéma proposé par la GIZ et le calendrier des nouveaux travaux (augmentation de la durée moyenne du travail dans le nouveau régime par rapport aux heures de travail précédentes).
- La faible contribution des citoyens (non-respect des délais de collecte des ordures, non utilisation de conteneurs, ...) malgré les campagnes de sensibilisation intensives menées par les services environnementaux, les communes et les associations.
- Le manque de formation, notamment pour les travailleurs et les responsables de l'encadrement, seul programme organisé par la direction de l'environnement au profit des associations au niveau de l'État.
- Le manque d'associations locales et de comités de quartier dans certains quartiers de la commune de Jijel à forte densité de population, avec l'inefficacité des associations existantes sur le terrain. (Le rapport de GIZ.2020).

D'après les services de l'environnement de la wilaya de Jijel, la participation des citoyens dans ce projet était restreinte et limitée. Une faible contribution des citoyens a été enregistrée malgré les vastes campagnes de sensibilisation effectuées par les associations et les services environnementaux,

III.3 Les méthodes d'investigations :

III.3.1 L'enquête par questionnaire :

Le questionnaire est une méthode de recueil d'informations mise en place afin d'expliquer et de comprendre les faits, c'est une méthode seulement collective. En effet, c'est la quantité d'éléments collectés qui confère au questionnaire sa validité et qui permet aux données d'être jugées authentique (VILATTE, 2007).

III.3.1.1 Le formulaire des questions

Nous avons réalisé un questionnaire de 27 questions aux habitants de la ville de Jijel. Il a été divisé en 02 rubriques : le profil et l'identification de l'habitant, la participation citoyenne dans la gestion intégrée de la ville. Deux types de questions ont été posés lors de notre enquête :

➤ Les questions ouvertes :

Ce genre de questions donne à l'individu la liberté de s'exprimer comme il le souhaite avec ses propres termes.

➤ Les questions fermées :

Les questions et la liste de propositions à soumettre au participant sont fixées à l'avance. Ceci afin de permettre au locuteur de faire le meilleur choix possible (COMBESSIE, 2010).

Nous avons établi le questionnaire en 02 langues : arabe et française, ensuite une distribution électronique de ce dernier à l'aide de Google Forms sur plusieurs pages de Facebook comme : Jijel Info, Nass Jijel-ناس جيجل

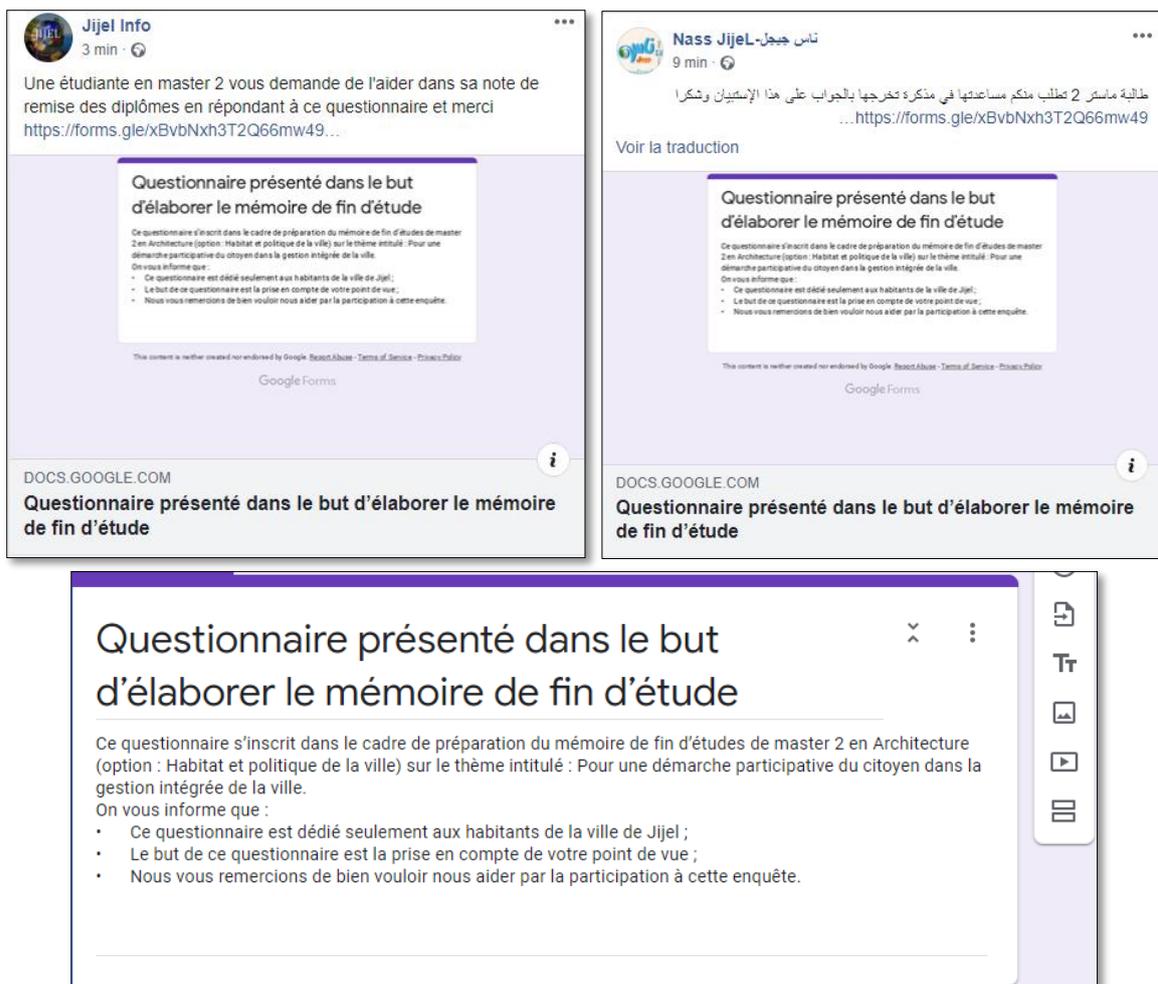


Figure [III. 9] : Distribution électronique du questionnaire

Source : Google Forms

III.3.1.2 La taille de l'échantillon sélectionné :

D'après SINGLY (2003), l'échantillon est l'ensemble des éléments sur lesquels porte l'investigation (individus, objet...etc.). Alors que l'échantillonnage est l'ensemble représentatif d'une sélection d'éléments de la population. (RUBBERS, 2006). Pour notre cas, nous avons opté pour une enquête à base d'un échantillonnage non probabiliste. Notre échantillonnage est composé de la population de la ville Jijel. On applique la formule de Cochran (1977) :

$$Te = Z^2 \cdot P \cdot (1-P) / E^2$$

Où :

Te = taille de l'échantillon

Z = valeur critique qui dépend du niveau de confiance (NC) souhaitée

E = niveau de précision ou marge d'erreur souhaitée

P = proportion de la population qui a l'attribut (le caractère particulier) en question ou degré de variabilité. Pour une population inconnue on prend

$P=0.5$ qui produit la taille maximale possible de l'échantillon. On a pris le niveau de précision de $\pm 7\%$, un niveau de confiance de 95%, le calcul pour la taille requise de l'échantillon sera comme suit :

$$P=0.5 ; Z=1.96 \text{ pour un NC de } 95\% ; E=0.07$$

$$Te = Z^2.P.(1-P) / E^2 \quad Te = 1.96.1.96.0.5(1-0.5) / 0.07.0.07$$

$Te = 196$ personnes On majore le résultat obtenu et on prend un échantillon de : 200 individus pour éviter tout risque de rejet.

III.3.2 L'interprétation des résultats :

III.3.2.1 Les données sur l'enquête :

- **Le sexe :**

Nous avons marqué une participation à domination féminine à cette enquête.

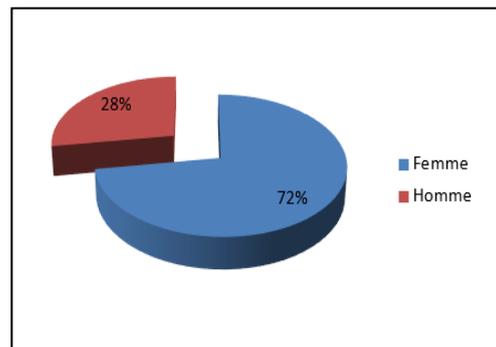


Figure [III. 10] : La participation dans l'enquête par sexe

- **Les classes d'âge des répondants :**

Nous avons constaté que les classes d'âge prépondérantes sont celles de 18 à 25 ans avec (33%) et de 26-59 ans avec (40%).

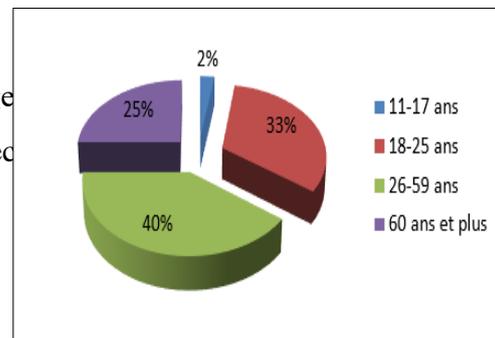


Figure [III. 11] : Les classes d'âge des répondants

- **Le niveau d'instruction**

La catégorie des universitaires est celle la plus dominante.

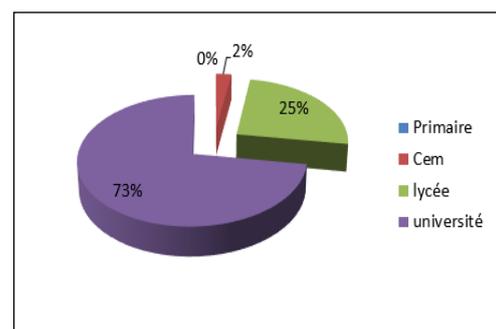


Figure [III. 12] : Le niveau d'instruction des répondants

- **La catégorie socio-professionnelle**

La plupart des habitants de la ville de Jijel s'insère dans la catégorie des employeur

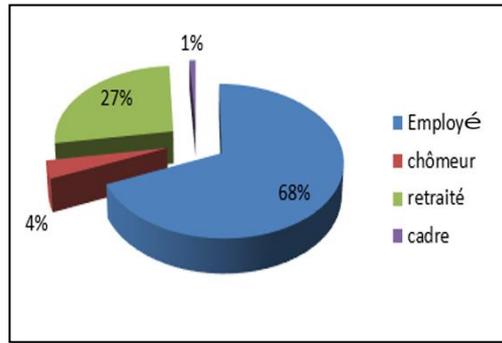


Figure [III. 13] : Le niveau d'instruction des répondants

III.3.2.2 La participation du citoyen dans la gestion de la ville :

- **La culture de la démocratie participative chez les citoyens est très basse dont 65% l'ignorent.**

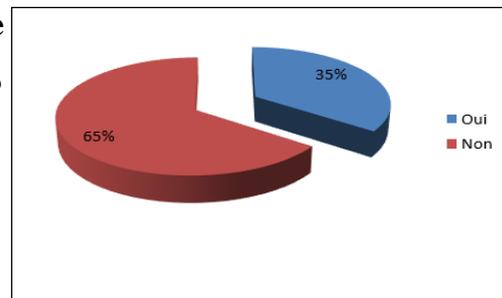


Figure [III.14] : La vision des citoyens sur la démocratie participative

- **L'importance des différents projets de la ville aux habitants :**

Les habitants de la ville de Jijel s'intéressent aux projets réalisés au niveau de la ville : dont le taux élevé revient au très intéressé (38%) et plutôt intéressé (50%).

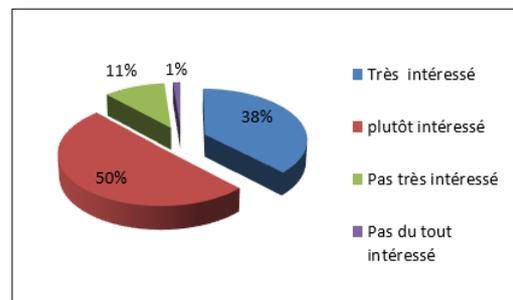


Figure [III.15] : La vision de la population aux projets de la ville

- **Manque d'information :**

La plupart des citoyens ne sont pas assez informés des projets de leur ville (49% sont informés occasionnellement), alors qu'ils sont concernés par ces projets .

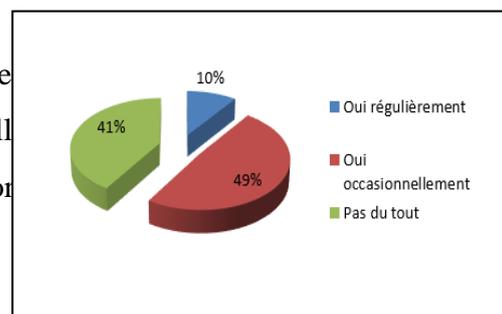


Figure [III.16] : le mode d'information

- **La plupart des citoyens désirent donner leurs avis sur les projets particulièrement avant sa conception (33%) et tout au long de la réalisation (54%).**

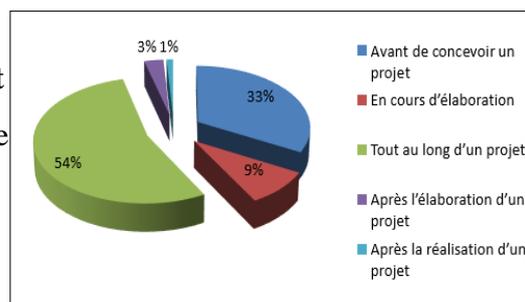


Figure [III.17] : Le moment idéale pour donner l'avis sur les projets

- **L'absence de participation à la démarche de concertation** dont 84 % des citoyens ne participent pas à cette forme.

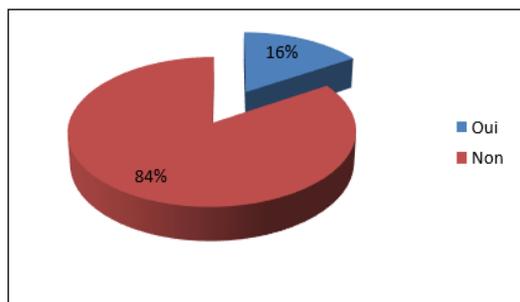


Figure [III.18] : Le taux de la participation citoyenne à la démarche de concertation

- **Les moyens favorisés chez les citoyens pour donner leurs avis sur les projets :**

Les habitants favorisent l'utilisation d'une plate-forme interactive sur internet ou en ligne (46%) pour s'informer des projets envisagés et des décisions prises, en deuxième position ils optent pour les réunions publiques et le dialogue avec les élus.

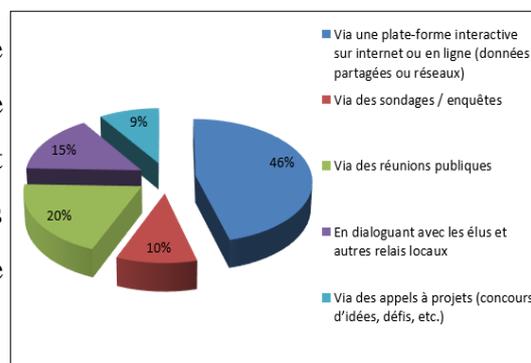


Figure [III.19] : les moyens pour donner l'avis des citoyens sur les projets

- **Les thèmes intéressés par les citoyens :**

Les citoyens s'intéressent à la participation à tous types de projets et dans tous les domaines : la vie sociale locale (29%), l'environnement et le développement durable (24%), et l'urbanisme et l'aménagement (20%).

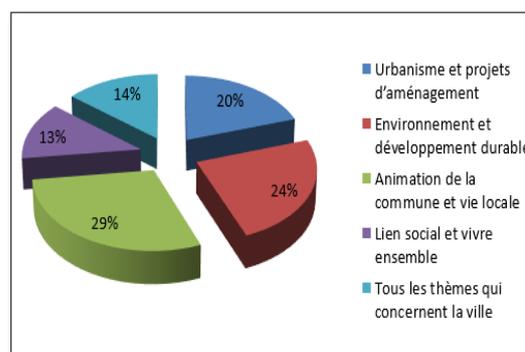


Figure [III.20] : les thèmes pour donner l'avis des citoyens sur les projets

- **La plupart des citoyens ignorent les mécanismes de participation** dont 86% des répondants, et ça revient à l'absence de la culture de la démocratie participative chez les citoyens jijéliens

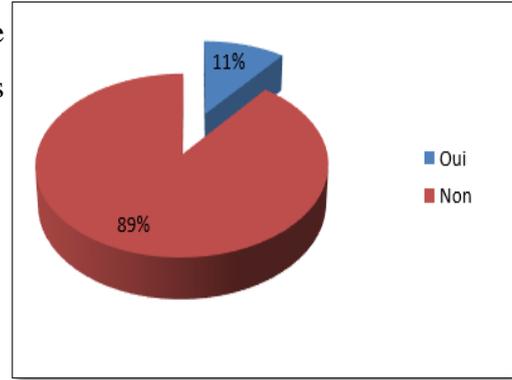


Figure [III.21] : l'avis des citoyens sur les mécanismes de participation

- **La gouvernance nécessite une prise de considération de l'avis des citoyens :**

Particulièrement dans les domaines suivants : les grands enjeux sociaux, projets économiques, la prestation des services du citoyen, politiques urbaine.

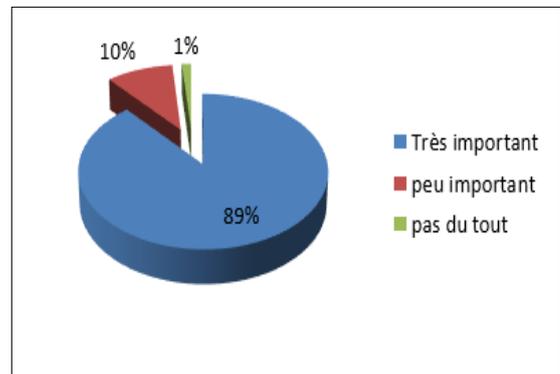


Figure [III.22] : la vision du citoyen sur l'importance de son avis

- **L'importance de la participation citoyenne et son impact positif sur des décisions prises :**

83% des répondants voient que leurs participations à la prise de décision est indispensable, elle aura un impact positif sur la qualité des projets réalisés (projets appropriables).

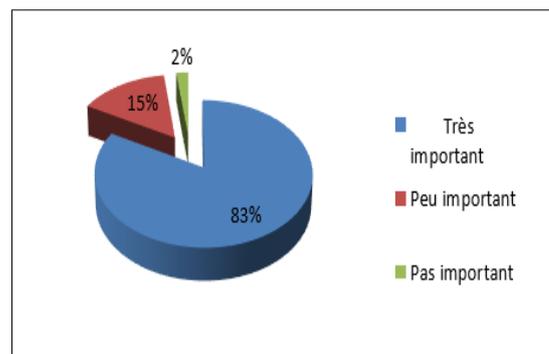


Figure [III.23] : l'avis des citoyens sur la Participation et l'impact des décisions prises

- **la vision des citoyens jijéliens sur la gestion de sa ville :** Les habitants de la ville jugent la gestion des collectivités locales des affaires de la ville inadéquate, voir mauvaise (69% des réponses).

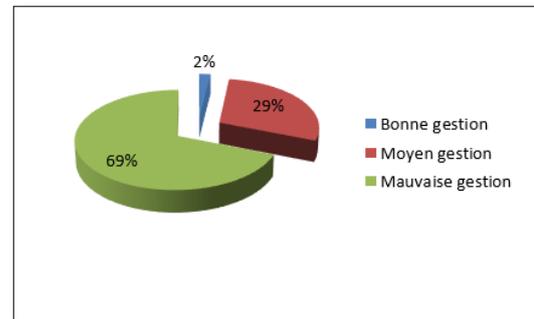


Figure [III.24] : l'état de la gestion de la ville de Jijel

- **La responsabilité de la gestion de la ville revient à l'Etat**

La majorité des citoyens voit que l'État et le principal responsable de la gestion de l'espace, les citoyens participent uniquement à travers leurs avis en cas de concertation, ils jugent leur participation secondaire, ils ignorent le poids et l'importance de leur rôle.

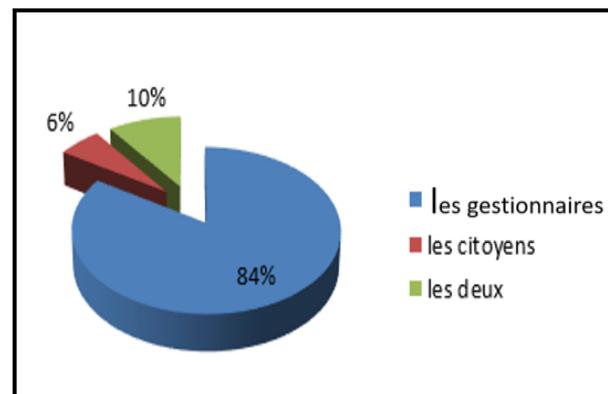


Figure [III.25] : le gérant de la ville

- **la disponibilité des associations et des comités de quartier dans la ville de jijel :**

selon les reponses des habitants, les associations exercent leurs activités au niveaux de la ville (65%), cette reponse concerne les habitants des quartiers du centre ville , les autres habiatant reclament l'absence des associations.

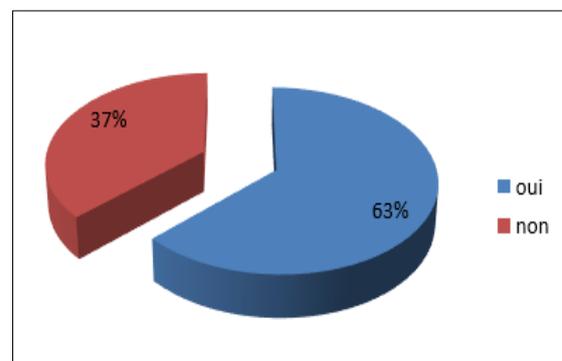


Figure [III.26] : l'avis des citoyens sur les associations des quartiers

- **Le manque de participation citoyenne dans les différentes activités du quartier ;**

Malgré l'existence des associations (mauvaise distribution spatiale), 72% des habitants selon les résultats de l'enquête ne participent pas aux activités effectuées par ces dernières, ils ignorent leur droit à participer, ou bien ils sont mal informés, leur participation est négligée.

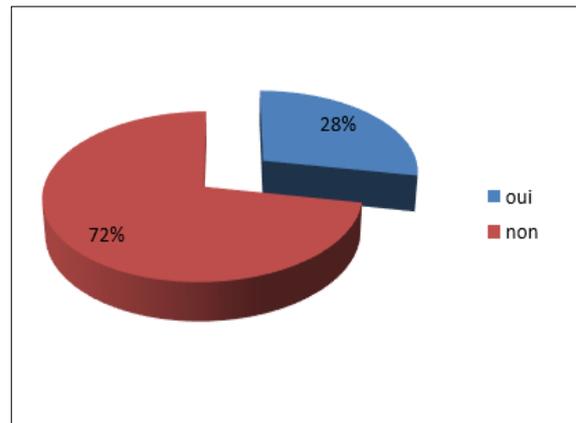


Figure [III.27] : taux de participation dans les activités des quartiers

Synthèse :

La participation citoyenne dans la gestion de la ville de Jijel est presque inexistante et limitée, les mécanismes d'implication sont faibles et ne répondent pas aux exigences de la démocratie participative.

Les citoyens de la ville ignorent leur droit de participer à la prise de décision, ils réclament leurs droits et expriment leurs souhaits, leurs besoins ou leurs revendications à travers les réseaux sociaux, ou sur les pages des journaux ; Les formes d'information utilisée par la collectivité locale s'avèrent inefficaces.

Les associations de la ville n'ont pas un pouvoir décisionnel, elles enregistrent une participation limitée des habitants dans la collecte des dons que dans la contribution aux différentes activités envisagées.

La bonne gestion et la prise de décisions pertinentes demandent une collaboration des différents avis, la population de la ville doit être bien représentée, les élus et les associations doivent exprimer les avis des citoyens auprès des collectivités locales.

La citoyenneté se traduit par une prise de conscience beaucoup plus que des pratiques, la mauvaise gestion de la ville constitue l'obstacle premier à une implication réelle des citoyens.

Conclusion :

À travers ce chapitre nous sommes arrivés à évaluer le niveau d'implication des citoyens dans la gestion de la ville, il s'avère que le degré de participation citoyenne reste très faible, les habitants de la ville ne participent pas directement dans la prise de décision, les collectivités locales ne leur font pas appel que ce soit au niveau de l'action publiques ou au niveau des projets publics, les associations seulement sont impliquée partiellement à ce processus.

Le manque des moyens financiers, l'inefficacité des mécanismes d'implication et des formes d'information, font partie des obstacles qui entravent la participation active et large des associations dans la pratique publique, leur participation s'avère modeste, elle n'est pas à la hauteur des attentes des citoyens.

COCLUSION GÉNÉRALE

Conclusion générale

L'approche participative, est un outil privilégié permettant l'association active et responsables de la population, elle exprime la volonté des gouvernements d'intégrer la dimension participative aux politiques d'aménagement et de développement, la participation fait référence à tout mécanisme mis en place afin d'impliquer de manière active les citoyens.

A travers cette étude nous avons essayé d'atteindre les objectifs fixés dans la problématique exposée. L'étude vise la définition de la démarche participative dans le contexte algérien, et l'évaluation de l'implication des citoyens dans le processus décisionnel et opérationnel.

Pour l'Algérie, la démarche participative est née du constat d'échec des stratégies d'intervention préconisées par le passé, l'adhésion à une nouvelle stratégie multisectorielle, multilatérale et pluridisciplinaire a fait orienter les visions des décideurs et des citoyens vers de nouveaux défis ; L'équilibre spatial et l'équité sociale, la qualité du cadre de vie et de la prestation publique, la transparence et la tolérance, se présentent aujourd'hui comme des nouveaux entrants dans le discours politique que dans la pratique publique ; En outre, l'émergence de la gouvernance urbaine comme modèle recommandé pour la bonne gestion a donné lieu à de nouvelles pratiques publiques et sociales, elle a permis également de tisser de nouveaux liens entre les acteurs intervenants dans le champ urbain : pouvoir central, le secteur privé et la société civile.

La démarche participative est introduite dans la législation algérienne, plusieurs mécanismes ont été mis en place afin d'assurer une implication effective et responsable des citoyens dans la gestion de leurs cadre de vie, la participation recouvre des échelons allant de la revendication jusqu'à la codécision, en passant par la négociation et le partenariat. Elle implique également des degrés différents, allant d'une simple information à une véritable coopération, en passant par la consultation et la concertation.

La mise en œuvre de la démarche participative requiert deux dynamiques : La première descendante (*top-down*) initiée par les décideurs publics et déclinée vers le bas, la deuxième ascendante (*bottom-up*), émanant des initiatives locales citoyennes formulées à travers diverses procédures et structures (association, conseil de quartier, pétition, réunion, etc.).

Malgré les efforts consentis par le pouvoir public, et les réformes apportées en vue de remédier aux lacunes actuelles, la mise en œuvre de la démarche participative demeure encore incomplète, les lois promulguées n'ont pas fait objets d'aucune application, et les modestes

initiatives publiques n'ont pas été à la hauteur des ambitions exprimées dans la démarche de la démocratie participative , ceci est du à l'absence des décrets exécutifs expliquant les modalités , procédures et mesures de la participation.

L'analyse de la démarche participative effectuée dans la deuxième partie opérationnelle de notre étude , nous a permis d'établir un diagnostic détaillé de l'état de la participation des citoyens dans la gestion intégrée de leur cadre de vie , il s'est avéré que la ville de Jijel n'échappe pas à cette réalité, le degré de participation des citoyens est très faible , la plus part des citoyens ne sont pas informés des projets de leur ville, alors que ils désiraient participer aux activités et projets envisagés , en outre, cette implication se limite à une participation indirecte des citoyens à travers une représentation associative jugée faible et des fois inefficace.

Tous cela, nous a conduit à confirmer les deux hypothèses et affirmer que la participation citoyenne dans la gestion intégrée de la ville peut être complémentaire, pour atteindre les objectifs d'amélioration le cadre de vie et l'image de ville mais aussi la gestion intégrée de la ville ne peut se faire sans les habitants et leur implication réelle dans les processus de décision et d'action.

BIBLIOGRAPHIE

Références bibliographiques :

- AAMER, I. (2015). *دور المجتمع المدني في حماية البيئة*, mémoire présenté pour l'obtention de diplôme Master Académique en régime juridique de la protection de l'environnement, université de Saida.
- ADAD M-C et BAKIRI D et BENSABAINI T. (2004), *politique de la ville et participation citoyenne*. Séminaire national :la gestion de la ville et le développement durable. Centre universitaire Oum El Bouaghi
- ADDI L. (2007) : « *Problématique de la société civile en Algérie. Quelques éléments théoriques et historiques* » le quotidien d'Oran du 10, 11,12 septembre 2007.
- ANTOINE V. (2013), « *Jury citoyen* », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/jury-citoyen>
- BACHAR, K. (2016). « *La politique de la ville en Algérie* ». Publié sur RURAL-M Etudes sur la ville – Réalités Urbaines en Algérie et au Maghreb le 21 octobre 2016. Lien : <https://ruralm.hypotheses.org/1065>
- BACQUE M-H et SINTOMER Y. (2001), *Gestion de proximité et démocratie participative*, *Les Annales de la recherche urbaine*, Persée, Vol. 90, No. 1, p. 148-155.
- BARNIER, V. TUCOULET, C. (1999). *Ville et environnement : de l'écologie urbaine à la ville durable*.
- BEKKARI L, (2016). *Le rôle des acteurs associatifs entre acteur du développement local et auxiliaire des politiques publiques : étude de cas dans le Moyen Atlas*.
- BELKHATIR, A. (2019). *Avant-projet de LOI « COHESION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE »*
- BEN MLOUKA M et LEONET J et THONNART A. (2015), le projet espoir à molenbeek l'évènement parckdesign 2014 « *tour & taxis* » le comité interquarties de Neder-over-Heembeek
- BEN ZEYANE, S. (2018). *Principes de base de la politique de la ville en Algérie*. Université d'Oran 02.p248
- BENGHAZI, A. (2016), *Environnement et qualité de vie en milieu urbain : vers une stratégie d'amélioration urbaine, cas du POS 2, Tébessa*. Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de master, université de Tébessa.
- BENOIT M et ANDRE D. (2000). *La démocratie ; ses fondements, son histoire et ses pratiques*, Québec, Le Directeur général des élections, p. 13 et 15.

- BENYAGOUB, E.B. (2011). *Reconversion des friches industrielles dans la perspective d'un développement durable : le cas de la ville de Mostaganem*. Mémoire de Magister en Bâtiments et territoires durables, Université de Mostaganem.
- BEREZOWSKA-AZZAG ,E. (2014). *Politique de la ville en Algérie, actions engagées et à venir*
- BEREZOWSKA-AZZAG, E. (2011). *PROJET URBAIN le contexte de développement durable*. Alger : Synergie, 2011.
- BEREZOWSKA-EZZAG ,E. (2012). *PROJET URBAIN comprendre la démarche du projet urbain*. Alger : Synergie, 2012.
- BOCHET ,B et CUNHA ,A. (2002). *Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable, Développement urbain durable, Vues sur la ville*, février 2002, n° 1, p. 3.
- BOUACIDA, R-Y. (2016). *quelle intégration de l'Algérie dans le développement durable ? Un essai d'analyse à partir d'indicateurs statistiques*.
- BOUAMAMA, F et BELABES, A. (2018). *La gouvernance urbaine : Le rôle de la commune dans les outils de la planification urbain cas de la commune de Bejaia*. Mémoire présenté pour l'obtention de diplôme Master Académique en architecture, option (architecture, ville et territoire). Université de Bejaia.
- BOUCHETATA S. (2008). *Le développement local en Algérie : Importance de la formation aux nouvelles approches et à l'utilisation d'outils méthodologiques*, p. 159-180, ISBN : 9961-813-09-X
- BOUGUERRA T. (1999) « *La citoyenneté : sa définition, ses lieux et conditions d'exercice* », *Tréma* [En ligne], 15-16 | 1999, mis en ligne le 01 octobre 1999, consulté le 31 août 2020. URL : <http://journals.openedition.org/trema/1712> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trema.1712>
- BOUKLI, L. (2015). « *La Sensibilisation à l'environnement pour une écocitoyenneté : une démarche opérationnelle la sensibilisation* », In : *Revue el jazair.com N°84 Mars*[En ligne].document PDF consultéle25/03/2020URL: www.eldjazaircom.dz/telech_doc.php?id=84
- BUI TO, U. (2012). *L'intégration du développement durable dans les projets de quartier : le cas de la ville d'Hanoi*. Thèse de doctorat en Architecture, université de Toulouse, p122.
- CARTIER, M. (2003). *Les groupes d'intérêts et les collectivités locales : Une interface entre le citoyen et l'état*.

- CAVALIER, G. (1999), « *Synthèse et réflexions sur la connaissance des territoires urbains* », 1995-1999 CDU.
- CERTU. (2000) : « *La concertation en aménagement : éléments méthodologiques* », dossier n°104.
- CHARLOT-VALDIEU, C et OUTREQUIN, P. (2009). *L'urbanisme durable : concevoir un éco_quartier, Le Moniteur*.p51
- CHLOE G. (2013), « *Démocratie directe* », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-directe>.
- COMBESSIE, J.-C. 2010. La méthode en sociologie [Online]. La découverte. Available: <https://arlap.hypotheses.org/8170>
- COMELIAU L et HOLEC N et PIECHAUD J-P, *Repères pour l'agenda 21 local*.
- Communiqué de presse : Bordeaux - Oran : partager des expériences. Bordeaux, le 04 Juin 2009.
- CVETEK. N, DAIBER. F. (2009). « Qu'est-ce que la société civile ? »
- DAHMANI, K. MOUDJARI, M. (2013). *Praxis d'habitat social : revers et couronnements, Office des publications universitaire*.
- DAVID N. (2008). « *Angers, un éco-quartier de 20 000 habitants* », p 65.
- DECOSTER D. P (2000) ; *De l'innovation au changement : principes du développement local, Union des Villes et Communes de Wallonie*.
- DECOSTER D.P(1999) ; *Appui pour la mise en œuvre de projets de développement local et leur accompagnement, Guide de diagnostic de situation et de modèle de plan stratégique de développement local*, Publié dans Les Cahiers de l'Education permanente, n° 8, p. 101-13.
- DENIEUIL P-N. *Introduction aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial - Analyse et synthèse bibliographique en écho au séminaire de Tanger (25-27 novembre 1999) ; SEED Document de travail n° 70, bureau international du travail Genève*
- Diane-Gabrielle Tremblay et Vincent Van Schendel, *Économie du Québec et de ses régions*, Montréal, Télé-université et Éditions Saint-Martin, 1991, 649 p
- Dictionnaire multilingue de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local, La Maison du dictionnaire, Paris, 1997.
- EMILIANOFF ,C. (2003). *vivre en ville favoriser le développement des collectivités viables*, Sorel, Québec, p 102.

- ERIC L. (1997), *Développement local et NYCI : quel atout pour le développement durable ?* dans Transversales, Science et Culture, n°48, décembre
- FAVREAU L et Benoît L. (1996), *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, PUQ, p. XIX
- GAFOUR H.N. (2011). *Le développement local conception et usage : cas de ville de l'Algérie*. Mémoire de fin d'études pour l'obtention du magistère en Sciences de Gestion, université de Mostaganem.
- GREFFE X. (1986) « *Territoire en France* », édition Economica, Paris, p 74
- GUESSOUM, W. (2012). *L'extension urbaine et la problématique de préservation des zones touristiques littorales cas de la ville de Jijel*. Pour l'obtention du diplôme de magistère, Option : gestion des villes et développement durable. Oum El Bouaghi.
- HAMEL ,K. (2005). *La ville compacte : une forme urbaine d'une ville durable en régions arides étude du cas de la ville de Biskra*. Mémoire de magistère en Architecture, option architecture et habitat dans les milieux arides et semi arides, université de Biskra.
- HAUGHTON ,G et COLIN, H. (1994). *sustainable cities, les villes et le développement durable*, Global forum, Manchester, p 223.
- HURARD M. (2011). *La participation citoyenne au développement durable à l'échelle locale en Europe*
- INGALLINA, P. (2001). *Le projet urbain*. Paris.
- JACQUELINE M. (1989), « *Guide du développement local et du développement social* », L'Harmatan, P 21
- JACQUOT S. (2009), *La participation au service de la régulation urbaine*, Geographica Helvetica, p.64.
- JOBERT,B et DAMMAME D. (1995). *La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique*. Revue française de science politique, P 45.
- KECITA, M et BOUCHEMAL, A. (2019). *La mixité urbaine au service des aménagements durables cas de harratene -Jijel*. Mémoire présenté pour l'obtention de diplôme Master Académique en architecture, option architecture et environnement urbain, université de Jijel
- KHELLAF, A. BOUBEZARI, W. (2019). *La socio-durabilité, une approche pour la régénération urbaine cas du quartier « l'oasis » Jijel*. Mémoire présenté pour l'obtention de diplôme Master Académique en architecture, option architecture et environnement urbain, université de Jijel

- LA PLAZA A et BARE T et DELPHINE B-L, (2019). Gestion intégrée de la ressource en eau : Définition. Dictionnaire d'Agroécologie, <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/gestion-integree-de-la-ressource-en-eau/>
- LAZIN ,F-A. (1995). *Lessons for the study of policy implementation: Project renewal. Gouvernance*, 8(2), 261-280.
- LE -GALES ,P (1995), « *Du Gouvernement des Villes a la Gouvernance Urbaine* », Revue Française de Science Politique n°01.
- LINDER, H- S et PETERS, G-B. (1987). *A design perspective on policy implementation: The fallacies of misplaced prescription. Policy Studies Review*, 6(3), 459-475.
- MAHJOUBI, A. (2015).« *le rôle de la mosquée dans l'éducation environnementale* »[En ligne].document PDF consulté le 16/08/2020 URL :studylibfr.com/doc/1829908/le-rôle-de-la-mosquée-dans-l-éducation
- MEDJITNA M. (2012), *La gestion urbaine de proximité pour une amélioration -du cadre de vie dans les Zhun cas des Zhun Sakiet Sidi Youssef et Ziadia à Constantine*. Mémoire pour l'obtention du diplôme de Magister Option : Gestion Des Villes et Développement Durable, université de Oum EL bouaghi.
- Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la ville, *L'Observatoire National de la Ville (ONV)*. URL : <http://www.mhuv.gov.dz/Pages/Article.aspx?a=134>
- Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement (MIPMEPI). (2011). *Développement local : CONCEPTS, Stratégies et Benchmarking*, algérie.p.7
- MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. *avant projet de loi relative a la participation citoyenne et aux activités participative au niveau local*.URL : <https://www.interieur.gov.dz/images/democrative-participative>.
- N'GBANDA H. (1993). *Afrique : démocratie piégée*, éd. Foulibre, Paris, p.23
- NURIA F. (1998), "*New instruments of citizenship participation*", Working Papers, Institut de Ciències Politiques i Socials, Universitat Autònoma de Barcelona,
- POUTHAS G., *la définition de démocratie*, dans Semaines Sociales, Reims le 20/10/2011
- ROGERS R.et GUMUCHDJIAN P, (2000).villes pour une petite planète, Le Moniteur, p. 2/52
- ROGERS, R et GUMUCHDJIAN, P. (2008). *Des Villes durables pour une petite planète*, Le Moniteur.

- RUBBERS, B. (2006). *Les mesures de la dissimulation. Les méthodes de recherche en sciences sociales face à la falsification de l'économie congolaise*. Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines, 57-66.
- SAFRI, S. (2008). *Renouvellement urbain d'un centre ancien en déclin cas du centre-ville de Jijel*. Mémoire pour l'obtention du diplôme de magistère en urbanisme, option : ville et projet. Université de Constantine.
- SAHBI, K. (2017) *Le renouvellement urbain durable, Le projet urbain du centre-ville de la ville de Oum El Bouaghi*. Mémoire présenté pour l'obtention de diplôme Master Académique en gestion des techniques urbaine, option ville et projet urbain, université de Oum el Bouaghi.
- SANDRINE R. (2013), « *Démocratie participative* », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-participative>
- SEYMOUR M. (1960). *L'homme et la politique*, Archives Européennes de Sociologie, Genève, p.37
- STRANGE, T. BAYLEY, A. (2008). *Développement durable : à la croisée de l'économie, de la société et de l'environnement*. [En ligne]. Document PDF, URL : <https://books.google.fr/books>(consulté le :30/08/2020)
- THIBAUT, A. (2010), « *Rue Fin à Molenbeek, ça déménage* », URL : <http://leligueur.citoyenparent.be/rubrique/parentcitoyen/97/421/rue-fin-a-molenbeek-ca-demenage.html>
- THOMAS ,O. (2002), « *Démocratie participative et gouvernance urbaine : la permanence d'un mythe* » sans éditeur.
- TREMBLAY, D-G et SHCENDEL, V-V. (1991). *Économie du Québec et de ses régions*, Montréal, Télé-université et Éditions Saint-Martin, 649 p
- VILATTE, J.-C. 2007. *Méthodologie de l'enquête par questionnaire* [Online]. Available: <https://arlap.hypotheses.org/8170>
- WEBER, M. (2007), *Economie et société*, éd. Plon et Pocket, Paris
- WEINSTOCK, D. (2000). « *Vivre la citoyenneté* », dans Yves Boisvert, Jacques Hamel, Marc Molgat (dir.), *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*. Montréal, Éditions Liber, p. 16-17.

- ZEHOUR, S. (2010). *La gouvernance urbaine une démarche incontournable pour un habiter durable cas de l'amélioration urbaine à la cité Zouaghi à Constantine*. Mémoire de magister, option Fait Urbain, université de Constantine.
- ZERARKA I et MESSAOUDENE M. (2017). *La participation citoyenne dans la réhabilitation des centres historiques en Algérie : Cas de la Casbah de Dellys et du quartier Sidi El Houari à Oran*.

Autres documents :

- Cours théorie de projet, master 1, présenté par Pr. BOUCHAIR, A. (2017).
- Les rapports de direction de l'environnement de la wilaya de Jijel(2020).
- Le rapport du GIZ (2020).
- Loi n 12-06 du 18 Safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012 relative aux associations
- Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune
- Loi n° 2006-06 du 21 Muharram 1427 correspondant au 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville.
- Loi n° 04-05 du 27 Joumada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004 modifiant et complétant la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.

Sites internet :

- <https://www.novethic.fr/lexique/detail/developpement-durable.html>
- <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/gouvernance-urbaine>
- <https://www.liberte-algerie.com/actualite/quel-role-pour-la-societe-civile-4916>
- <https://www.interieur.gov.dz/index.php/fr>
- <http://www.resacoop.org/definitions-1>
- <https://www.definitions360.com/democratie-participative>
- <https://citoyensdu3.wordpress.com/2018/11/26/budget-participatif>
- <http://www.prog-rahui.com/Qu-est-ce-que-la-GIZC-Gestion.html>
- <http://www.eurodrop.eu/fr/portfolio-a/gestion-integree-des-dechets>
- <http://www.lepuzzle.angers.fr>
- <http://www.oran-dz.com/ville/associations/association-bel-horizon-a-oran>
- <https://sharek-algerie.com/associations/sdh-sante-sidi-el-houari>
- <http://www.angers.fr>
- <https://presse.angers.fr/private/uploads/piecesjointes/dp-mayenne-capucinsù>
- <https://www.localiban.org/projet-de-cooperation-archimedes>

- <https://junior.universalis.fr/encyclopedie/rehabilitation-urbaine>
- <http://collectivitesviables.org/articles/consolidation-et-requalification-urbaines.aspx>

ANNEXES

Annexe01 :Avant projet de loi relative a la participation citoyenne et aux activités participatives au niveau local

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AVANT PROJET DE LOI RELATIVE A LA PARTICIPATION CITOYENNE ET AUX ACTIVITES PARTICIPATIVES AU NIVEAU LOCAL

La démocratie participative est une valeur :

- Valeur religieuse
- Valeur traditionnelle
- Valeur civique
- Valeur humaine

La démocratie participative entre participation et gouvernance :

- La démocratie participative est une forme de gouvernance (top down)
- La démocratie participative est un processus ascendant (bottom-up) et indépendant
- La démocratie participative est un cadre de promotion à la fois de l'initiative citoyenne et de la gouvernance participative

Éléments de définition :

- C'est un ensemble de dispositifs et de mesures qui sont prises pour favoriser la participation citoyenne;
- C'est un partage du pouvoir dans l'élaboration et/ou la prise de décision;
- C'est une participation citoyenne volontaire et favorisée;
- C'est un mode de gouvernance publique;
- C'est une politique publique;
- C'est une participation partenariale dans l'élaboration et la mise en œuvre de décisions ou de projets publics;

La démocratie participative est une évolution fondée sur les imperfections la démocratie représentative :

- Diversité sociale et représentativité limitée des élus
- Le vote représentatif est un vote pour un mandat global sans moyen de contrôle populaire;
- La rupture entre élu et électeur suite à l'élection
- Des élus loin du terrain éprouvant des difficultés de comprendre et cerner toutes les préoccupations des citoyens
- Augmentation de l'abstention aux consultations électorales
- Augmentation de la revendication et de la contestation sociale

Conclusion : la démocratie participative est un processus de légitimation par inclusion

Les cadres institutionnels et organisationnels de la participation :

Les instances participatives sont:

- Le comité de quartier;
- Le comité de participation spécialisé de la Wilaya et communes chef lieu de wilaya et ceux de plus de 100.000 habitants;
- L'instance consultative communale ou de wilaya (à compétence générale)
- Les comités de village (dans les centres secondaires)
- Les instances participatives peuvent être inter-collectivités
- Les instances peuvent être dotées du caractère d'utilité publique
- Les instances sont créées par arrêté communal ou de wilaya selon le cas

Le fonctionnement des instances participatives :

- Les instances participatives sont mises en place pour la durée du mandat électif et au plus tard six (06) mois après l'installation des nouvelles assemblées;
- L'activité des instances participatives sera assurée à travers la périodicité des travaux des instances sera détaillée dans un cadre réglementaire approprié
- La composition des instances est majoritairement constituée de citoyens et représentations de la société civile
- Les travaux des instances participatives sont animés par des élus, pour placer le processus dans un contexte de mise en confiance et de confortement de la perspective complémentaire entre le mandat représentatif et celui participatif.
- Les travaux des instances participatives sont animés par des élus, pour placer le processus dans un contexte de mise en confiance et de confortement de la perspective complémentaire entre le mandat représentatif et celui participatif.

La participation citoyenne à l'ère du numérique :

- L'autorité publique est tenue de développer les échanges avec les citoyens par voie électronique;
- Les cadres d'échange électronique sont considérés comme espace de participation citoyenne, à condition de poursuivre des objectifs d'intérêt général
- Les cadres d'échange électronique sont des espaces d'information du public, de consultation et de concertation
- Les cadres d'échange électroniques permettent aux citoyens d'accéder à des documents et à des actes administratifs les concernant
- Les cadres d'échange électroniques peuvent être des plateformes collaboratives entre les citoyens et entre citoyens et l'autorité publique

Les débats publics et la consultation des citoyens :

- Le débat public est un processus de consultation d'un panel représentatif de citoyens concernés par la réalisation d'un projet public d'envergure qui est mis en œuvre avant la localisation du projet et le choix de ses options techniques et poursuivi tout au long de la période de réalisation, voire après sa concrétisation.
- La consultation publique est une consultation directe de citoyens sur différentes questions locales les concernant (plans de développement, programmes d'actions spécialisés, priorisation d'actions publiques,...etc). Elle peut être de portée générale, spécialisée ou d'expertise.

La concertation et les instruments d'urbanisme, de planification urbaine et d'aménagement du territoire :

- La concertation est une procédure réglementée pour l'établissement de l'opportunité d'un instrument de planification ou de programmation urbain ou d'aménagement de territoire. Elle peut l'être également pour attester du caractère d'utilité publique d'un projet public.
- La concertation participative est interactive et multiforme (contacts directs, consultation de panel de citoyens, utilisation des NTIC,...) et ne se limite pas dans des procédures classiques de commissaire enquêteur;
- La concertation est une procédure globale où le citoyen est partie prenante qui ne subit plus le contenu de la concertation, mais contribue à son orientation et enrichissement et adhère à ses résultats

La participation citoyenne et les missions d'intérêt général :

- Des missions d'intérêt général peuvent être proposées par les citoyens devant recevoir l'appui de l'autorité publique;

- Des missions d'intérêt général peuvent être proposées par l'autorité publique à des instances participatives, suscitant leur contribution et participation;
- Aucune restriction n'est imposée aux missions d'intérêt général (Hygiène du milieu, requalification urbaine, solidarité nationale, lutte contre des fléaux sociaux, mobilisation sociétale...etc.
- La pratique participative doit être à la base de solidarités locales et de synergies entre la population et l'autorité publique
- Les missions d'intérêt général sont montées dans une logique partenariale pouvant supporter une contribution dans les coûts de réalisation de ces missions, notamment quand ces missions donnent lieu à une utilité économique (économie solidaire, économies subsidiaires).
- La programmation des missions d'intérêt général est du ressort de l'autorité publique concernée.

La participation citoyenne et la réalisation de projet d'utilité publique :

- Les instances participatives, comme l'autorité publique peuvent proposer la coréalisation d'un projet d'utilité publique avec la participation des citoyens dans toutes les phases du projet, suscitant son adhésion, sa contribution et sa participation effective
- Le projet d'utilité publique est un projet structurant visant l'amélioration de la qualité et du cadre de vie du citoyen
- Des coopératives participatives peuvent être créées pour la réalisation des projets d'utilité publique
- Les projets d'utilité publique sont réalisés avec l'appui et l'accompagnement de l'autorité publique
- Des coopératives participatives peuvent être créées pour la réalisation des projets d'utilité publique
- Les projets d'utilité publique sont réalisés avec l'appui et l'accompagnement de l'autorité publique

Le financement des activités participatives :

Les activités participatives peuvent être financées par:

- L'autofinancement des collectivités locales (une partie des ressources budgétaires peut être consacrée au financement d'activités participatives ou à des projets d'utilité publique)
- La contribution volontaire des citoyens

- La contribution des citoyens avec mesures incitatives
- L'apport du fonds de solidarité des collectivités locales dans le cadre de montages financiers, pour des activités qui s'insèrent dans le cadre de la nomenclature de gestion du fonds
- Le financement peut être unilatéral comme il peut être bilatéral, voire multilatéral

Considérations particulières :

- Une activité volontaire qui ne donne pas lieu à une rémunération ou un quelconque régime indemnitaire
- Le remboursement des frais peut être envisagé
- L'activité participative est une activité conventionnée et encadrée par un cahier des charges et régie suivant le principe de gestion par objectif
- La condamnation à un délit en rapport avec la nature des activités participatives est un cas d'incompatibilité avec l'exercice au sein des instances participatives
- L'utilisation de l'activité participative à des fins personnelles est un autre cas d'incompatibilité suspensif de la qualité du mis en cause
- L'activité des instances participatives est suspendue pendant les périodes électorales.

Annexe 02 : Déclaration sur Istichara Tic



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة الداخلية والجماعات المحلية والتهيئة العمرانية



تجسيدا لمبادئ الديمقراطية التشاركية وتعزيزا لآلياتها،
تعلن وزارة الداخلية والجماعات المحلية والتهيئة العمرانية عن دخول
حيز الخدمة تطبيق "استشارتك Istichara Tic"، الذي يمكن
المواطنين من المشاركة في تسيير شؤونهم المحلية عبر إبداء آرائهم
في اختيار المشاريع التنموية على مستوى بلدياتهم، وذلك عن طريق
الولوج إلى الموقع الرسمي للوزارة: www.interieur.gov.dz
كما أن هذا التطبيق يندرج ضمن إستراتيجية العصرية المنتهجة
من طرف دائرتنا الوزارية والتي تهدف إلى تقريب الإدارة من المواطن
وتضفي أكثر شفافية وفعالية على القرارات المتخذة محليا.



Annexe 03 : Le projet de partenariat Algérois-Allemand GIZ :

مشروع الشراكة الجزائرية الألمانية GIZ :

في إطار الشراكة الجزائرية الألمانية GIZ استفادت بلديتي جيجل والميلية من مشروع يخص "تحسين الخدمة العمومية في مجال تسيير النفايات" يهدف الى وضع نظام ناجع لتسيير النفايات المنزلية بالبلديتين لتعميمها مستقبلا على باقي بلديات الولاية، وذلك بهدف الرفع من مستوى الخدمة العمومية في هذا المجال وتحسين الإطار المعيشي للمواطن والمحافظة على البيئة. يشمل المشروع المحاور التالية:

- تشخيص معمق عملية تسيير النفايات على مستوى بلدية جيجل والميلية.
- وضع مخطط نموذجي للتسيير الناجع للنفايات المنزلية لكل بلدية.
- وضع برنامج للتكوين وتطوير القدرات لمختلف المعنيين بعملية جمع ونقل ومعالجة النفايات من اطارات أعوان النظافة وسائقي الشاحنات.
- مرافقة الشباب حاملي المشاريع لخلق مؤسسات صغيرة ومتوسطة في ميدان تسيير ومعالجة النفايات.

مراحل تقدم الاشغال

1. تم تشكيل لجنة للتسيير ولجان تقنية

- لجنة ولائية يترأسها السيد الوالي مكلفة بمتابعة المشروع وتضم المصالح المعنية بالمشروع (انظر المقرر المرفق).
- لجان تقنية متخصصة تضم اطارات من مختلف القطاعات المعنية.
- لجان توجيه على المستوى المحلي تعمل على وضع أروية للتسيير، التكوين والمراقبة من أجل ضمان فعالية للمخطط الجديد.

2. الدراسة التشخيصية

- تم عرض دراسة تشخيصية لوضعية تسيير النفايات المنزلية على مستوي بلديتي جيجل والميلية وأسفرت نتائجها على ما يلي:

3. تشخيص وضعية بلدية جيجل

- تم تقديم هذه المرحلة يوم 2018/12/30، في إطار يوم اعلامي، بقاعة المحاضرات للحى الإداري لمختلف الفاعلين المحليين وممثلي المجتمع المدني. حيث تم تأطير هذا العرض من طرف خبراء الوكالة التقنية الألمانية والوكالة الوطنية للنفايات، بعدها عقدت سلسلة من الاجتماعات خصص الاجتماع الاول لتقديم عرض عن المرحلة الانتقالية وكيفية سير مخطط تحويل نشاطات جمع ونقل النفايات للمؤسسة العمومية المكلفة بمراكز الردم التقني. كما تم عقد اجتماعات دورية للتقييم والمتابعة.

- من أهم النتائج التي خلصت إليها الدراسة:

• ارتفاع في كمية النفايات

- تشهد بلدية جيجل ارتفاعاً محسوساً في كمية النفايات المنتجة بنسبة 41% خلال موسم الاصطياف لاسيما شهري جويلية وأوت من كل سنة.

• المسارات ونقاط الجمع

- كثرة نقاط الرمي العشوائي مما يتسبب في ضياع الوقت وكثرة توقف الشاحنات عند كل نقطة.
- ضعف نسبة امتلاء شاحنات القمامة خلال كل دورة.

وسائل جمع ونقل النفايات

- نقص في الوسائل المادية: 7 شاحنات فقط من أصل 14 تقوم بتغطية 18 قطاعاً نتيجة للإعطاب المتكررة.
- مسارات النقل غير المدروسة مع استعمال غير العقلاني للشاحنات (عمل الشاحنات على مدار 24 سا).

التخطيط

- هناك تباين كبير بين ما هو مبرمج ورسمي وما هو موجود حقيقة في الميدان.
- غياب المعلومات التي تسمح بالمتابعة والمراقبة.
- قدم مرافق الصيانة والورشات.
- عدم احترام إجراءات السلامة للعمال.

الإنتاجية واستعمال الوسائل: تم تسجيل عدة نقائص منها

- عقود معظم السائقين محدودة الأجل.
- معظم الأعوان ذو مستوى ابتدائي.
- غياب مخططات التكوين لأعوان.
- ضعف التأطير حيث تمثل نسبة التأطير 2%.
- عملية كنس الطرقات تتميز بأداء ضعيف.
- غياب النظافة على مستوى الشواطئ خارج موسم الاصطياف.
- ضعف في الميزانية المخصصة لصيانة العتاد.

اقتراح سيناريوهات التسيير

- ترتكز هذه السيناريوهات على العوامل التالية:
- اعداد مخطط خاص بعملية نقل وجمع النفايات.
- وضع برنامج إعلام آلي مزود بتقنيات GPS لتتبع مسارات نقل النفايات.
- إعداد برنامج خاص بتكوين وتطوير قدرات جميع اعوان النظافة.
- اعداد برنامج للتحسيس والتوعية يضم كل الفاعلين من جمعيات ولجان الأحياء... الخ.
- مرافقة الشباب حاملو المشاريع لإنشاء مؤسسات مصغرة في مجال تسيير النفايات.
- المرور بمرحلة انتقالية تتمثل في مرحلة تحويل نشاطات جمع ونقل النفايات لفائدة مؤسسة تسيير مراكز الردم التقني للنفايات من بداية جوان الى غاية نهاية السنة.

أ- تشخيص وضعية بلدية الميلية

- تم عقد اجتماع بمقر دائرة الميلية بتاريخ 2019/04/03 خصص لتقديم الدراسة المعدة من طرف الوكالة التقنية الألمانية، والتي ارتكزت على:
- تشخيص الوضعية الحالية للبلدية المشابهة لبلدية جيجل والتي تعرف صعوبات كبيرة في مجال رفع النفايات نظرا للطبيعة الطوبوغرافية التي تتميز بكثرة المرتفعات وبنقص الوسائل المادية والبشرية المخصصة لذلك. هذه الصعوبات تتجلى بالخصوص في انعدام الكنس تقريبا حتى بالنسبة للشوارع الرئيسية للبلدية.

- مخطط المرحلة الانتقالية كحل استعجالي للتكفل بجمع النفايات خلال فترة الصيف ابتداء من 01 جوان 2019 الى غاية نهاية السنة.
- دراسة السيناريو المقترح لتحويل نشاطات جمع ونقل النفايات عن طريق تفويض المرفق العام.

ب- الوضعية الحالية للمشروع

□ بلدية جيجل

- الموافقة بالإجماع من طرف المجلس الشعبي البلدي على مخطط المرحلة الانتقالية الذي أعدته وكالة GIZ اجتماع 2019/02/12.
- تم بعدها تنصيب اللجنة التقنية المكلفة بدراسة السيناريوهات المقترحة لتحويل الوسائل البشرية والمادية الخاصة بتسيير النفايات من مصالح البلدية الى مؤسسة تسيير مراكز الردم التقني والفصل بينها. بتاريخ 2019/03/30،
- تقسيم تراب البلدية الى 13 قطاع موزعة كالاتي:
البلدية تتكفل بالقطاعات الستة (06):
- مركز مدينة جيجل والاحياء المجاورة له.
- تنظيف الشواطئ من خلال الاستشارات في إطار اجراءات المرفق العام.
- تتكفل مؤسسة تسيير مراكز الردم التقني بنفايات القطاعات السبعة (07) المتبقية، أربعة (04) بوسائلها الخاصة وثلاث (03) قطاعات في إطار المناولة.
- تم إعداد وإمضاء الاتفاقية بين مصالح البلدية ومؤسسة الردم التقني على أساس سعر وحدوي 4000 دج للطن الواحد.
- تم تحويل 04 سائقين و12 عون نظافة من البلدية الى المؤسسة.
- تزويد الشاحنات بأجهزة GPS التي تسمح بتتبع المسار الذي تسلكه الشاحنة منذ خروجها من الحظيرة.
- إنشاء خلية للمتابعة والمراقبة تشرف عليها الوكالة الوطنية للنفايات AND، تكون هذه الخلية مجهزة بدرجات نارية، أجهزة GPS، هواتف محمولة. حيث تقوم هذه الهيئة بتقديم تقارير يومية للجهات المعنية.
- اختيار أربعة (04) مناطق لتطبيق برنامج نموذجي، تشمل أحياء وسط المدينة، شاطئ أولاد بوالنار وحيين للسكنات الفردية.
- تم تهيئة مقر للعمال وتجهيزه بالوسائل المتعلقة بالتسيير العصري للنفايات.
- تم إعداد مسارات الجمع وكنس النفايات.
- تم توزيع 36 حاوية 770 ل و1000 حاوية 240 ل لجمع النفايات و25 سلة لرمي الاوراق.
- تم توزيع وسائل الكنس والالبسة الخاصة بالعمال.
- تم توظيف أعوان جدد لتغطية النقص في اليد العاملة بهذه المصلحة الجديدة الخاصة بجمع النفايات وفق الاحتياجات والتقارير الذي أعدته وكالة GIZ.
- تم تنصيب مراقبين عن الوكالة الوطنية للنفايات للمتابعة والتقييم اليومي للعملية وفق ما هو مخطط له.

العمليات المبرمجة للتجسيد

- بعد آخر تقييم لسير المشروع قامت به اللجنة التقنية المكلفة بالمتابعة خلال الاجتماع الذي عقد يوم 2019/10/30 حيث اتضح أنه من الصعب تقييم المرحلة الانتقالية نظرا للنقص الكبير في الوسائل المادية والبشرية الذي عرفته مؤسسة تسيير مراكز الردم التقني في تسيير القطاعات التي تشرف عليها وهذا يعود الى:
- التأخر في ابرام عقود المناولة التي كانت مبرمجة مع المؤسسات المختصة في جمع النفايات.
- التأخر في توريد الشاحنات التي تم اقتناؤها من طرف الولاية.

تم الاتفاق على:

- تمديد هذه المرحلة إلى غاية شهر أفريل 2020 (قبل شهر رمضان) للسماح بمواصلة عملية تقييم هذه المرحلة.
- اعادة تنظيم وهيكل المؤسسة العمومية المكلفة بمراكز الردم التقني لإدراج دائرة للإشراف على عملية جمع ونقل النفايات (Département collecte).
- اختيار محل لإنجاز حظيرة للعتاد وورشات للصيانة، مجهزة بمحطة لغسل الشاحنات والحاويات.
- توسيع تجربة جمع ونقل النفايات على مستوى الأحياء الفردية إلى باقي أحياء بلدية جيجل.
- مواصلة توزيع الحاويات على مستوى باقي الأحياء والتجمعات السكنية من طرف الوكالة التقنية الألمانية ومؤسسة تسيير مراكز الردم التقني للنفايات وكذا الوكالة الوطنية للنفايات.

□ بلدية الميلية

بناء على الدراسة المقدمة من طرف وكالة GIZ تقرر تقسيم اقليم بلدية الميلية إلى منطقتين بست (06) قطاعات.

المنطقة الأولى:

تشمل القطاعين رقم 1 و 3 وتمثل مركز المدينة والأحياء المجاورة تحول بها عملية جمع ونقل النفايات لتفويض المرفق العام وتتطلب توفير ثلاث شاحنات (03) ضاغطة سعة 10م3 مع واحدة احتياطية.

المنطقة الثانية:

تتشكل من القطاعات الباقية تتكفل بها بلدية الميلية وتتطلب توفر ست (06) شاحنات ضاغطة منها اثنتين (02) للاحتياط.

كما تقرر تخصيص مقر تقني مساحته ما بين 20-25م2 لمراقبة ومتابعة عملية تسيير النفايات وكذا اختيار منطقة نموذجية للانطلاق بالمشروع.

وللإسراع في تنفيذ هذا البرنامج التزمّت وكالة GIZ بالمساعدة التقنية لإعداد دفاتر الشروط في مختلف المجالات من خلال وضع مكتب دراسات مجاني تحت تصرف مسؤولي البلدية الا ان الملف عرف تأخرا كبيرا بسبب عجز البلدية عن التغطية المالية للمشروع.

نشير إلى انه تمت المصادقة مؤخرا على دفتر الشروط خاص بتفويض عمليات جمع النفايات من طرف لجنة الصفقات العمومية. حيث سيتم الإعلان عن طلب العروض خلال الأيام القادمة والانطلاق في تجسيد المشروع بعد توفر الشروط الضرورية.

محور التحسيس والشراكة مع المجتمع المدني

من بين المحاور التي يركز عليها المشروع النموذجي المتعلق بترقية مناصب العمل الخضراء على المستوى

المحلي PEMLO- المحورين التاليين والمتعلقين بـ:

- وضع برنامج للتكوين وتطوير القدرات لمختلف المعنيين بعملية جمع ونقل ومعالجة النفايات من إطارات أعوان النظافة وسائقي الشاحنات.
- إعداد برنامج للتحسيس والتوعية والشراكة مع المجتمع المدني، يضم كل الفاعلين من إدارات ومؤسسات عمومية، جمعيات ولجان الأحياء... الخ.

التكوين:

- تم عقد اجتماع مع مجموعة من خبراء الوكالة التقنية الألمانية GIZ من مختلف الجنسيات، بتاريخ 2019/02/11، لوضع ورقة طريق وتسطير البرنامج الخاص بالدورات التكوينية الموجهة إلى العمال والإطارات المعنية بعملية تسيير

النفائيات بكل من بلديتي: جيجل والميلية والمؤسسة العمومية الولائية لتسيير مراكز الردم التقني للنفائيات بولاية جيجل (EPIC CETs).

- تم برمجة دورة تكوينية حول «Leadership» خلال الفترة الممتدة من 21 إلى 23 مارس 2020 لفائدة إدارات الهيئات والقطاع العام المتدخل في عملية تسيير النفائيات المنزلية (تم تأجيلها بسبب جائحة كورونا).
- تم برمجة دورة تكوينية خلال الفترة الممتدة من 18 إلى 22 أبريل 2020 لفائدة ممثلي المجتمع المدني (تم تأجيلها بسبب جائحة كورونا).

التوعية والتحسيس:

- تم مرافقة هذا المشروع بعملية التحسيس والتوعية والتربية البيئية، من خلال النشاطات التالية:
 - 14 جانفي 2019 عقد لقاءات جماعية وفردية مع الجمعيات ولجان الأحياء النشطة بإقليم بلدية جيجل بمقر مديرية البيئة بتأطير من خبيرة ألمانية، من أجل المساهمة الفعالة للحركة الجموعية ومختلف منظمات المجتمع المدني لإنجاح هذا المشروع.
 - في الفترة من 24 مارس إلى غاية 04 أبريل 2019، تم تنظيم ورشة لتلقين تقنيات الرسم في الميدان البيئي بكل أنواعه لفائدة 18 تلميذ من التعليم المتوسط هذه الورشة أطرت من طرف أستاذة مختصة في الفنون التشكيلية.
- كما تم تنظيم العديد من الاجتماعات التنسيقية بين وكالة التعاون الألماني GIZ بالتنسيق مع مديرية البيئة وكل الأطراف الفاعلة في تجسيد هذا المشروع ميدانيا (ممثلي عن بلديتي جيجل والميلية والمؤسسة العمومية لتسيير مراكز الردم التقني للنفائيات بولاية جيجل (EPIC CETs) لوضع برنامج الاتصال، التوعية والتحسيس لإشراك المجتمع المدني (الجمعيات المحلية، لجان الأحياء، عناصر مؤثرة... الخ).

خلال الأيام 29، 30، 31 و 04 أوت 2019، تم إطلاق حملة تحسيسية وتوعوية واسعة لفائدة مواطنين وأصحاب المحلات التجارية بالإحياء النموذجية لإقناع السكان بالانخراط في عملية إدراج النظام الجديد لتسيير النفائيات.

مشروع "الرهان البيئي 48 سا"

هذا المشروع الذي كان يهدف إلى انجاز مشاريع صغيرة حضرية تشاركية خلال 48 ساعة والتي تم تصميمها وابتكارها من طرف جمعيات محلية، لجان أحياء أو مجموعة من المواطنين، وقد تم تمويلها من طرف وكالة التعاون الألماني GIZ وانجازها ميدانيا خلال عطلة نهاية الأسبوع ليومي 06 و 07 ديسمبر 2019، حيث تم تأهيل 05 مشاريع على مستوى بلدية جيجل.

الحوار التشاركي:

تم تنظيم ورشات عمل مع مختلف المتدخلين في هذا المشروع (مديرية البيئة، بلدية جيجل، مؤسسة EPIC CET، الجمعيات المحلية ولجان الأحياء) يومي 19 و 20/01/2020 مع خبير تونسي من أجل تأسيس ووضع حوار شامل مع إشراك وتفعيل المجتمع المدني من أجل تحسين هذه الخدمة العمومية في إطار المقاربة التشاركية. تم تنظيم ورشة عمل من طرف خبير تونسي لفائدة الجمعيات، لجان الأحياء والمنظمات الغير حكومية النشطة بإقليم بلدية جيجل، بتاريخ 2020/03/03، للتشاور واختيار ممثلي المجتمع المدني لإنشاء منصة للحوار التشاركي بين مختلف الفاعلين في عملية تسيير النفائيات المنزلية.

توسعة عملية مرافقة بلديات الولاية:

تم عقد اجتماع على مستوى مقر مديرية البيئة، حيث تمت دعوة ثلاث بلديات وهي الطاهير، الأمير عبد القادر والعوانة للنظر في مدى استعداد هذه البلديات في الانخراط في هذا المشروع، تم الاتفاق مع بلديتين هما بلدية الأمير عبد القادر وبلدية الطاهير،

تم عقد اجتماع أولي على مستوى بلدية الطاهير بحضور الخبير المكلف من طرف GIZ، لوضع تصور حول السيناريوهات المقترحة لعملية تسيير النفايات على مستوى هذه البلدية.

العراقيل

- النقص الكبير في الوسائل المادية من شاحنات وآليات رفع النفايات لدى حظائر البلديتين.
- ضعف ميزانيتي البلديتين لا يسمح بتغطية الاحتياجات واقتناء كل الوسائل.
- التأخر في توفير وتوزيع الحاويات من طرف مصالح البلدية.
- توفر الوسائل البشرية بالعدد الكافي لكنها غير مؤهلة للقيام بهذه الخدمة بحيث أن أغلب العمال يعتبرون حالات اجتماعية واغلبهم متحصل على شهادات لأمراض المزمنة.
- صعوبة تحويل عمال البلدية الى المؤسسة رفع النفايات لعدم قبولهم بالمخطط المقترح من طرف GIZ وبتوقيت العمل الجديد (زيادة معدل ساعات العمل في المخطط الجديد بالمقارنة بساعات العمل السابقة).
- عدم تمكن البلدية من تحصيل نسبة كبيرة من مبالغ الرسوم TEOM مما يعرقل التكفل الجيد للمشروع. في هذا الإطار تم عقد عدة اجتماعات مع الوكالة الوطنية للنفايات للتحسين من آلية التحصيل لكنه اتضح أن العوائق ذات طبيعة قانونية.
- المساهمة الضعيفة للمواطنين (عدم احترام مواعيد إخراج القمامة، عدم استعمال الحاويات)، بالرغم من حملات التوعية المكثفة التي قامت بها مصالح البيئة، البلديات والجمعيات.
- نقص التكوين خاصة بالنسبة للعمال والمكلفين بالتأطير، البرنامج الوحيد الذي تم تنظيمه من طرف مديرية البيئة لفائدة الجمعيات على مستوى الولاية.
- صعوبة تفويض عملية تسيير النفايات من مصالح بلدية جيجل الى مؤسسة تسيير مراكز الردم التقني التي حولت لها خدمة جمع النفايات، بسبب عدم وضوح التشريعات القانونية التي تخص عملية التفويض.
- عدم تجسيد برنامج التكوين وتطوير القدرات لمختلف المعنيين بعملية جمع ونقل ومعالجة النفايات من إطارات أعوان النظافة وسائقي الشاحنات مما تسبب في عدم تحقيق الأهداف المطلوبة.
- انعدام الجمعيات المحلية ولجان الأحياء في بعض أحياء بلدية جيجل والتي تعرف كثافة سكانية عالية مع عدم فعالية الجمعيات الموجودة ميدانيا.

الاقتراحات

- برمجة ورشة عمل بين مصالح وزارات المالية، البيئة والداخلية لإيجاد حل قانوني لإشكالية التحصيل الجبائي للرسوم على رفع القمامة TEOM، من اجل التمويل الذاتي للبلدية في مجال جمع ونقل ومعالجة النفايات.
- مراجعة قانون Code communal des impôts لنقل عملية تحصيل الضريبة على النفايات لمصالح البلدية.
- إعداد دفاتر شروط نموذجية مع برمجة عمليات شرح لقانون الصفقات العمومية في شقه الخاص بالتفويض الخدمة العمومية.

Annexe 04: Questionnaire en français :

Questionnaire présenté dans le but d'élaborer le mémoire de fin d'étude

L'objectif de l'enquête :

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre de préparation du mémoire de fin d'études de master 2 en Architecture (option : Habitat et politique de la ville) sur le thème intitulé : **Pour une démarche participative du citoyen dans la gestion intégrée de la ville.**

On vous informe que :

Ce questionnaire est dédié seulement aux habitants de la ville de Jijel.

Le but de ce questionnaire est la prise en compte de votre point de vue.

Nous vous remercions de bien vouloir nous aider par la participation à cette enquête.

I. Informations générales :

- **Sexe :** Homme Femme

- **Age :**

11-17 ans 18-25 ans 26-59 ans 60 ans et plus

- **Niveau d'instruction :**

Primaire Cem lycée université

- **Catégorie socio-professionnelle :**

Employeur chômeur retraité cadre

-**vous habitez où ?**

.....

II. La participation citoyenne dans la gestion de la ville :

Question 01 : La démocratie participative est une nouvelle forme de démocratie, qui permet aux citoyens une implication dans les différents processus de décisions -Entendez-vous parler de la démocratie participative ?

Oui Non

Question 02 : Beaucoup d'expériences dans le monde de participation citoyenne dans la gestion urbaine de leur ville ont réussi à améliorer les conditions de vie dans les quartiers et contribuer

à la promotion et à l'éducation des citoyens, seriez-vous disposés à participer si cela vous est offert ?

Oui

Non

Question 03 : Les projets de votre ville vous intéressent-ils ?

Très intéressé(e) Plutôt intéressé(e) Pas très intéressé(e)

Pas du tout intéressé(e)

-Et les manifestations ?

Très intéressé(e) Plutôt intéressé(e) Pas très intéressé(e)

Pas du tout intéressé (e)

Question 04 : Vous tenez-vous informé(e) des activités et projets de votre ville ?

Oui, régulièrement Oui, occasionnellement Pas du tout

-Si oui, par quels moyens ?

-Site internet

-Associations

-Via des élus

-Voie d'affichage

-Autres

Question 05 : Avez-vous déjà participé à une ou plusieurs démarches de concertation ?

Oui

Non

-Si oui, par quels ?

-Enquête ou sondage

-Réunion publique

-Conférence débat

-Conseil de quartier

Autres.....

Question 06 : Quelles sont pour vous, les facteurs qui vous motiveraient à participer à une consultation ?

-Le sentiment que ma participation aura un impact

-Le sujet m'interpelle particulièrement

-Je souhaite être bien informé sur le sujet à débattre

-Il est possible d'y participer en ligne

-Ma participation favoriser la formulation de recommandations

-Autre facteur.....

-Aucun facteur

Question 07 : Y a-t-il des choses qui limitent aujourd'hui votre participation à la vie locale, en matière de concertation ?

- Manque de temps

- Dispositifs actuels ne sont pas adaptés

- Sujets abordés ne m'intéressent pas ou peu

-Je ne me sens globalement pas concerné(e)

Autres.....

Question 08 : Globalement, quand aimeriez-vous donner votre avis sur les projets ?

- Avant de concevoir un projet

- En cours d'élaboration

-Tout au long d'un projet

- Après l'élaboration d'un projet

-Après la réalisation d'un projet

Question 09 : Globalement, par quels moyens aimeriez-vous donner votre avis sur les projets ?

-Via une plate-forme interactive sur internet ou en ligne (données partagées ou réseaux)

-Via des sondages / enquêtes

-Via des réunions publiques

-En dialoguant avec les élus et autres relais locaux

-Via des appels à projets (concours d'idées, défis, etc.)

Autres :.....

Question 10 : Globalement, sur quels thèmes ou sujet aimeriez-vous donner votre avis ?

-Urbanisme et projets d'aménagement

-Environnement et développement durable

-Animation de la commune et vie locale

-Lien social et vivre ensemble

-Tous les thèmes qui concernent la ville

Question 11 : Connaissez-vous les mécanismes (formes) de participation des citoyens ?

Oui

Non

-Si oui, quelles formes ?

Information Consultation Concertation Participation

Question 12 : Croyez-vous qu'il soit très important, peu important ou pas du tout important que le gouvernement sollicite régulièrement l'opinion des citoyens dans les domaines suivants ?

-Débattre des grands enjeux sociaux

Très important peu important pas du tout

-Améliorer la prestation des services du citoyen

Très important peu important pas du tout

-Débattre grands projets économiques

Très important peu important pas du tout

-Elaborer les politiques urbaines

Très important peu important pas du tout

Question 13 : Comme citoyens, avez-vous déjà participer aux démarches de participation publiques suivantes ?

-Pétitions à l'assemblée communale, wilaya ou nationale Oui Non

-Consultation publiques initiée par la commune Oui Non

- Consultation publiques initiée par les associations Oui Non

-Consultation en ligne Oui Non

Autres :.....
.....

Question 14 : Selon vous, est ce que votre participation, comme citoyens à un impact sur les décisions prises ?

Très important Peu important Pas important

Question 15 : Dans un processus de la participation des citoyens, le rôle des citoyens devrait-être :

-D'en apprendre davantage sur le projet

Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Désaccord

-D'exprimer leurs préoccupations à l'égard du projet

Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Désaccord

-Débattre discuter d'un projet

Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Désaccord

-D'écouter la perspective des professionnels et des experts

Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Désaccord

-De formuler des recommandations sur le projet

Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Désaccord

-De participer à la décision sur l'i suivi du projet

Tout à fait d'accord Plutôt d'accord Désaccord

Autres :

Question 16 : Avez-vous une idée sur la gestion de la ville ?

.....

Question 17 : Que pensez-vous sur la gestion de la ville de Jijel ?

Bonne gestion Moyen gestion Mauvaise gestion

Question 18 : Pour vous, qui est le gérant de la ville ?

La gouvernance les citoyens les deux

Question 19 : Quels sont, selon vous, les obstacles à la participation de tout le monde à la gestion de la ville ?

.....

Question 20 : Comment vous trouvez l'état de l'environnement de la ville de Jijel ?

S'améliore Se dégrade Ne change pas

-Pour quoi ?

.....

Question 21 : Est-ce que vous avez une association de quartier ?

Oui Non

Si c'est non, pourquoi d'après vous ?

- Manque de conscience.
- Il n'y avait pas des initiatives de ce genre.
- Je ne suis pas responsable de ce qui se passe en dehors de ma maison
- On a déjà essayé mais ça n'a pas marché.
- Je ne vois pas l'intérêt.

Question 22 : Êtes-vous membre d'une association ?

Oui Non

-Si c'est oui, dans quel domaine ?

Sport Social Environnement Culture

Autres.....

Question 23 : Est-ce que vous avez déjà participez à des activités dans le quartier ?

Oui Non

Si c'est « oui », quel genre d'activités (citez)

.....

Question 24 : Comment voyez l'avenir de votre quartier ?

.....

Question 25 : Comment vous l'évaluer par rapport à d'autre quartiers dans la ville ?

Meilleur Pareil Pire

Question 26 : Vous, comme des citoyens jijéliens quels sont vos devoirs ?

- Voter régulièrement
- Participez à la vie de votre ville
- Triez les déchets
- Préservez les ressources naturelles
- Encouragez l'attractivité touristique de la ville
- Autres

Question 27 : Comme un citoyen, que proposez-vous concernant la gestion de la ville ?

.....

.....

Annexe 05 : Questionnaire en arabe :

استبيان من أجل تحضير نهاية أطروحة الدراسة

الهدف من الاستبيان:

هذا الاستبيان هو جزء من إعداد أطروحة الماجستير النهائية في الهندسة المعمارية (الخيار: سياسة الإسكان والمدينة) حول موضوع: من أجل نهج تشاركي للمواطن في الإدارة المتكاملة للمدينة.

نعلمك أن:

- هذا الاستبيان مخصص فقط لسكان مدينة جيجل.
- الهدف من هذا الاستبيان هو أخذ وجهة نظرك بعين الاعتبار.
- شكرًا لك على مساعدتنا من خلال المشاركة في هذا الاستبيان.

معلومات عامة:

- الجنس:

ذكر أنثى

- العمر:

17-11 سنة 25-18 سنة 59-26 سنة 60 سنة فأكثر

- المستوى التعليمي:

ابتدائي متوسط ثانوي

- الفئة الاجتماعية والمهنية:

صاحب عمل عاطل اطار متقاعد

- أين تسكن؟

II. مشاركة المواطن في إدارة المدينة :

السؤال 01: الديمقراطية التشاركية هي شكل جديد من الديمقراطية، والتي تسمح للمواطنين بالمشاركة في مختلف عمليات صنع القرار

- هل تسمع عن الديمقراطية التشاركية؟

نعم لا

السؤال 02: تجارب عديدة في عالم مشاركة المواطنين في الإدارة الحضرية لمدينتهم نجحت في تحسين الظروف المعيشية في الأحياء والمساهمة في ترقية وتنقيف المواطنين، فهل أنت على استعداد للمشاركة إذا تم عرض هذا عليك؟

نعم لا

السؤال 03: هل أنت مهتم بمشاريع مدينتك؟

مهتم جدا غير مهتم غير مهتم جدا غير مهتم على الإطلاق

- والمظاهرات؟

مهتم جدا غير مهتم غير مهتم جدا غير مهتم على الإطلاق

السؤال 04: هل تواكب الأنشطة والمشاريع في مدينتك؟

نعم، بانتظام نعم أحيانا لا على الإطلاق

- إذا كان الأمر كذلك فبأي وسيلة؟

-موقع انترنت

-عبر المسؤولين المنتخبين

- قناة العرض

-الأخرين

السؤال 05: هل سبق لك المشاركة في واحدة أو أكثر من المبادرات الاستشارية؟

- مسح أو استطلاع

-اجتماع عام

-مناقشة المؤتمر

- مجلس الحي

آخر

السؤال 06: بالنسبة لك، ما هي العوامل التي من شأنها أن تدفعك للمشاركة في الاستشارة؟

- الشعور بأن مشاركتي سيكون لها تأثير

- الموضوع يروق لي بشكل خاص

- أود أن أكون على اطلاع جيد بالموضوع الذي سيتم مناقشته

- من الممكن المشاركة عبر الإنترنت

- إن مشاركتي تعزز صياغة التوصيات

-لا عامل

- عامل آخر

السؤال 07: هل هناك أمور تحد من مشاركتك في الحياة المحلية اليوم من حيث الاستشارة؟

- ضيق الوقت

- الأجهزة الحالية غير مناسبة

- الموضوعات المعطاة لا تهمني أو تهمني قليلا

- لا أشعر بالقلق بشكل عام

آخر

السؤال 08: بشكل عام، متى تود إبداء رأيك في المشاريع؟

- قبل تصميم المشروع

- في طور الإعداد

- طوال المشروع

- بعد تطوير المشروع

- بعد الانتهاء من المشروع

السؤال 09: بشكل عام، كيف تريد إبداء رأيك في المشاريع؟

- عبر منصة تفاعلية على الإنترنت أو عبر الإنترنت (بيانات أو شبكات مشتركة)

- عبر استطلاعات الرأي / الاستطلاعات

- من خلال الجلسات العامة

- من خلال الحوار مع المسؤولين المنتخبين والمرحلات المحلية الأخرى

- عبر دعوات للمشاريع (التنافس على الأفكار، التحديات، إلخ)

الأخرين:

.....
.....

السؤال 10: بشكل عام، ما هي الموضوعات أو الموضوع الذي ترغب في إبداء رأيك فيه؟

- مشاريع التخطيط والتطوير العمراني

- البيئة والتنمية المستدامة

- المشاريع الحيوية للبلدية والحياة المحلية

- الرابطة الاجتماعي والعيش معًا

- جميع المواضيع التي تخص المدينة

السؤال 11: هل تعرف آليات (أشكال) مشاركة المواطنين؟

نعم لا

- إذا كان الأمر كذلك، فما هي الآليات؟

المعلومات التشاور الاستشارة المشاركة

السؤال 12: هل تعتقد أنه من المهم جدًا، أو ليس مهمًا جدًا، أو ليس من المهم على الإطلاق أن تطلب الحكومة بانتظام آراء المواطنين في المجالات التالية؟

- مناقشة القضايا الاجتماعية الكبرى

مهم جدا ليس مهم جدا على الإطلاق

- تحسين تقديم خدمات المواطنين

مهم جدا ليس مهم جدا على الاطلاق

- مناقشة المشاريع الاقتصادية الكبرى

مهم جدا ليس مهم جدا على الاطلاق

- تطوير السياسات العمرانية

مهم جدا ليس مهم جدا على الاطلاق

السؤال 13: كمواطنين، هل سبق لك المشاركة في مبادرات المشاركة العامة التالية؟

- الالتماسات في البلدية أو الولاية أو مجلس الأمة

نعم لا

- استشارة عامة بمبادرة من البلدية

نعم لا

- استشارة عامة بمبادرة من الجمعيات

نعم لا

- التشاور عبر الإنترنت

نعم لا

الأخرين:

.....
.....

السؤال 14: حسب رأيك، هل مشاركتك كمواطن لها تأثير على القرارات المتخذة؟

مهم جدا مهم قليلا ليس مهم

السؤال 15: في عملية مشاركة المواطنين يجب أن يكون دور المواطنين:

-معرفة المزيد عن المشروع

موافق بشدة موافق إلى حد ما غير موافق

- التعبير عن مخاوفهم بشأن المشروع

موافق بشدة موافق إلى حد ما غير موافق

-مناقشة المشروع

موافق بشدة موافق إلى حد ما غير موافق

-الاستماع إلى وجهة نظر المهنيين والخبراء

موافق بشدة موافق إلى حد ما غير موافق

- لتقديم توصيات بشأن المشروع

موافق بشدة موافق إلى حد ما غير موافق

- المشاركة في القرار الخاص بمراقبة المشروع

موافق بشدة موافق إلى حد ما غير موافق

- أخرى.....

السؤال 16: هل لديك فكرة عن إدارة المدينة؟

.....

السؤال 17: ما رأيك في إدارة مدينة جيجل؟

إدارة جيدة إدارة متوسطة إدارة سيئة

السؤال 18: بالنسبة لك، من هو مسير المدينة؟

الحكومة المواطنين كلاهما

السؤال 19: ما هي برأيك العوائق التي تحول دون مشاركة الجميع في إدارة المدينة؟

.....

السؤال 20: كيف ترون حالة البيئة في مدينة جيجل؟

حسنة متدهورة لا تتغير

-لماذا؟

.....

السؤال 21: هل لديكم جمعية حي؟

نعم لا

-إذا لم يكن كذلك، فلماذا تعتقد؟

- قلة الوعي.

- لم تكن هناك مبادرات من هذا القبيل.

- لست مسؤولاً عما يحدث خارج منزلي.

- لقد جربناها من قبل لكنها لم تنجح.

- لا أرى فائدة.

السؤال 22: هل أنت عضو في جمعية؟

نعم لا

-إذا كان الأمر كذلك، في أي مجال؟

ثقافة

البيئة

الاجتماعية

الرياضية

آخر.....
.....

السؤال 23: هل سبق لك أن شاركت في أنشطة في الحي؟

نعم لا

إذا كانت الإجابة "نعم"، فما نوع الأنشطة

.....
.....

السؤال 24: كيف ترى مستقبل حيك؟

.....
.....

السؤال 25: ما هو تقييمك لحيك بالنسبة للأحياء الأخرى في المدينة؟

أفضل نفس أسوأ

السؤال 26: أنتم كمواطنين في جبل ما هي واجباتكم؟

- التصويت بانتظام

- شارك في حياة مدينتك

- فرز النفايات

- الحفاظ على الموارد الطبيعية

- تشجيع الجاذبية السياحية للمدينة

آخر.....

السؤال 27: كمواطن، ما الذي تقترحه بخصوص إدارة المدينة؟

.....
.....

Abstract

In each participative approach, the actors have a very important role, they can take decisions to improve the living environment of the citizens. However, this participation remains limited because it does not include all the actors concerned. Neighborhood leaders and associations are hardly representative of the population of the municipality of the city of Jijel. In this case, the degree of citizen participation remains very low due to the poor integrated management of the city.

The objective of this study was to highlight the participatory approach and measure the degree of citizen participation in the management of the municipality of Jijel by analyzing several factors and elements that help to promote or reduce the degree of this participation.

The research method used to carry out the work is based on an in-situ analysis, a questionnaire survey of the inhabitants of the town of Jijel and interviews with the two presidents of different associations.

Finally, we can said that citizen participation in the integrated management of the city is complementary and obligatory to achieve the objectives of improving the living environment and the image of the city, but also the integrated management of the city cannot be done without the inhabitants and their real involvement in the decision-making and action processes.

Key words :

The participative approach - the actors - the citizen participation - Jijel - The integrated management of the city - the citizen.

في كل نهج تشاركي يلعب الفاعلون دورًا مهمًا للغاية، حيث يستطيعون أخذ الحصول على قرارات وتعليمات من أجل تحسين إطار حياة المواطنين. ومع ذلك لا تزال هذه المشاركة محدودة لأنها لا تشمل جميع الجهات الفاعلة المعنية. وجهاء المنطقة وكذلك الجمعيات لا يكادون يمثلون سكان بلدية مدينة جيجل. في هذه الحالة تظل درجة مشاركة المواطنين منخفضة للغاية بسبب سوء إدارة المدينة

الهدف من هذه الدراسة هو إبراز المقاربة التشاركية وقياس درجة مشاركة المواطنين في إدارة مدينة جيجل بناءً على تحليل عدة عوامل وعناصر تشاركية لتعزيز أو تقليل درجة هذه المشاركة.

تعتمد طريقة البحث المستخدمة في تنفيذ العمل على تحليل في الموقع، واستبيان خاص بسكان مدينة جيجل، ومقابلات مع رئيسي جمعيتين مختلفتين.

أخيراً يمكننا أن نؤكد أن مشاركة المواطن في الإدارة المتكاملة للمدينة تكميلية وإلزامية لتحقيق أهداف تحسين البيئة المعيشية وصورة المدينة وكذلك الإدارة المتكاملة للمدينة لا يمكن أن تتم بدون السكان ومشاركتهم الحقيقية في عملية صنع القرار وعمليات التنفيذ.

الكلمات المفتاحية :

النهج التشاركي - الفاعلون - مشاركة المواطن - جيجل - الإدارة المتكاملة للمدينة - المواطن

Résumé

Dans chaque démarche participative, les acteurs ont un rôle très important, ils peuvent prendre des décisions pour améliorer le cadre de vie de leurs citoyens. Cette participation reste toutefois limitée du fait qu'elle n'inclut pas tous les acteurs concernés. Les notables du quartier tout comme les associations ne sont guère représentatifs de la population de la commune de la ville de Jijel. Dans ce cas, le degré de participation citoyenne reste très faible en raison d'une mauvaise gestion de la ville.

À travers cette étude, l'objectif était de mettre en lumière la démarche participative et de mesurer le degré de participation citoyenne à la gestion de la commune de Jijel en s'appuyant sur l'analyse de plusieurs facteurs et d'éléments qui participent à favoriser ou à diminuer le degré de cette participation.

La méthode de recherche utilisée pour réaliser le travail est appuyée sur une analyse in-situ, une enquête par questionnaire auprès des habitants de la ville de Jijel et des interviews avec les deux présidents de différentes associations.

Enfin, nous pouvons affirmer que la participation citoyenne dans la gestion intégrée de la ville est complémentaire et obligatoire pour atteindre les objectifs d'amélioration le cadre de vie et l'image de ville mais aussi la gestion intégrée de la ville ne peut se faire sans les habitants et leur implication réelle dans les processus de décision et d'action.

Mots clés :

La démarche participative- les acteurs- la participation citoyenne- Jijel- la gestion intégrée de la ville – le citoyen.